Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.-MONTREAL
1SEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, mardi 6 juillet 1965 / sainte Lucie / 81e année, no 153 / 4 cahiers / 44 pages / La météo: plus chaud demain / minimum 50 / maximum 75

AUJOURD'HUI

...ec adopte en première lecture le projet de "Ville de Laval" • En page 3

La grève de l'essence peut paralyser toute la province

Plusieurs incidents dans les stations de service

par Gilles Daoust

Plusieurs incidents ont marqué, depuis minuit, les débuts de la grève déclenchée par la Fédération des détaillants d'essence du Québec.

La police de Montréal a révélé ce matin qu'elle avait dû répondre à une quinzaine d'appels de la part de propriétaires de stations-service, victimes de menaces. Une vingtaine d'autres détaillants d'essence, depuis 7 h., ce matin, auraient demandé de toute urgence la protection de la police.

Vers 11 h., la police continuait de répondre, en maints endroits de la ville, aux appels de détresse de certains garagistes, mais il semble que ceux-ci se font de moins en moins fréquents à mesure que de plus en plus de stations ferment leurs portes.

Plusieurs détaillants qui ont gardé leurs portes ouvertes un peu plus longtemps que les autres ont profité de l'achalandage et haussé le prix de l'essence jusqu'à 50¢ le gallon.

Plus tôt dans la matinée, d'autres incidents s'étaient produits, revêtant en particulier le caractère de "sit-in". Plusieurs propriétaires de stations-service qui n'avaient pas fermé leurs portes, soit volontairement, soit par ignorance de l'heure où devait être déclenchée la grève, virent les entrées de leurs établissements bloquées par des grévistes.

A deux endroits en particulier sur l'île de Montréal, des garagistes qui n'avaient pas fermé leurs portes ont été victimes de mesures de représailles plus sévères. On a fracturé les vitrines de leurs établissements.

La police provinciale signale d'autre part qu'à Lafontaine, près de St-Jérôme, un propriétaire de station aurait été battu par des inconnus et que son établissement aurait été fortement endommagé.

Interrogé par téléphone, un membre de la Fédération des détaillants d'essence, organisme qui groupe environ un cinquième des détaillants du Québec, a répondu qu'il lui était impossible pour le moment de faire quelque déclaration que ce soit. Il a cependant ajouté que la grève "allait de plus belle".

photos LA PRESSE

Cartes d'adhésion

La Fédération des détaillants d'essence du Québec a recruté plusieurs nouveaux membres hier soir au cours de l'importante réunion où l'on allait, quelques minutes plus tard, déclencher une grève générale. Notre première photo montre quelques-uns des nouveaux membres occupés à signer leur carte. Sur celle du bas, des automobilistes qui faisaient la queue ce matin à l'une des dernières stations ouvertes dans le centre de la ville.

A Montréal, au moins les deux tiers des stations sont fermées

par Jacques Lafrenière et André Béliveau

La grève que les détaillants d'essence de Montréal ont déclenchée cette nuit se propage rapidement à travers toute la province. Les dirigeants de la Fédération des détaillants d'essence du Québec croient que cet arrêt de travail deviendra bientôt une "grève générale".

Le président de la Fraternité des détaillants de Montréal, M. Jules Bellemare, a déclaré que 10 p. 100 des stations de service étaient encore ouvertes, à 10 h. 30 ce matin. Il s'attendait qu'à la fin de la journée, toutes soient fermées. Un porte-parole d'une compagnie a soutenu pour sa part que le tiers des quelque 1,200 stations de service de Montréal et des villes de banlieue étaient ouvertes. La police a relevé 125 stations de service ouvertes à Montréal, sur un nombre de 514. Les chiffres changeaient à tout moment.

Le président de la Fédération des détaillants d'essence du Québec, M. Jean-Auguste Vial, a soutenu que 40 p. 100 des stations de service de la province étaient fermées et que le nombre serait beaucoup plus élevé ce soir. Il a de plus affirmé que les détaillants de la ville de Québec étudiaient la situation aujourd'hui et qu'ils se mettraient en grève demain matin.

Les 7,000 employés des détaillants d'essence de Montréal bénéficient d'un congé . . . pour une période indéfinie. M. Bellemare a précisé que les détaillants versaient le salaire régulier à leurs employés, même si ces derniers ne travaillent pas. Dans quelques stations, on profite de l'occasion pour faire des réparations.

Le prix de l'essence a été augmenté

Quelques heures avant que les détaillants déclarent leur grève à minuit, hier soir, quatre des plus importantes compagnies pétrolières avaient annoncé une hausse du prix de l'essence variant de deux à quatre cents le gallon.

Théoriquement, la grève des détaillants devait affecter tous les postes d'essence de la province et paralyser, à plus ou moins brève échéance, tous les véhicules fonctionnant au pétrole, sauf ceux des services publics. Les voitures de la police, du service des incendies, les ambulances ne devaient pas être "rationnées". On devait également permettre l'approvisionnement des hôpitaux en huile à chauffage.

Départ ... hésitant

En fait, les grévistes ont eu quelque difficulté à faire respecter leur ordre de grève par tous les membres de leur profession. Cette nuit, quelques-uns des postes les plus importants de la région métropolitaine continuaient à servir leur clientèle comme à l'accoutumée. A Montréal, plusieurs incidents se sont produits, dont on trouvera relation ailleurs dans cette page. Quant aux vendeurs de province, il est possible que plusieurs d'entre eux refusent de quitter le travail si on ne les y force pas.

Quelques-uns des propriétaires qui n'avaient pas fermé leurs portes cette nuit nous ont expliqué qu'ils ne prenaient pas au sérieux l'ordre de grève de la Fédération des détaillants d'essence, et qu'ils ne se considéraient pas liés par les décisions de cet organisme.

Quoi qu'il en soit, que l'ordre de grève soit respecté ou non, des milliers de Montréalais alarmés se sont précipités tard hier soir vers les stations d'essence et ont rempli réservoirs et récipients, un peu comme ils l'avaient déjà fait mercredi dernier, lorsqu'il fut question de cette grève pour la première fois. De longues filées d'automobiles s'étendaient en chapelets des deux côtés des pompes et la circulation s'en est trouvée entravée à plusieurs endroits.

Voir GREVE en page 2

Guy Rouleau démissionne

M. Guy Rouleau a promis ce matin au premier ministre qu'il abandonnera son siège de député aux Communes et qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections. Cette démission fait suite à la publication du rapport Dorion où l'on dit que le député de Dollard a commis "un acte répréhensible", alors qu'il occupait le poste de secrétaire parlementaire du premier ministre Pearson.

Le rapport Dorion lui reproche d'avoir usé de son influence pour faciliter la mise à caution de Lucien Rivard. C'est l'attaché de presse du premier ministre qui a communiqué la nouvelle à midi.

EDDY LECHASSEUR PEUT REPRENDRE SA LIBERTE

Eddy Lechasseur, que le juge Dorion mentionne dans son rapport comme l'un des principaux "acteurs" de l'affaire Rivard, et ami intime de ce dernier, pourra reprendre sa liberté : le juge André Sabourin lui a accordé deux cautionnements de $5,000 chacun. Pendant toute la journée hier, des amis du prévenu se sont affairés dans les couloirs du Palais afin de trouver les garanties immobilières nécessaires. *(Voir en page 9)*

Paris rompt tout dialogue avec le Marché commun

BRUXELLES. (Reuter, AFP, UPI) — La France a officiellement rappelé son ambassadeur auprès du Marché commun européen. Il semble donc se confirmer que Paris refusera de participer aux réunions des Six à tous les échelons.

Un porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré hier soir que la politique française consiste à "placer le marché commun dans les boules à mites" à la suite de l'échec des négociations sur le financement de l'Europe agricole, le 30 juin.

Le ministère des Affaires étrangères a confirmé aujourd'hui que l'ambassadeur français auprès de la CEE, M. Jean-Marc Boegner, a été "invité par son gouvernement à regagner Paris".

M. Boegner est retourné à Bruxelles aujourd'hui et a conféré avec sa délégation afin de lui transmettre les dernières instructions du gouvernement français.

Le représentant permanent adjoint, M. Maurice Ulrich, représentera son pays en l'absence de M. Boegner, mais il ne pourra assister aux réunions des représentants permanents des Six, où sont discutées les questions politiques. M. Ulrich a également demandé que soit annulée la réunion du conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, prévue pour le 13 juillet à Luxembourg. La France ne participera pas non plus aux comités et groupes de travail préparant des projets ou effectuant des études en vue de la réalisation de l'union économique. En ce qui concerne certains comités techniques traitant des questions courantes, la position du gouvernement français sera communiquée ultérieurement, a dit M. Ulrich.

La décision française a pour effet de paralyser pour une période indéfinie le Marché commun, étant donné que toutes les décisions du conseil des ministres de la Communauté doivent être unanimes.

A Bonn, cependant, on souligne que dans la pratique la situation reste "inchangée", que le Marché commun "continue de fonctionner normalement". Le gouvernement de M. Erhard adopte une attitude d'attente et de calme.

Politique de la "chaise vide"

On souligne que la formule diplomatique utilisée pour le rappel de M. Boegner (invité à retourner à Paris) n'est pas aussi radicale que le "retrait" pur et simple, qui aurait signifié la rupture de toutes les relations diplomatiques avec le Marché commun. Pour le moment, la France s'en tiendrait à la politique de la "chaise vide" à tous les échelons.

Hier, la France a posé un

Voir PARIS en page 2

Deux journalistes témoignent à l'examen volontaire d'Yvon Dupuis

SAINT-JEAN — (DNC) — L'examen volontaire du député Yvon Dupuis, accusé de trafic d'influence, a débuté ce matin à Saint-Jean par l'audition de deux journalistes qui ont écrit des articles sur cette affaire en janvier dernier.

Ce sont MM. Robert Paradis, du journal "Le Canada français", et Claude Gendron, de LA PRESSE. Tous deux ont confirmé des extraits d'articles qu'ils avaient écrits à la suite d'entrevues avec le chiropraticien Roch Deslauriers, de Saint-Jean, principal témoin de la Couronne dans cette affaire.

M. Paradis a admis que M. Deslauriers lui avait déclaré: "Je sais qu'il existe, dans les dossiers du ministère du Revenu, des documents concernant la demande d'une preuve de

Voir DUPUIS en page 2

Diefenbaker demande que l'enquête Dorion soit reprise

Le chef de l'opposition voudrait y entendre le premier ministre Pearson faire ses déclarations sous serment et expliquer "l'inexplicable" ; le chef du NPD accuse le gouvernement d'avoir tourné l'enquête en ridicule

OTTAWA. (PC) — La décision du juge en chef Frédéric Dorion de la Cour supérieure du Québec de modifier son rapport a suscité hier plusieurs réactions.

Le chef de l'opposition aux Communes a suggéré hier la reprise de l'enquête Dorion pour entendre le témoignage sous serment du premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker a dit que les Canadiens veulent entendre M. Lester B. Pearson expliquer "l'inexplicable".

Il commentait ainsi l'annonce par le juge Dorion d'une correction apportée à son rapport relativement à la déposition de l'ancien ministre de la justice, M. Guy Favreau, concernant la date à laquelle il a informé le premier ministre Pearson de la participation de son secrétaire parlementaire, M. Guy Rouleau à l'affaire Rivard.

M. Diefenbaker a dit que la correction n'était "qu'un autre incident à la suite d'une série fantastique d'incidents".

A son avis, le juge Dorion avait interprété initialement la preuve de seule façon qu'elle pouvait être interprétée. "Personne, a-t-il précisé, en lisant la déposition du ministre de la Justice, ne peut en venir à une autre conclusion".

Changement peu important

L'ancien premier ministre a affirmé qu'il s'agissait en réalité d'un changement peu important. "Ce qui est plus important, a-t-il poursuivi, c'est que M. Pearson savait le 2 septembre qu'un pot-de-vin avait été offert pour obtenir la libération sous cautionnement de Rivard".

Selon lui le premier ministre n'a pas fait son devoir lorsqu'il a su cette tentative de corruption.

Et M. Diefenbaker a soutenu : ". . . Des fonds électoraux de $50,000 à $60,000 devaient être obtenus et Rivard bénéficier des mêmes privilèges que Hal Banks, ancien président du Syndicat des Gens de mer, qui a fui le pays après avoir été libéré sous caution, mais une opposition en état d'alerte a découvert les faits".

Le rapport signale, page 123 de la version française, que M. Favreau a informé le premier ministre de la participation de M. Rouleau dès le 2 septembre 1964, alors que les deux hommes revenaient de Charlottetown à Ottawa en avion. M. Pearson soutient qu'il n'a appris la participation de M. Rouleau que le 24 novembre.

Un passage du témoignage de M. Favreau, qui avait permis au juge Dorion de tirer l'interprétation à l'effet que le premier ministre possédait cette information au sujet de M. Rouleau depuis le 2 septembre, a été précisé par l'ancien ministre de la Justice. C'est la correction que le juge Dorion a apporté à son rapport.

Selon le chef de l'opposition,

Voir DIEF en page 2

Favreau n'a pas corrigé son témoignage ; il l'a précisé

Analyse de Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le juge Dorion a fini par changer dans son rapport l'iota qu'il avait dit qu'il ne changerait pas.

Ce faisant, il a déclenché la colère des conservateurs.

Ces derniers qui sont persuadés que le rapport initial était exact accusent maintenant le gouvernement d'avoir fait des pressions pour entraver l'administration de la justice.

En cela ils commettent deux erreurs.

Ils prennent pour acquis que le juge Dorion a raison quand il affirme que le changement qu'il a fait provient d'une modification faite par M. Guy Favreau au sujet de son propre témoignage.

C'est une conclusion hâtive.

La plupart des observateurs ici estiment en effet que ce n'est pas M. Favreau qui a été imprécis mais que c'est le juge qui s'est trompé lui-même en écrivant son rapport.

Ils citent à l'appui de leur thèse la partie du témoignage de M. Favreau qui fait suite aux questions de Me Paul Jolin.

Avant ce moment le témoignage de M. Favreau était, on en convient assez confus. Mais lorsque le procureur des néo-démocrates demanda à M. Fa-

Voir FAVREAU en page 2

Pearson confierait le ministère de la Justice au sénateur John-J. Connolly

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — La nomination du sénateur John Joseph Connolly au poste de ministre de la Justice sera peut-être l'élément le plus important du léger remaniement ministériel que le premier ministre doit effectuer cette semaine.

Le sénateur, catholique d'origine irlandaise, déjà ministre sans portefeuille dans le cabinet Pearson, laisserait cependant son poste de sénateur et se porterait candidat, d'ici peu, probablement lors d'une élection complémentaire.

Deux autres dauphins

Mais deux autres candidats sont aussi sur les rangs. M. Lucien Cardin, ministre des Travaux publics et député de Richelieu-Verchères, a bien connu, et intimement, le premier ministre aux Nations-Unies et tous s'accordent à dire que M. Pearson devra le nommer ministre de la Justice s'il tient absolument à ce que le titulaire de ce poste soit un Canadien de langue française.

L'autre dauphin, c'est M. George McIlraith, président du Conseil privé et leader de la Chambre. Le premier ministre est bien satisfait de son travail comme leader des Communes et c'est probablement pour éviter qu'il ait à combler deux très importantes fonctions que M. Pearson évitera de le nommer à la Justice.

Quant au sénateur Connolly, il semble, du moins à première vue, avoir bien des atouts. Docteur en droit, membre du barreau du Québec et de celui de l'Ontario, il est un ami intime du premier ministre et ce

Voir PEARSON en page 2

M. John Connolly

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 32
Bandes dessinées / 20
Décès, Naissances, etc. / 43
Editorial / 4
Finance / 40, 41
Horoscope / 22
Mots croisés / 27
Nouvelles internationales / 10, 11
Radio et Télévision / 8
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 35 à 39
Tribunaux / 9
Vie dans les parcs / 20
Vie féminine / 14 à 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 21

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

Organisme non reconnu

La Fédération des détaillants d'essence du Québec groupe environ 1,600 des quelque 5,500 détaillants de la province. Dans la région de Montréal, près de la moitié des détaillants sont membres de l'association.

Cette dernière ne jouit présentement d'aucun statut syndical, n'est affiliée à aucune centrale et n'est reconnue ni par les compagnies pétrolières, ni par la Commission des relations du travail.

Il y a une semaine, la Fraternité de Montréal, qui constitue l'élément le plus important de la Fédération, avait invité des représentants des compagnies à une "séance de négociations" dans un hôtel montréalais. Plusieurs compagnies n'ont pas accusé réception de l'invitation. Les autres ont répondu qu'elles ne s'y rendraient pas, soit "parce que ce serait là un viol d'une loi fédérale", soit "parce que votre association ne représente aucun de nos détaillants", soit "parce que nous ne voulons pas négocier en présence de nos concurrents".

Finalement, personne ne s'est rendu à la convocation de la Fraternité.

Des hommes excédés

C'est au cours d'une assemblée plutôt tumultueuse, menée sans ordre et sans discipline, que le vote de grève a été adopté vers les 10 h. 30 hier soir au centre Maisonneuve, à Montréal.

La réunion avait attiré environ 600 détaillants des régions de Montréal et de plusieurs régions du Québec. C'était la première fois, a-t-on dit, qu'autant de personnes assistaient à une réunion de la Fédération ou de ses fraternités.

La plupart de ces hommes étaient manifestement excédés. "Ça fait 15 ans qu'on attend que les compagnies se décident à nous traiter comme du monde !" a lancé l'un d'eux dans le micro qui circulait de part et d'autre de la vaste enceinte. "Aujourd'hui, on a fini de parler, on passe à l'action !"

Les petits détaillants, on le sait, réclament une plus grande participation aux profits réalisés par les compagnies sur la vente de l'essence. Plus précisément, ils veulent obtenir deux sous de plus par gallon vendu, et de meilleures conditions quant à la location de leur établissement.

Injonctions maintenues

Au début de l'assemblée, le président provincial de la Fédération, M. Jean-Auguste Vial, a fait un bref résumé de la situation : "On a sept injonctions, une sommation et un jugement contre nous... J'ai presque la porte ouverte à Bordeaux..."

A ce sujet, notons qu'au cours de la journée d'hier, le juge Paul Trépanier, de la Cour supérieure, a maintenu et remis à jeudi les injonctions que sept raffineries avaient obtenues il y a une semaine contre l'Association des garagistes et détaillants d'essence du Québec et la Fraternité des détaillants d'essence de Montréal. Ces injonctions visaient à empêcher les détaillants de bloquer les voies de sortie des raffineries, comme certains d'entre eux l'avaient fait la semaine dernière.

Après avoir fait état de plusieurs témoignages de solidarité provenant de confrères du Bas-du-Fleuve, de la Mauricie, du Saguenay et d'autres régions du Québec, et après avoir lancé un appel à la discipline la plus stricte, M. Vial a donné la parole à M. Jules Bellemare, président de la Fraternité des détaillants d'essence de Montréal.

"Pas sur le dos du public...!"

Ce dernier a immédiatement rappelé que certaines compagnies, au cours de l'après-midi et au début de cette soirée, avaient offert de meilleures conditions aux détaillants, "mais sur le dos du public".

"Texaco annonce une hausse de trois cents le gallon. Cette hausse, c'est Jos. Public qui va la payer. La compagnie nous offre 1¾ cent sur cette augmentation, et garde 1¼ cent pour elle...

"La compagnie British American, elle, annonce une hausse de deux sous, mais encore aux dépens du public..."

Peu après, quelqu'un devait annoncer que la maison Shell venait d'annoncer, à son tour, une hausse de trois sous au consommateur. Là-dessus, 1.7 cent irait au détaillant et 1.3 cent à la compagnie. Quant à la société Petrofina, elle a majoré le coût du gallon de quatre cents.

"Ce n'est pas cela qu'on veut ! a fortement lancé M. Bellemare. On ne veut pas presurer le public, qui paie déjà son essence assez cher. Ce qu'on veut, c'est une plus large part des immenses profits des compagnies, et on veut que les deux sous qu'on réclame viennent des compagnies, et non du public..."

Un vote à main levée devait d'ailleurs confirmer ce voeu de l'assemblée. Moins d'une dizaine des 600 hommes présents levèrent la main quand on leur demanda s'ils désiraient prendre leurs "deux sous" dans la poche du consommateur.

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 1

solvabilité à mon sujet, et je peux le prouver."

M. Paradis a ainsi confirmé des propos qu'il avait rapportés dans son journal, le 28 janvier dernier.

Quant à M. Gendron, il a affirmé avoir été présent, en janvier dernier, à une entrevue que M. Deslauriers avait accordée à quelques journalistes au sujet de l'affaire Dupuis. Il a rappelé que le chiropraticien avait bien déclaré avoir remis $10,000 à M. Dupuis "pour établir sa solvabilité auprès du ministère."

M. Gendront ajoute que selon M. Deslauriers, ce fut à la demande de M. Dujuis qu'il versa l'argent comme preuve de sa solvabilité. Le témoin ne se souvient pas si M. Deslauriers a mentionné que M. Dupuis prétendait alors agir comme intermédiaire du ministère: "C'est possible."

Le témoin précise que les renseignements contenus dans l'article du 28 janvier dernier provenaient de diverses sources, et non uniquement de l'entrevue avec M. Deslauriers.

Deux autres journalistes ont été convoqués comme témoins aujourd'hui. Ce sont MM. Jean-V. Dufresne, qui était à ce moment à l'emploi de LA PRESSE, et M. Yves Gagnon, directeur du journal "Le Canada français," de Saint-Jean.

Me Raymond Daoust, avocat de M. Dupuis, a aussi convoqué comme témoins le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, le député provincial de Saint-Jean, M. Philodor Ouimet, ainsi que MM. Réal Rousseau, décrit jusqu'ici comme un personnage important du parti libéral fédéral, et Maurice d'Hont, commissaire de la Cour supérieure.

Les deux premiers n'étaient pas présents à la Cour ce matin, et M. Daoust insista pour qu'ils le soient le plus tôt possible. L'examen volontaire se poursuit.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

premier geste en vue de paralyser l'activité des Six en retirant ses experts de deux groupes de travail de la communauté économique européenne.

Paris paraît donc décidé à ne plus faire passer le dialogue entre les Six par les institutions communautaires. Le raidissement français confirme en même temps l'ampleur de la crise européenne et la détermination avec laquelle le général de Gaulle remet en question tout le Marché commun.

Dans les milieux diplomatiques des partenaires de la France, on s'en tient officieusement à la même réaction : nous restons prêts à négocier et c'est la France qui, délibérément, choisit de rompre le dialogue et de bloquer la construction européenne.

Europe fédérale ou Europe des Etats

La seule chose maintenant certaine, estime-t-on à Bruxelles, c'est que ce n'est pas la commission du Marché commun, mais les gouvernements qui devront renouer les fils cassés de la négociation. La commission Hallstein préparait — peut-être un peu tardivement, estiment certains observateurs — la revision de ses fameuses propositions sur un "budget fédéral" et un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, qui ont mis le feu aux poudres. En mettant une sorte de préalable supranational à la consolidation de l'Europe agricole, ces propositions ont précipité la crise latente entre les "Six", c'est-à-dire entre fédéralistes et partisans de l'Europe des Etats.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à cette Europe des Etats que l'on arrive concrètement après la décision française, pensent les observateurs de Bruxelles. La mécanique européenne tourne désormais à vide. Le dialogue ne peut reprendre que par la voie diplomatique et des contacts bilatéraux.

DIEF

SUITE DE LA PAGE 1

le premier ministre a utilisé le prestige que lui confère son poste pour faire modifier ce que M. Favreau a affirmé sous serment. Il estime que le premier ministre doit maintenant témoigner sous serment.

"Si jamais on a eu besoin de rappeler une commission d'enquête au travail, c'est bien dans le présent cas", dit M. Diefenbaker.

"Enquête tournée en ridicule"

Le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas, accuse de son côté le gouvernement d'avoir tourné en ridicule l'enquête Dorion en demandant que des modifications y soient apportées.

"Il me semble incongru que le premier ministre et l'ancien ministre de la Justice, M. Guy Favreau aient demandé que le rapport soit modifié après avoir été déposé aux Communes", a dit M. Douglas dans un communiqué.

Selon lui, M. Favreau aurait dû demander à être rappelé devant la commission s'il croyait que son témoignage n'était pas suffisamment clair. "Le premier ministre aurait pu, lui aussi, demander à comparaître pour expliquer son rôle dans cette affaire".

M. Douglas note qu'ils ont préféré attendre que la commission ait terminé son travail et alors "tordre le bras du juge Dorion pour l'amener à modifier son rapport. Cela veut-il dire que tous ceux qui sont impliqués dans l'affaire Rivard auront la même opportunité ou ce privilège est-il réservé seulement à MM. Pearson et Favreau ?"

"Ce faisant, le gouvernement a tourné l'enquête en ridicule".

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

dernier recherche souvent ses conseils.

D'ailleurs il était assis à la droite de ce dernier, le 2 septembre 1964, dans l'avion qui les ramenait de Charlottetown. On sait que ce moment est devenu célèbre depuis que M. Guy Favreau a, à ce moment, dit au premier ministre que la Gendarmerie royale enquêtait sur les accusations d'offres de pot-de-vin portées par Me Pierre Lamontagne contre M. Raymond Denis mais sans parler du rôle de M. Guy Rouleau, député de Dollard.

M. Connolly, âgé de 59 ans, est bilingue et possède de plus une longue expérience politique.

Quel sera le poste de Favreau ?

Il ne semble pas faire de doute que le premier ministre veut nommer à ce poste un homme d'une grande compétence politique qui pourra lentement effacer les dures attaques dont vient d'être victime le ministre de la Justice.

De plus cette nomination n'entrainerait qu'un très léger remaniement ministériel. Mais une autre question demeure sans réponse. Quel poste le premier ministre donnera-t-il à M. Favreau ? En fera-t-il un ministre sans portefeuille chargé des relations fédérales-provinciales et de la conduite à bon port de la formule F.-F. ?

Plusieurs l'affirment, mais il est difficile de croire que M. Pearson placerait son collègue dans une situation aussi délicate.

Leader du conseil privé ? C'est une autre hypothèse. Cependant, à Ottawa, on considère que ce poste occupé par Me Noël Dorion dans l'administration conservatrice n'est qu'honorifique. L'influence de M. Favreau et son prestige, à l'intérieur de l' "establishment" politique anglo-saxon en souffriraient.

De plus, M. Favreau est toujours le chef de l'aile québécoise du parti et le premier ministre veut qu'il le demeure. On conçoit difficilement que le chef québécois des libéraux occupe un poste mineur au sein du cabinet.

Les observateurs prévoient que M. Pearson insistera auprès de M. Favreau pour qu'il demeure chef politique au moins jusqu'à ce qu'un homme apte à lui succéder à ce poste se soit joint aux rangs des libéraux. Ceux qui prononcent cette phrase ont en tête M. Jean Marchand qui, dit-on, accepterait de se joindre au cabinet si certaines réformes politiques étaient mises de l'avant.

Jusqu'ici le nom de M. Maurice Sauvé n'a pas été mentionné dans le cadre de ce remaniement ministériel. Certes, il est avocat mais n'a jamais pratiqué et ne pourrait par conséquent occuper le poste de ministre de la Justice et procureur général du Canada.

De plus, il vient d'avoir des ennuis aux Communes. N'a-t-il pas été obligé de se rétracter après avoir osé critiquer la commission canadienne du blé ? C'est à la demande du ministre responsable de cet organisme, M. Mitchell Sharp, qu'il a dû le faire et on sait qu'aujourd'hui le ministre du Commerce, influent au cabinet, ne tient plus en grande estime le ministre québécois.

Le contenu du rapport Dorion a été l'équivalent d'un coup de masse sur la tête du premier ministre et l'on est certain que ce dernier ne prévoyait pas un remaniement ministériel en juillet.

M. Pearson a dit qu'il fera part de sa décision cette semaine et c'est surtout cette affirmation qui laisse croire que le remaniement sera parcel. S'il avait décidé d'effectuer un remaniement complet il se serait certainement laissé un plus long délai.

Aujourd'hui, il y a séance du cabinet et c'est peut-être à la suite de cette réunion de l'exécutif que le premier ministre mettra fin aux rumeurs.

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

vreau s'il avait avisé M. Pearson le 2 septembre du rôle tenu par M. Rouleau, le ministre répondit carrément par la négative. S'il y avait ambiguité dans la partie précédente du témoignage, le juge pouvait facilement la corriger.

C'est pourquoi on estime ici que c'est bel et bien le juge qui s'est trompé et qu'il tente simplement de tirer son épingle du jeu en disant qu'il modifie son rapport à la suite d'une "modification" apportée par M. Favreau.

Au bureau de M. Favreau on concède avec d'autant plus de bonne grâce ce petit accroc à la réalité qu'on n'a aucunement l'intention de perpétuer l'incident.

Le déchaînement de la presse semble avoir pris par surprise le gouvernement et on aime autant que meure aussi vite que possible toute cette histoire.

Dans son déluge de mots, le chef conservateur M. Diefenbaker semble avoir fait une autre erreur.

On interprète comme étant des pressions sur la justice les demandes de MM. Pearson et Favreau au sujet de la correction du texte. Il les assimile presque aux interventions qui sont dénoncées dans le rapport Dorion.

Or l'enquête n'avait rien d'une enquête juidiciaire. On l'a appelée officiellement une enquête spéciale mais le premier ministre l'a toujours considérée comme une commission royale, même si elle se déroule dans les formes judiciaires et selon la loi de la preuve.

Le juge Dorion l'a d'ailleurs reconnu lui-même dans un des derniers paragraphes de son rapport. "Au cours de l'enquête, dit-il, je me suis rendu compte que le juge qui préside une enquête royale créée en vertu de la "Loi sur les enquêtes" n'avait pas tous les pouvoirs qu'il possède habituellement dans l'exercice de ses fonctions judiciaires".

Quant à M. Douglas, le chef des néo-démocrates, il reproche au gouvernement de n'avoir pas fait corriger plus tôt le témoignage de M. Favreau s'il le jugeait à propos.

Mais on est en droit de se demander pourquoi le gouvernement l'aurait jugé à propos surtout si on relit cette partie-ci du témoignage de M. Favreau.

M. Jolin : "Avez-vous dit à ce moment à M. Pearson que le nom de M. Rouleau était mentionné spécifiquement au rapport ?"

M. Favreau : "Non".

Au total, la modification du juge Dorion ne change pas grand chose au rapport, sauf pour ceux qui ne le savaient pas, elle confirme jusque dans quelle mesure M. Favreau a manqué de jugement en ne parlant pas dès le 2 septembre de la participation de M. Rouleau aux événements qui ont finalement conduit à la tenue de l'enquête.

Diminue-t-elle la valeur du rapport ?

On hésite beaucoup à le croire ici, bien que des gens soient prêts à répondre dans l'affirmative. On se réjouit plutôt de ce que le juge Dorion ait mis fin le plus rapidement possible à la querelle qui le mettait aux prises avec le cabinet. On préfère ici faire face au déchainement de l'opposition qu'aux opinions d'un juge de la Cour supérieure.

On se pose cependant une question. Le juge avait-il les pouvoirs d'effectuer des changements à son rapport ? Il se trouve bien des malins pour affirmer qu'une fois son rapport remis au gouvernement le juge n'avait plus aucun pouvoir. Mais il s'agit d'une chinoiserie légale dont on pourrait débattre longtemps le pour et le contre.

La seule conclusion qu'on tire de l'incident c'est qu'une fois de plus le gouvernement a agi trop vite.

Le danger que l'on pressent, mais que l'on ne voit pas, est celui qui trouble le plus.

Jules César

Un directoire militaire de 26 membres, dont les communistes ont été exclus, dirigera l'Algérie

ALGER (AFP-PA) — Trois ans après son indépendance, l'Algérie se retrouve dotée d'un directoire militaire de 26 membres décidés à instaurer dans l'austérité et la rigueur financière un socialisme orienté par un parti unique, le FLN, qui aura pour but de contrôler l'Etat, mais en aucun cas de s'y substituer. Aucun "marxisant" connu n'y trouve place.

Le Conseil national de la révolution, dont la composition a été annoncée hier, comprend, outre son président, quatre chefs de régions militaires, cinq officiers supérieurs ou membres de l'état-major, quatre anciens commandants de Willayas, deux dirigeants des services de sécurité et dix anciens militaires occupant des postes civils.

La participation massive des militaires au Conseil a une contrepartie : l'élimination des politiques qui furent les pionniers de l'indépendance algérienne. Pour la première fois dans un exécutif ne figure aucun chef historique de la révolution.

Réconciliation nationale

Ce directoire présidé par le colonel Houari Boumedienne, ancien chef de l'armée de libération nationale des frontières pendant la guerre, fait ressortir un subtil dosage entre les chefs militaires de l'intérieur (comme Mohand ou Il Hadj, ancien "patron de la Kabylie", ou Saout el Arab, qui régnait sur le Constantinois) et les anciens officiers de l'armée des frontières, dont certains étaient devenus depuis l'indépendance soit ministres (c'est le cas de Abdelaziz Bouteflika, Ahmed Medeghri, Cherif Belkacem), soit des commandants de régions militaires.

On retrouve également de fideles compagnons de Ben Bella, qui s'étaient ensuite séparés de lui : c'est le cas de Ali Mahsas, ancien ministre de l'Agriculture, ou bien encore de Tahar Zbiri, ancien chef de la Willaya des Aures, qui avait largement contribué en 1962 à la prise du pouvoir du groupe de Ben Bella, alors appelé "groupe de Tlemcen".

La participation au Conseil de la révolution d'un homme comme le commandant Moussa, ancien condamné à mort pour ses activités au sein du front des forces socialistes, parti de M. Ait Ahmed, est particulièrement intéressante. Elle révèle une tendance à la "réconciliation nationale", mais une réconciliation nationale qui laisse de côté tous les "historiques", tous les leaders politiques connus. Pour la première fois, l'Algérie est gouvernée par une équipe dont la majorité est constituée de novices sur le plan politique.

Politique intérieure

Le FLN, parti unique, devient un parti d'élite formé de militants éprouvés fonctionnant selon les règles du centralisme démocratique. Il "animera", "orientera", mais ne gérera pas.

Sur le plan de la politique intérieure, centralisation et étatisation seront de rigueur pour mettre sur pied un socialisme dont l'autogestion demeure une des données fondamentales.

On prévoit des "structures institutionnelles" pour faire participer la masse au développement du pays sur le plan agricole. Dans le domaine économique, priorité aux ressources internes, l'aide internationale ne venant qu'en appoint.

La nouvelle constitution prévoit que les postes de président et de premier ministre ne seront pas détenus par le même homme comme c'était le cas dans le régime de Ben Bella. Il est entendu que le colonel Boumedienne est le nouveau président, mais le poste de premier ministre n'a pas encore été rempli.

Politique internationale

En matière de politique internationale, peu de changement : non-engagement, solidarité avec le Tiers-Monde et poursuite de la coopération avec la France. Seul un point nouveau est mis en valeur : la nécessité de construire le Maghreb. Le Conseil national de la révolution se déclare en effet convaincu que la réalisation du Maghreb est une nécessité historique qui répond à des exigences politiques et économiques, profession de foi qui ne manquera pas de satisfaire les voisins tunisiens et marocains de l'Algérie.

Pour l'instant, rien ne permet de penser que les nouveaux dirigeants algériens se rapprochent des Etats-Unis. Ils condamnent l'impérialisme et le néo-colonialisme, tout comme le fit en son temps Ben Bella.

Reconnaissance du régime

On apprenait de source bien informée, hier soir à Washington, que les Etats-Unis avaient décidé de traiter avec le régime Boumedienne en tant que gouvernement officiel de l'Algérie. Cela équivaudrait à la reconnaissance officielle par Washington du nouveau gouvernement algérien. L'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, M. William J. Porter, aurait demandé une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères du nouveau régime, M. Abdelaziz Bouteflika, pour l'informer de la décision américaine. La Chine, la France, la Grande-Bretagne et plusieurs autres pays ont déjà manifesté, d'une façon ou d'une autre, leur intention de traiter avec le gouvernement Boumedienne.

Ben Bella sous bonne garde

La revue américaine "Newsweek" écrit dans sa dernière livraison que Ben Bella aurait été transféré du lieu où il se trouvait incarcéré jusqu'à présent dans le désert algérien à un hôpital psychiatrique désaffecté d'Alger. La revue affirme que le transfert a été décidé en raison des craintes du colonel Boumedienne de voir l'ancien chef du gouvernement, usant de son prestige, réussir à persuader ses gardiens de le remettre en liberté.

La météo

Minimum : 55
Maximum : 70

MINIMUM CETTE NUIT : 50
MAXIMUM DEMAIN : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Laurentides et Mauricie, région de Québec :** Ensoleillé sauf intervalles nuageux, frais aujourd'hui; demain, ensoleillé, puis nuageux, plus chaud. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 50 et 75; Ottawa, 45 et 70; Sainte-Agathe, La Tuque et Québec, 40 et 70.

Estrie; régions du Lac Saint-Jean, de Rimouski, de Baie-Comeau et des Sept-Iles : Nuageux sauf éclaircies, ensuite ciel dégagé vers le soir, frais; demain, généralement ensoleillé et plus chaud. Vents du nord-ouest de 20 à 25 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Sherbrooke, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Baie-Comeau, 40 et 70; Sept-Iles, 40 et 65.

Gaspésie : Nuages et averses cessant après-midi; ciel dégagé ce soir; demain ensoleillé et plus chaud. Vents du nord-ouest de 20 à 25 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Gaspé, 40 et 65.

WALTER SHYRETTO DANSEUR À LA ROUE
LES "FROU-FROU GIRLS"
JOSÉ DE COSTA & SON ORCHESTRE
CETTE SEMAINE AU
REINE ELIZABETH
SALLE BONAVENTURE

ONDINE
LA DISEUSE ENSORCELANTE QUI GAGNE TOUS LES COEURS

Deux spectacles chaque soir, sauf le dimanche. Musique de danse sans interruption avec le célèbre orchestre de José de Costa — le trio de la Salle Bonaventure. Stationnement au sous-sol de l'hôtel. Réservations : 861-3511.

Demandez Edouard. Premier spectacle à 9h.15 — frais de couvert : $2.50 du lundi au vendredi inclusivement — $3.00 le samedi et les jours de fête. Deuxième spectacle à 11h.30 — frais de couvert de $3.00 le samedi. Les autres soirs du lundi au vendredi inclusivement minimum de $3.00, pas de frais de couvert.

Parfois, le V.O. semble encore meilleur

...aujourd'hui, par exemple!

Joseph E. Seagram & Sons Limited
Montréal, Canada

GRANDE
INAUGURATION
UN AUTRE
mister DONUT®
situé au
1667 CHEMIN CHAMBLY, Jacques-Cartier

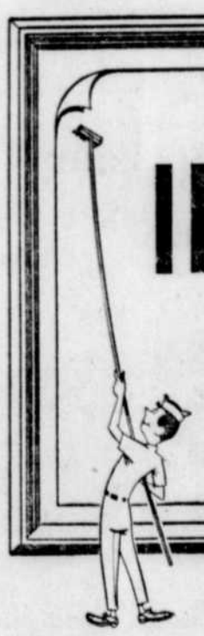

MISTER DONUT OF CANADA LTD.

MEILLEURS PARCE QUE...

144 variétés

Exquise création de beignets glacés... remplis... trempés... soufflés... torsadés... et d'autres y compris de savoureuses pâtisseries à la pâte de beignets.

Emportez-en une douzaine à la maison

1667 Chemin Chambly, Jacques-Cartier

(Les meilleurs ingrédients font les meilleurs beignets du monde)

En instance de brevet

Cherchez la boutique avec un coeur ! Arrêtez-vous à notre fameux bar-café... essayez notre CAFE de renommée mondiale, à l'atelier, au bureau ou à la maison.

mister DONUT®
1667, CHEMIN CHAMBLY, Jacques-Cartier
OUVERT 24 HEURES PAR JOUR
MAINTENANT OUVERT ET QUI VEND LES BEIGNETS ET CAFE PREFERES DU MONDE ENTIER

Peut-on éviter la calvitie?

L'expert Thomas suit vos progrès

1) L'expert capillaire Thomas vous examine régulièrement pour vérifier et s'assurer des progrès obtenus.

2) Des appareils modernes l'aident à détecter les origines bactériologiques ou autres de votre problème.

3) Selon les résultats, l'expert décide des changements dans le traitement et dans les formules auxiliaires.

"Pour tous ceux qui veulent éviter les handicaps causés par la calvitie, la nouvelle méthode de traitements améliorés Thomas offre une chance accrue de succès dans les soins susceptibles d'éliminer les désordres locaux du cuir chevelu, cause principale de la chute des cheveux. Ces chances de succès sont maintenant de loin plus grandes qu'elles ne l'étaient auparavant."

Pour mieux réaliser la portée de cette affirmation, dépourvue de toute exagération insensée, il faudrait se rappeler qu'elle vient de M. N. J. Thomas, Jr., probablement unique au monde à appartenir à une 3ième génération d'experts capillaires. Il est le président de la célèbre organisation Thomas, dont son grand-père fut le fondateur, et qui opère actuellement 45 cliniques à travers le Canada et les Etats-Unis.

"Ce que nous avons réalisé", explique M. Thomas, "fut de parfaire la compétence de nos experts tricholo-gistes qui se spécialisent sous tous les angles de la science capillaire, soit la détection des troubles locaux du cuir chevelu, le diagnostic, la prescription des traitements à faire suivre à nos clients pour combattre le problème individuel de chacun d'eux, tout compte tenu de son étendue, soit du point de vue bactériologique ou autre.

M. J. THOMAS, JR.

Détection des troubles

"L'homme-clef, qui vous assurera le succès dans votre détermination d'éviter de devenir chauve, est donc l'expert Thomas. Il vous examine en privé, établit l'historique de votre cas, envisage vos chances de succès et si, oui ou non, vous êtes accepté aux traitements. Dans l'affirmative, il prescrit le traitement que vous suivrez et surveille les progrès obtenus par la suite.

"Pour ce faire, si nécessaire, l'expert Thomas fera analyser, selon le cas, des spécimens de "sebum" qui lui permettront de contrôler l'excès de pellicules irritantes, les démangeaisons ou autres désordres locaux du cuir chevelu, causant votre chute de cheveux. Si les examens et analyses révèlent que votre condition ne peut être traitée, on vous le dira en toute franchise. Souvenez-vous qu'il y a des cas assez rares de calvitie pour lesquels aucun traitement n'est efficace."

Toutefois, en sa qualité d'expert en trichologie, M. Thomas fait remarquer qu'au premier abord personne ne saurait affirmer si oui ou non une chute quelconque de cheveux peut ou ne peut être contrôlée. Seulement l'examen minutieux que vous fera l'expert Thomas saura révéler positivement s'il y a une possibilité de succès.

M. Thomas rappelle aussi qu'un ouvrage, faisant autorité en la matière, ("Hair and Scalp", 5e édition, du Dr A. Savill) décrit le désordre capillaire majeur causant la calvitie "male-pattern" comme "Seborrhea oleosa", ou *chute de cheveux excessivement huileux*. L'ouvrage fait mention de certains cas traités avec succès par des techniques et des méthodes semblables à celles offertes dans les cliniques Thomas.

Résultats garantis

Les traitements Thomas, offerts uniquement à ceux qui peuvent en profiter avec succès, sont aussi accompagnés de la garantie suivante : *Vous devez être satisfait des résultats après 30 jours, ou tout montant payé pour des traitements vous sera remboursé.*

En ayant à votre disposition un service capillaire portant une telle garantie, ne serait-il pas insensé de vous laisser devenir chauve, et cela pour avoir négligé de vous renseigner, c'est-à-dire savoir si les traitements Thomas peuvent arrêter votre chute de cheveux et promouvoir une pousse normale, épaisse et saine.

Consultation gratuite

L'examen et la première consultation, qui se font en privé, vous sont offerts gratuits et sans obligation dans les 45 bureaux de la clinique Thomas, au Canada et aux Etats-Unis. Donc, si vous avez un problème de cheveux, n'hésitez plus et venez nous rendre visite. Les 2 cliniques Thomas, à Montréal, sont situées : EN VILLE : 1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 637, Edifice Carré Dominion — Tél. : UN. 6042 — et à la PLAZA ST-HUBERT : 6339, rue St-Hubert, suite 309, Edifice Lombank — Tél. : 274-3501. Heures : 11 a.m. à 8 h. p.m. Samedis : 10 h. a.m. à 3 h. p.m. Le stationnement est gratuit.

Pas besoin de rendez-vous. Dames et Messieurs sont acceptés aux traitements. Venez simplement et dites : "Je veux voir le spécialiste". Il sera heureux de vous accueillir.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 6 JUILLET 1965 — 81e ANNEE — No 153

Adoption, en première lecture, du projet de loi créant la "Ville de Laval" sur l'île Jésus

QUEBEC. (DNC) — L'Assemblée législative a adopté hier, en première lecture, un projet de loi fusionnant les 14 municipalités de l'île Jésus en une seule de près de 170,000 habitants — la 3e plus grande de la province — qui portera le nom de "Ville de Laval". Cette ville est appelée à devenir, d'ici la fin du siècle, une métropole géante de 1,200,000 habitants.

C'est le ministre Paul Gérin-Lajoie qui, en l'absence du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a déposé devant la Chambre le texte du projet de loi portant le no 63 et qui entérine les recommandations de la commission Sylvestre formulées après étude des problèmes intermunicipaux de l'île Jésus. M. Gérin-Lajoie n'a cependant donné aucune explication sur sa teneur.

La ville de Laval naîtra dès l'adoption finale de cette loi et tout indique que, d'ici deux mois, tous les citoyens de l'île Jésus seront soumis à la même autorité municipale.

La nouvelle ville, qui groupera les municipalités actuelles de Chomedey, Duvernay, Laval-des-Rapides, Laval-Ouest, Pont-Viau, Ste-Rose, Fabreville, Auteuil, Iles-Laval, Laval-sur-le-Lac, Ste-Dorothée, St-François, St-Vincent-de-Paul et Vimont, sera administrée par un conseil provisoire de 22 membres jusqu'à la date des premières élections, fixée au premier dimanche de novembre 1966, tel que LA PRESSE l'annonçait en primeur, le vendredi 25 juin dernier.

Ce conseil provisoire sera composé des 14 maires en poste au moment de la fusion, de quatre conseillers de Chomedey, d'un conseiller de Duvernay, d'un conseiller de Laval-des-Rapides, d'un conseiller de Pont-Viau et d'un conseiller de la ville d'Auteuil.

Ces conseillers seront choisis par le conseil de leur municipalité actuelle au cours d'une assemblée spéciale qui devra être tenue dans les neuf jours suivant l'adoption de la loi.

Le maire de la nouvelle ville sera nommé par les membres du conseil provisoire, le deuxième lundi suivant la sanction de la loi.

Première élection

La ville de Laval sera divisée en six quartiers : Auteuil, Chomedey, Duvernay, Laval-sur-le-Lac, St-François et Ste-Rose.

Dès la première élection, en 1966, le maire sera élu par la majorité des électeurs et la nomination des 21 conseillers se fera comme suit : deux seront élus dans le quartier Auteuil, sept dans celui de Chomedey, sept dans celui de Duvernay, un dans Laval-sur-le-Lac, un dans St-François et trois dans le quartier Ste-Rose.

Le mandat du conseil sera de quatre ans.

La municipalité sera administrée par un comité exécutif formé du maire, qui agira comme président, et de quatre conseillers qu'il choisira. Sa tâche sera de préparer et de soumettre au conseil tous les règlements, le budget, les demandes pour affectation du produit des emprunts, pour virement de taxes ou de crédit votés, pour octroi de franchises ou privilèges, pour échange ou location d'un immeuble de la ville. Ce sera aussi les membres du comité qui utiliseront les crédits votés, fixeront les salaires,

Voir VILLE DE LAVAL en page 6

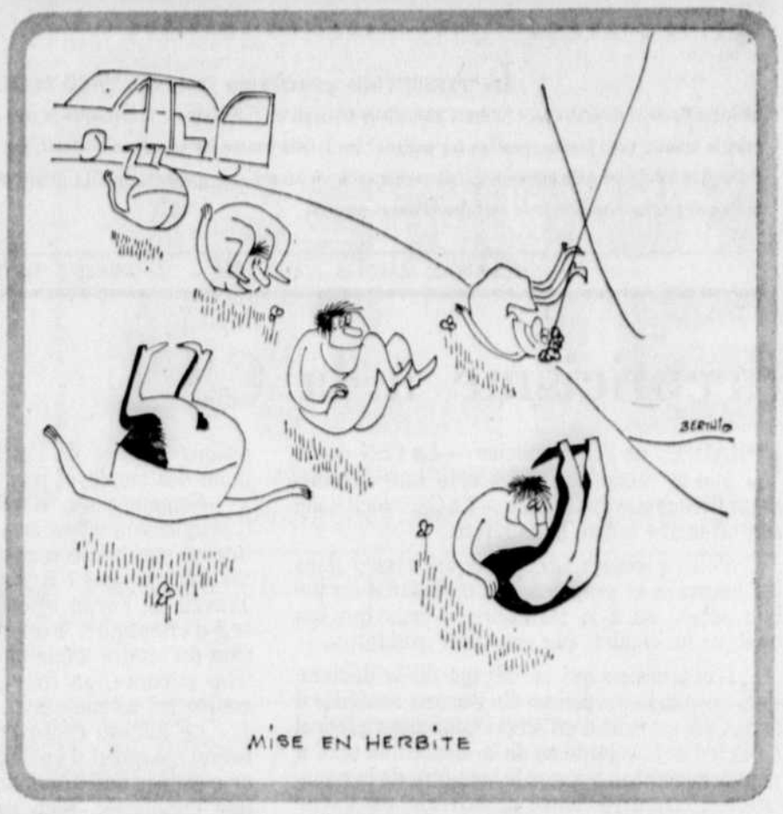

Assassinat d'un barman

(G.D.) — Les policiers de la brigade des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal enquêtent présentement sur le meurtre de M. Albert Giguère, un barman de 64 ans, à l'emploi du café Copa Cabana, dont le corps a été retrouvé hier, troué de balles, dans une salle de bain de cet établissement.

C'est un client du café qui, ne trouvant personne dans le bar, découvrit le corps de M. Giguère, gisant ensanglanté sur le plancher de la salle de bain. La macabre découverte fut faite vers 2 h., hier après-midi, dans ce café situé au 1112 ouest, rue Ste-Catherine.

Les policiers ont révélé ce matin qu'il y avait de fortes chances pour que le mobile du crime soit le vol. On a en effet découvert qu'une somme de $150 qui devait se trouver dans le tiroir-caisse avait disparu.

Chez les policiers, on ne semble pas croire à un règlement de compte. Il semble plutôt qu'au moment du vol, le barman, père de deux enfants, ait reconnu l'un de ceux qui le volaient.

L'enquête a révélé jusqu'ici que M. Giguère avait été tiré d'une distance d'environ 18 pouces, alors qu'il se trouvait dans la salle de bain. Il est fort probable qu'on l'ait conduit jusqu'à cet endroit avant de l'assassiner.

La victime était domiciliée au 3840 rue Adam. Une autopsie devait être pratiquée aujourd'hui et l'enquête du coroner suivra sous peu.

Les policiers du bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal tentent d'éclaircir ce drame et ce sont présentement les sergents-détectives Rondeau et Giguère qui dirigent l'enquête.

M. Albert Giguère exerçait ses fonctions de barman de jour depuis deux ans au café Copa Cabana.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Tragédie dans un cabaret

Sur cette civière se trouve le corps troué de balles d'un barman de 64 ans, M. Albert Giguère, retrouvé hier après-midi dans une salle de bain du café Copa Cabana.

La CTP augmente ses tarifs de 5 p. 100

La Compagnie de transport Provincial, dont les autobus relient entre elles les principales villes du Québec, a augmenté hier le prix de ses billets et doit maintenant justifier sa décision devant la Régie provinciale des transports.

Les compagnies Voyageur Provincial Inc. (pour le transport interurbain) et Métropolitain Provincial Inc. (pour les services de banlieue), toutes deux filiales de la Compagnie de transport Provinciale, avaient augmenté leurs tarifs la veille.

Alléguant l'augmentation des salaires résultant de la mise en vigueur des nouvelles conventions de travail des diverses filiales de la CTP qui ont été immobilisées récemment par une grève de 17 jours, les compagnies ont augmenté leurs tarifs de 5%, avec une hausse minimum de 10 cents le billet simple. Elles accordent cependant un rabais de 30% aux voyageurs, adultes ou écoliers, qui achètent leurs billets par lots de 20.

Cette augmentation, qui est la première d'une série de trois, a reçu, le 30 juin, une approbation "provisoire" de la Régie des transports. De même que les deux autres augmentations prévues pour le 1er juillet 1966 et le 1er avril 1967, cette première hausse fera l'objet d'une étude plus approfondie au cours d'une séance publique de la Régie, qui sera tenue jeudi matin, à 10 h. 30, aux bureaux de la Régie, boulevard Dorchester, à Montréal. Toute personne opposée à l'augmentation des tarifs aura l'occasion d'exprimer son opinion.

Voyageur Provincial et Métropolitain Provincial ont publié, vendredi, la mise en vigueur de leurs nouveaux tarifs comme suit :

Le 4 juillet 1965 : augmentation de 5% avec minimum de 10 cents par voyage ; escompte de 30% à l'usager fréquent pour l'achat de billets en lots de 20 ;

Le 1er juillet 1966 : augmentation de 5% avec minimum de 5 cents par voyage simple ; escompte de 25% à l'usager fréquent pour l'achat de billets en lots de 20 ;

Le 1er avril 1967 : hausse de 5% avec minimum de 10 cents par voyage; escompte de 20% à l'usage pour l'achat de billets en lots de 20.

La Régie provinciale des transports, dans son avis d'hier, précise que seule la première étape de cette série de hausses des tarifs répartie sur une période de moins de deux ans, a été autorisée "à titre provisoire".

Certains observateurs notent que cette augmentation des tarifs aurait été prévue lors des négociations avec le ministère provincial du Travail qui ont mis fin à la grève des chauffeurs d'autobus de la CTP.

Les chefs de police et de pompiers demandent une réponse à M. Wagner

ST-HYACINTHE. (R.T.) — A la suite d'une réunion de l'exécutif de l'Association des chefs de police et pompiers de la province de Québec en présence de tous les congressistes à St-Hyacinthe, il a été décidé à l'unanimité de présenter une résolution au ministre de la Justice, M. Claude Wagner. Cette résolution a été envoyée immédiatement par télégramme au ministère de la Justice afin que M. Wagner puisse y répondre lors de sa visite au congrès, demain soir.

Autres informations sur le congrès des policiers et pompiers en page 23.

Selon M. Roger Lemire, administrateur général de l'Association, des demandes ont été faites à plusieurs reprises, à Québec afin de promouvoir un système mieux organisé de la police pour une meilleure sécurité publique. Ces demandes, dans tous les cas, n'ont donné aucun résultat.

Texte de la résolution

Voici donc le texte de la résolution :

Attendu que depuis plusieurs années l'Association des chefs de police et de pompiers de la province de Québec réclame, pour une meilleure protection du public, une loi de police, un commissariat de police, des écoles et une académie de police ;

Attendu que tous les organismes s'occupant de la protection du public appuient ces demandes ;

Attendu qu'il fait preuve que le manque de coordination du travail policier favorise la criminalité et la délinquance ;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec fait front commun avec notre association ;

Attendu que notre association recherche et veut la valorisation de la fonction du policier ;

Attendu que, depuis déjà 11 ans, notre association demande à grands cris des écoles de formation tant pour les policiers que pour les pompiers ;

Attendu que la loi de police, le commissariat de police, les écoles de police et l'académie de police nous ont été promis à maintes et maintes reprises ;

Attendu que rien n'a été présenté au cours de la session actuelle laissant voir ou même espérer qu'une au moins de

Voir LES CHEFS en page 6

Forum sur la peine de mort

ST-HYACINTHE (RT) — Dans le cadre du 33e congrès de l'Association des chefs de police et de pompiers de la province de Québec, s'est déroulé un forum sur la fameuse question du jour: "doit-on" oui ou non, abolir la peine de mort".

Le meneur de jeu était M. Yves Michaud, directeur du journal "La Patrie". Les panélistes étaient Me Gérard Lévesque, conseiller juridique de l'Association des chefs de police et pompiers, M. Jean-Paul Gilbert, directeur adjoint de la police de Montréal et M. Jean Guy Brodeur, directeur du journal "Le Clairon" de St-Hyacinthe.

Me Gérard Lévesque

Comme dans la majorité des débats, deux des membres du panel favorisaient la peine de mort, alors que deux autres se prononçaient en faveur de son abolition.

Me Lévesque a d'abord pris une position bien précise contre l'abolition.

Le conseiller juridique de l'Association a déclaré que les députés fédéraux n'ont pas nécessairement la compétence pour décider du maintien ou de l'abolition de la peine de mort, du simple fait qu'ils ont été élus par le peuple.

A son point de vue, après 25 ans d'expérience comme criminaliste et procureur de la couronne dans plusieurs causes de meurtre, le meurtrier est très souvent un homme qui ne respecte la vie humaine en aucune façon.

Voir FORUM en page 6

Les jeunes délinquants

ST-HYACINTHE. (R.T.) — L'Association des chefs de police et de pompiers de la province de Québec présentera demain une résolution visant à amender la Loi des jeunes délinquants. L'Association, qui représente tous les policiers du Québec, voudrait faire porter à 16 au lieu de 18 ans l'âge des jeunes qui sont impliqués dans différents délits.

Le sujet a été traité durant un forum sur les relations humaines. Les panelistes étaient : le Dr Maurice Gauthier, criminologue du ministère de la Justice du Québec, Me Gérard Lévesque, c.r., conseiller juridique de l'Association des chefs de police et pompiers, M. Claude Bouchard, secrétaire général adjoint de la Société canadienne de criminologie, M. Maxime Lavigne, chef de police de Hull, le Dr Yves Lafleur, M. G. Lafrance, du ministère de la Famille, et le Dr Claude Mailhot, docteur en psychologie et professeur à l'Université de Montréal.

Même si les policiers se disaient très en faveur de ce projet de résolution, les panélistes ont tenté de leur faire changer d'idée. Ils affirmaient

Voir DELINQUANTS en page 6

FAITS divers

Vol de $25,000 de peintures

A la résidence de Mme Gladys Wilson, 3436 rue Simpson, des voleurs ont enfoncé une porte arrière de la maison pour s'introduire à l'intérieur ou ils ont volé des peintures évaluées au moins à $25,000. Le vol fut rapporté à la police par une secrétaire de Mme Wilson qui est présentement en voyage. On ne saura qu'à son retour le montant réel du vol.

Evadé retrouvé dans un boisé

Moins de deux heures après s'être évadé du centre fédéral de réhabilitation de St-Vincent-de-Paul, Bernard Shank, 17 ans, a été retrouvé par les gardiens à qui il avait fait faux bond, vers 6 h. hier soir, dans la municipalité même de St-Vincent-de-Paul.

Shank, qui avait été condamné à deux ans de détention pour vol d'auto et effraction, devait être relâché au mois d'octobre. Il s'était évadé, vers 4 h. hier après-midi, alors qu'il travaillait au jardin du centre de réhabilitation, hors des murs de la prison.

Il a été retrouvé dans les limites de St-Vincent-de-Paul, dans un boisé. Les autorités ont signalé qu'il avait couru beaucoup et qu'il était exténué.

Collision sur le pont Le Gardeur : un mort, un blessé

Une collision frontale, survenue à 7 h. 35 hier soir sur le pont Le Gardeur, à l'extrémité est de Montréal, a fait un mort et un blessé.

M. Joseph Cortisone, 30 ans,

Voir FAITS DIVERS en page 6

Un groupe de citoyens de Montréal réclame une refonte de la loi des expropriations

par Louis Falardeau

La "Voix des citoyens", un comité récemment formé afin de lutter contre certaines injustices inhérentes aux procédures d'expropriation, ne demande pas seulement justice dans le cas bien précis de l'Institut de technologie de Montréal, mais compte faire des pressions pour obtenir une révision de la loi même de l'expropriation, qu'ils considèrent comme fondamentalement injuste.

C'est ce qui ressort d'une réunion du comité exécutif de la "Voix des citoyens", tenue hier soir, où il a été décidé que le président, M. Georges Champoux, rencontre aujourd'hui M. Raoul Bourret, représentant du ministère de l'Education, afin d'obtenir de plus amples informations sur la possibilité de dédommagements pour les locataires.

Mais le comité ira plus loin. Ses membres savent très bien que, dans toutes les procédures d'expropriation, la loi est appliqué à la lettre. Et ils constatent que, malgré cela, ils ne peuvent obtenir justice. Ils concluent donc, en toute logique, que c'est à la loi même qu'il faut s'attaquer et non à son application à des cas particuliers. Chaque fois, ou presque, qu'il y a eu expropriation depuis quelques années, ceux qui étaient concernés ont critiqué le plus souvent sans résultat. Et, de tout façon, la situation est toujours la même et il faut toujours recommencer.

Offrfes unilatérales

Leurs doléances sont nombreuses. D'abord, ils trouvent anormal que la fixation de l'indemnisation pour un propriétaire se fasse de façon unilatérale (le gouvernement offre et le propriétaire accepte ou va en justice, ce qui coûte terriblement cher) et surtout qu'elle se fasse souvent très longtemps après l'expropriation, de sorte que le propriétaire ne sait pas ce qu'il recevra et peut très difficilement tracer des plans pour son avenir.

Ils considèrent aussi qu'il est injuste et dangereux que la loi ne stipule pas de dédommagement pour les locataires. Bien sûr, le plus souvent on donne quelque chose. Mais c'est ordinairement très peu. Pourtant, changer de logement occasionne bien des déboursés. Il y a d'abord le déménagement. Il est également très difficile de trouver à se loger pour le même prix et aussi près de son lieu de travail. Certains avaient des baux depuis longtemps et payaient pour cela beaucoup moins cher qu'ils paient aujourd'hui.

Ils réclament donc que l'on change la loi. Mais ils peuvent

Voir CITOYENS en page 6

M. Pierre Dupuy rencontre les autorités du Liban

BEYROUTH. (AFP) — Venant d'Ankara, M. Pierre Dupuy, commissaire général de l'Exposition de Montréal, est arrivé à Beyrouth. Il sera reçu aujourd'hui par le président de la république libanaise, M. Charles Helou, et aura de nombreux contacts durant les trois prochains jours avec les milieux officiels libanais au sujet de la participation du Liban à l'Exposition de Montréal en 1967.

M. Pierre Dupuy se rendra le 8 juillet au Caire pour y poursuivre sa mission.

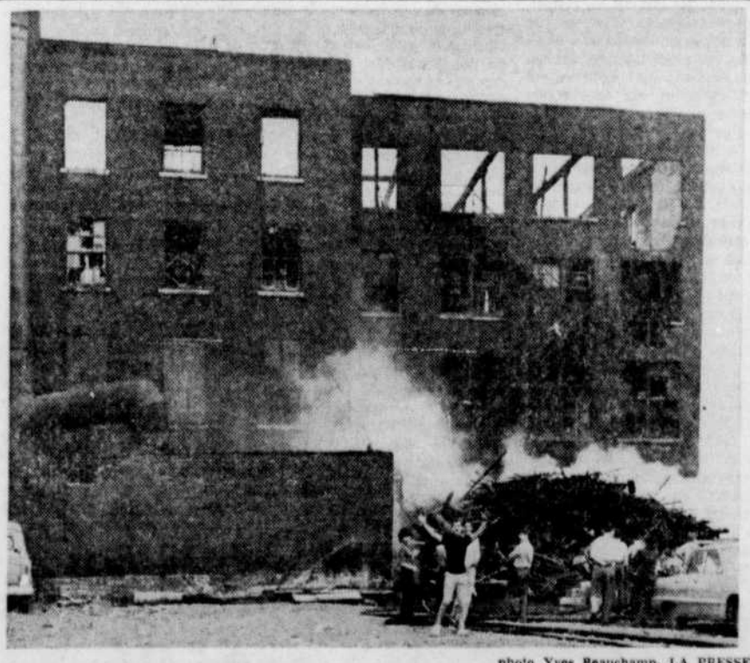

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

De quoi hâter la démolition

Cet immeuble en démolition est pour la deuxième fois en quelques mois la proie des flammes. Situé au 1971 rue Richardson, à l'angle de la rue Shearer, il abritait, avant d'être dévasté par un premier incendie, une fabrique de savon. La démolition était en cours lorsque, hier après-midi, à 4 h. 25, une étincelle de chalumeau qu'employait un ouvrier pour couper une poutre d'acier a déclenché un autre incendie. Le dernier sans doute. Les pompiers, sous les ordres du directeur adjoint Dollard Boisvert, ont circonscrit les flammes à 5 h. 30, après deux alertes.

Agent autorisé
DODGE
CHRYSLER
VALIANT
CAMIONS DODGE
Vaste terrain d'autos usagées
Location à court et long termes
AUTOS USAGÉES
Dependable
L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT VEND MOINS CHER
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
268 O. St-Charles, Longueuil — OR. 4-1371

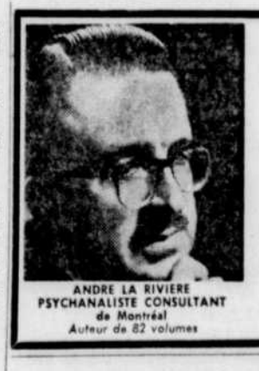
ANDRE LA RIVIERE
PSYCHANALISTE CONSULTANT
de Montréal
Auteur de 82 volumes

Etes-vous nerveux !
(Névrosé ?)
(timide, angoissé, obsédé, scrupuleux, mélancolique, etc.)
"GRATUITEMENT" faites venir le catalogue de 100 pages (résumé de chacun des 1500 textes) nature et remède à la Nervosité (Névrose).
EDITIONS PSYCHOLOGIQUES ENRG.
(Lucille Tremblay, directrice générale)
3426 av. Marcil, Montréal 28
488-0374 ou encore 488-4312

RENOVEZ maintenant
avec le clapboard d'aluminium
WEATHER VANE
Résiste toute une vie sans peinture

GRATIS
un sac de fin de semaine
avec chaque achat
CHOIX DE 8 COULEURS
ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ PLUS TARD
Auvents Weather-Vane
3055, ave Verdun
VERDUN — Tél.: 769-3853
S.V.P. me fournir tous renseignements et votre offre de paiements différés.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL .....
☐ Auvents
☐ Portes
☐ Fenêtres
☐ Clapboard d'aluminium

NOUVELLE ADRESSE
6741 ST-HUBERT
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
AUTREFOIS OPTOMETRISTE CONSULTANT A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE
272-7611 • 272-7616

Lemieux
A. LEMIEUX CADEAUX INC.
POUR LA MAISON OU LE CHALET

MIROIRS de tous genres
LAMPES de chevet, de boudoir ou de salon
échantillons de plancher
40% et PLUS de RABAIS
Venez tôt pour un meilleur choix !
Toujours plus et mieux chez Lemieux
765, rue BEAUBIEN (près de St-Hubert)
Téléphone : 274-6529

Faits divers

SUITE DE LA PAGE 3

du 11,885 rue Forsyth, à Pointe-aux-Trembles, a perdu la vie. Son corps a été transporté à la morgue de Repentigny.

Le blessé est M. Roger Lefebvre, 30 ans également du 2543 rue Louis-Veuillot, à Montréal, qui a été transporté à l'hôpital Le Gardeur, à Repentigny, où il repose dans un état satisfaisant.

Accident de la route : un mort, deux blessés

Un homme a trouvé la mort au cours d'un accident de la route survenu, vers 2 h. 45 hier après-midi, sur la route no 50, à peu de distance de la maison de M. Maurice Giroux, canton Barnston, dans le comté de Stanstead.

La victime est M. Archie Oliver Patterson, 78 ans, du 50 Garden Road, à Terrebonne Heights. Le corps a été déposé à la morgue Lucien Charron, au 25 rue Wellington, à Coaticook.

Cet accident a aussi fait deux blessés, Mme Patterson, qui repose dans un état critique à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, de même que Mlle Veronica Murphy, aussi hospitalisée à l'Hôtel-Dieu, mais dont l'état n'inspire pas de crainte.

Récidiviste détenu pour vol au couteau

La police détient un récidiviste de 43 ans qui a tenté de commettre un vol à l'aide d'un couteau, à 5 h. 45 hier après-midi, à la boucherie Ph. Morin Limitée, située au 272 ouest, rue Bernard.

"Je veux de l'argent" a lancé le suspect en faisant irruption dans l'établissement. Mais le propriétaire, M. René Morin, ne l'entendait pas ainsi. M. Morin, loin de perdre son sang-froid à la vue du couteau qui le menaçait, lança alors un cri à son employé Robert Lemay. Et ce cri se voulait sans doute un cri de guerre, car le bandit perdit tout de suite son assurance et prit la fuite.

Faut croire que la mésaventure donna la soif au bandit, car, de l'épicerie, il courut tout droit à la taverne Larose, située en face. Alertés, les policiers du poste no 17 le trouvèrent à cet endroit.

Le récidiviste devait comparaître en cour ce matin.

La victime n'était pas le mari, mais sa femme

Une erreur s'est glissée hier dans la liste des morts accidentelles de la fin de semaine.

Ce n'est pas M. Eugène Deschênes, mais sa femme, âgée de 53 ans, du 6651 rue Chambord, à Montréal, qui a perdu la vie, samedi midi, au cours d'un accident survenu près de St-Jean-Port-Joli et impliquant trois autos et un camion.

Cambriolage dans un bureau

Des cambrioleurs ont profité de la fin de semaine pour s'introduire par effraction à l'intérieur de l'établissement Oriental Olive Importing, au 320 ouest, rue Notre-Dame.

En plus de causer des dommages assez appréciables à la bâtisse, ils ont fait main basse sur des dactylos, machines à calculer et diverses autres pièces d'équipement de bureau, le tout évalué à $5,000.

C'est en vain qu'ils ont aussi tenté d'ouvrir le coffre-fort avant de prendre la fuite.

Le vol a été découvert hier matin, à l'arrivée des employés.

Une auto plonge dans une rivière

JONQUIERE (PCF) — Rosaire Côté, de Jonquière, a perdu la vie hier lorsque son automobile a fait une embardée pour aller s'engloutir dans la Rivière-aux-Sables.

Des hommes-grenouilles ont mis trois heures à retirer le corps de la victime de la voiture.

Messe de requiem pour l'abbé Henri Roy

Une messe de requiem sera célébrée mercredi soir à 8 h., en l'église St-Pierre-Apôtre de Montréal, pour le repos de l'âme de l'abbé Henri Roy, fondateur de la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.) canadienne et directeur de l'Institut Pie-IX à sa mort, survenue il y a deux semaines. Mgr Albert Sanschagrin, O.M.I., évêque d'Amos, célébrera la messe, assisté de l'abbé Mike Gendron. Tous les jocistes anciens et actuels sont invités à cette cérémonie.

Nécrologie

Mme Léon Kendergi

Mme veuve Léon Kendergi, née Olga Antaki, âgée de 70 ans, mère de Mlle Maryvonne Kendergi, bien connue des milieux artistiques et de télévision de Montréal, est décédée dimanche à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle laisse ses fils René, lieutenant-colonel dans l'armée française, et Georges-Nubar, qui vivent en France, ainsi que ses filles Maryvonne et Aimée, Mme Peter Kouri, de Pontex, Sask., son mari et leurs quatre enfants.

La dépouille mortelle sera exposée au 5650 Côte-des-Neiges, de 1 h. à 10 h. p.m., mercredi et jeudi. Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 h. en l'église St-Sauveur des rites orientaux catholiques, angle des rues St-Denis et Viger.

René Guynemer renoncerait à sa poursuite

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS. — Il semble bien que la tentative de M. René Guynemer de faire condamner Gaston Naessens pour escroquerie ait définitivement échoué hier après-midi devant la 16e Chambre correctionnelle, au Palais de Justice de Paris.

Le président du tribunal, M. Jacques Batigne, a constaté la déchéance de l'instance, l'ex-restaurateur montréalais n'ayant pas versé la caution exigée de tout étranger qui intente une poursuite judiciaire en France. Cette caution, fixée à 2,500 francs (environ $550), aurait dû être déposée avant le 15 juin.

Me René Floriot, avocat de M. Guynemer, a exposé au tribunal que son client était tombé gravement malade et s'était trouvé dans l'incapacité de verser la caution. Le célèbre avocat a précisé que le plaignant avait eu une pneumonie.

Me Jean-Baptiste Biaggi, défenseur de Naessens, avait demandé au tribunal de tirer les conclusions du défaut de versement de la caution requise de M. Guynemer.

Même si le tribunal a constaté la déchéance de l'instance, M. Guynemer peut encore poursuivre le "biologiste" pour escroquerie, mais il lui faudrait recommencer à zéro, souligne-t-on. Toute nouvelle procédure devra être engagée dans un délai expirant moins de trois ans après le présumé délit.

Dans les couloirs du Palais de Justice, on estime qu'en réalité M. Guynemer abandonne la partie. Les mauvaises langues chuchotent que Me Floriot, même si son client avait versé la caution dans le délai requis, n'aurait pu plaider contre Naessens hier.

L'allégation de Naessens selon laquelle Me Floriot aurait accepté de le défendre dans une affaire judiciaire, en 1957, et qu'il n'était pas par conséquent autorisé à plaider contre lui, constituerait l'explication réelle de ce qui s'est passé aujourd'hui.

On dit également que M. Guynemer aurait bel et bien versé la caution, sous forme de chèque adressé au président Batigne, alors qu'il aurait dû la déposer au greffe. Il s'agirait, toujours selon les mauvaises langues, d'un moyen élégant de ne pas avoir l'air de renoncer de lui-même à la poursuite.

DELINQUANTS

SUITE DE LA PAGE 3

que la situation physique du Québec, le manque de maisons de réhabilitation comme exemple, ne permet pas encore d'élaborer un tel projet de loi. Pour leur part, les policiers demeurent convaincus du fait que nombre de jeunes délinquants âgés de 16 à 18 ans commettent des délits importants, même de vols à main armée ou avec violence, tout comme le font les grands criminels d'habitude et que pour la sécurité publique, il est urgent et nécessaire de s'en occuper de façon rigide.

FORUM

SUITE DE LA PAGE 3

"Cette sorte d'être peut tuer à l'intérieur ou à l'extérieur du pénitencier, dit-il. Il n'y a pour cette sorte de personne que la solution de la corde.

Le directeur Gilbert

Le directeur adjoint Gilbert a prononcé un bref exposé, également contre l'abolition de la pendaison, mais avec un peu plus de réserve. Il a cependant affirmé que le temps était mal choisi de discuter ce sujet, parce qu'au Québec et même ailleurs, nous vivons une recrudescence dans le taux de criminalité.

"Le sujet doit être bien étudié avant d'en arriver à des conclusions et nous ne devons pas avancer des théories sur la peine de mort qui ne sont pas bien analysées et très bien pesées".

Dans son exposé, M. Gilbert a démontré une certaine confiance en la réhabilitation avec un système beaucoup mieux organisé que celui que nous vivons présentement.

A un certain moment, le meneur de jeu, M. Michaud, a demandé aux 300 policiers présents, s'il s'en trouvait parmi eux qui étaient pour l'abolition et aucun n'a levé le bras...

Les journalistes

M. Brodeur, du journal "Le Clairon", s'est clairement prononcé en faveur de l'abolition de la peine de mort, basant son exposé sur des théories émises par de grands criminologues. M. Brodeur a également démontré dans son opinion une quelconque pitié humaine à l'égard de celui qui était tué à sang froid par un bourreau. Il s'est dit en faveur d'une réhabilitation au moyen de sentences à vie, à perpétuité, etc... tous des termes que l'on ne semblait pas tellement comprendre.

Le journaliste Yves Michaud était en faveur de l'abolition de la peine capitale et préconisait que l'on emprisonne à vie, et que la société en soit bien assurée, celui qui tue son prochain. Il allait jusqu'à les soumettre, 7 jours par semaine, à des travaux forcés.

Après plus d'une heure de discussion, on a rien réglé et les experts affirment que présentement, on expose mal le problème et que la question devrait être posée comme suit : Est-ce que présentement, il est temps de discuter de l'abolition de la peine de mort.

CITOYENS

SUITE DE LA PAGE 3

difficilement rédiger un mémoire contenant des solutions. Ils ne sont pas avocats et n'ont pas les moyens d'en payer un. Ils ne travaillent pas pour eux — ils sont déjà expropriés — mais pour les autres qui auraient à souffrir de cette loi. Ils savent en tout cas qu'être exproprié, ce n'est pas payant, sauf pour quelques grosses compagnies qui ont les moyens de se défendre et qui spéculent là-dessus.

Ils esquissent des solutions. Ils voudraient par exemple qu'une offre soit faite aux propriétaires avant qu'on les exproprie et que cette offre repose sur des critères stables. Il considèrent qu'il est nécessaire que la loi parle du dédommagement pour les locataires.

Mais ils ne peuvent tout faire seuls. Dans les jours qui suivront, ils tenteront de contacter d'autres personnes ayant eu à souffrir d'une expropriation. Ils essaieront aussi d'intéresser certains organismes, comme la Ligue des droits de l'homme, à la lutte qu'ils entreprennent. Car ils sont conscients de s'attaquer à un problème qui les dépasse, mais qu'il est quand même urgent de régler.

"VILLE DE LAVAL"

SUITE DE LA PAGE 3

accorderont les contrats de moins de $3,000 sans soumission, etc.

Le conseil, lui, devra voter les crédits, adopter les règlements, et créer les services de la ville. Il pourra exiger de l'exécutif des rapports sur toute matière concernant l'administration de la ville et se prononcer sur ceux-ci et aura à approuver les plans, les classifications de fonction et les échelles de salaires.

Les salaires des membres du conseil sont fixés, par le projet de loi, à $18,000 pour le maire, à $15,000 pour les membres de l'exécutif, à $6,000 pour le président du conseil et à $4,500 pour les conseillers.

Prérogatives du conseil

Au cours des prochaines années, le conseil de la ville de Laval pourra abroger les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation et rôles de perception en vigueur dans les villes actuelles. Le zonage pourra être modifié en conformité avec un plan directeur, sauf en ce qui a trait à Laval-sur-le-Lac où tout changement de zonage devra être approuvé par les propriétaires lors d'un référendum obligatoire, tel que promis par le premier ministre Jean Lesage.

Un gérant municipal sera nommé par le conseil et devra administrer les affaires de la ville sous l'autorité du comité exécutif. Il aura autorité sur les chefs de service, assurera la liaison avec l'exécutif et aura accès à tous les dossiers de la ville. C'est lui qui coordonnera tous les budgets des différents services et leur travail. Il ne pourra être congédié que par un vote des deux-tiers du conseil.

La charte de la nouvelle ville protégera aussi les cultivateurs qui continueront à bénéficier de taxes réduites comme c'est le cas présentement.

Les Cours municipales établies sur le territoire seront abolies et remplacées par la Cour municipale de la ville de Laval qui sera présidée par deux juges nommés par le gouvernement provincial.

De même, la Corporation interurbaine de l'île Jésus est abolie et "son passif et son actif deviennent le passif et l'actif de la ville de Laval".

Une longue bataille

L'adoption en première lecture du projet de loi qui aura pour effet de créer une ville immense, dont le territoire, de beaucoup plus vaste que celui de la ville de Montréal, comptera environ 1,200,000 personnes vers l'an 2,000 (dans 35 ans), est le terme d'une longue campagne au cours de laquelle supporteurs et opposants ont tout fait pour s'assurer l'appui de la population.

Le gouvernement a voté un crédit de $50,000 pour faire la publicité du projet par des annonces dans les journaux et par la distribution de brochures dans l'île Jésus.

L'opposition a été vive, s'est chargée d'organiser des référendums et prétend que la majorité de la population n'est pas favorable au projet. Le ministre des Affaires municipales exprime l'avis contraire.

LES CHEFS

SUITE DE LA PAGE 3

ces mesures serait adoptée au cours de la présente session du Parlement.

Il est en conséquence proposé par M. Eugène Gadoury, directeur de police à Port-Alfred, secondé par M. Guy Lemay, directeur de police à Chambly et voté à l'unanimité de poser les questions suivantes :

1 — Quelle est ou quelles sont la ou les raisons qui motivent ce retard à donner suite à des demandes que nous croyons si urgentes et nécessaires à la protection du public ?

2 — Qui a ou aurait intérêt à ce que la situation actuelle subsiste encore longtemps ?

C'est pourquoi les congressistes, réunis à St-Hyacinthe à l'occasion de leur 33e congrès annuel, demandent au ministre de la Justice de la province de Québec de répondre à ces deux questions.

AVIS dans l'affaire de la succession Paul Sawran

Selon un jugement rendu par l'honorable juge André Nadeau, de la Cour Supérieure de Montréal, le 25 juin 1965, le soussigné fut nommé exécuteur testamentaire de la succession de Paul Sawran, autrefois de 3436, rue DeBullion, Montréal, décédé le 1er mai 1965. Tous les créanciers et les personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par la présente avisés de faire la remise de leurs dettes et ou fournier des détails au sujet de leurs réclamations au soussigné le ou avant le 6 août 1965. Après cette date, la succession sera répartie en ne tenant compte que des réclamations reçues par le soussigné.

Bernard Figler,
485, rue McGill, Montréal.

FENETRES ou PORTES en ALUMINIUM • AUVENTS en FIBRE de VERRE • CLAPBOARD en ALUMINIUM • *Appelez*

ALSCO
279-8551
1530 est BEAUBIEN, Montréal

LICENCE POUR UNE CHAUDIERE DE CHAUFFAGE ELECTRO-CHIMIQUE — INVENTION SUISSE / BREVETS MONDIAUX

Il s'agit d'une chaudière pour chauffages centraux sans explosion et sans fumée. Cheminée et emmagasinage du combustible deviennent superflus. A la Foire des Inventeurs à Bruxelles cette nouveauté a obtenu la médaille d'or et maints articles lui ont été consacrés depuis par la presse.
Nous offrons des droits de fabrication, de vente, de brevet et de marque de fabrique pour tous les pays où le produit n'est pas encore représenté. Nous exportons aussi.
PAUL KOLB S.A., THUNSTRASSE 73, 3000 BERNE / SUISSE
Tél. : 44 14 11 / TELEX : 32492

INSTITUT ALIE
18 ANNEES D'EXPERIENCE
2850 est, rue SHERBROOKE, Montréal 24 – Tél.: 527-3631

COURS DU JOUR (GARÇONS ET FILLES)

COURS PREPARATOIRE aux Etudes Supérieures pour les élèves de 11e classique, scientifique ou l'équivalent. Jour seulement.

COURS SCIENTIFIQUE : 8e - 9e - 10e - 11e.
COURS GENERAL : 8e - 9e - 10e - 11e.
COURS COMMERCIAL : 10e - 11e - 12e.

1. Ecole reconnue par le ministère de l'Education.
2. Allocation de $200 des Commissions Scolaires.
3. Allocation de 10.00 par mois aux étudiants de 16 et 17 ans.
4. Service complet d'orientation scolaire.
5. Laboratoire moderne, amphithéâtre.
6. Activités culturelles et sportives.

En 1964-65 plus de 2500 étudiants ont profité de la haute qualité de nos cours et de la compétence de nos professeurs.

Les mêmes cours se donnent aussi le soir ou par correspondance

DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS – INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT! 527-3631

RAPPORT No 4

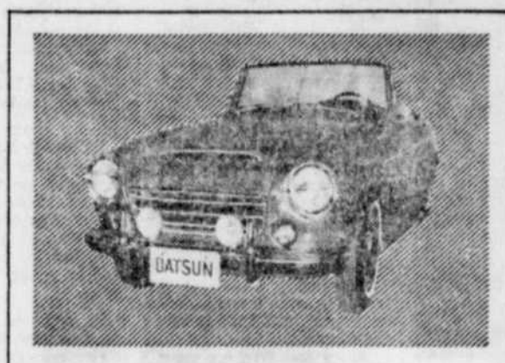

SOUS TOUT RAPPORT LA DATSUN EST L'AUTO RÊVÉE!

Recherchez-vous une belle petite auto fringante qui fasse se retourner les têtes sur votre passage ? La nouvelle Datsun sport "1600" a donc été conçue pour vous. Préférez-vous au contraire une "familiale", une auto à la fois spacieuse, puissante et confortable ? Dans la catégorie "économique", la Datsun reste encore insurpassable ! Si vous êtes chasseur, arpenteur ou chef de chantier de construction, comparez attentivement la robuste Datsun "Patrol" avec n'importe quel autre véhicule "tout terrain" à 4 roues motrices. Vous serez favorablement impressionné, nous vous l'assurons. Mais voilà, peut-être est-ce une auto luxueuse que vous désirez. Alors l'élégante Datsun "Cedric" répondra parfaitement à vos exigences ... à des centaines de dollars de moins que ne coûte une voiture domestique de classe analogue !
Autre chose ? Et comment ! C'est la Datsun sedan de réputation mondiale. Elle prime sous tout rapport : apparence, performance, équipement standard. Et votre admiration doublera en voyant son bas prix. Dites ! N'est-ce pas encore une autre Datsun qui vient de passer ?

NISSAN NISSAN AUTOMOBILE CO. (CANADA) LTD. DATSUN
Nissan Bldg., 873 Beatty St., Vancouver 3, B.C.
Telephone: 681-2384 Cable address: NISCAN Telex: 04-5995

NISSAN signifie industrie japonaise — DATSUN en est la marque de commerce mondiale

767 Américains ont fêté leur dernier 4 juillet

(d'après UPI-PA) — Le congé de la fête de l'Indépendance est terminé aux Etats-Unis; pour 767 Américains, ce "4 juillet" aura été le dernier.

Comme d'habitude, c'est la route qui a fait le plus de victimes alors que de 6 h. p.m. vendredi à minuit hier soir, 337 automobilistes ont perdu la vie.

Durant ce congé, 146 personnes se sont noyées, six sont mortes dans des accidents d'avion, trois à l'occasion de feux d'artifice et 75 autres dans des accidents divers.

Le total de 767 morts dépasse tout ce qui s'était vu jusqu'ici aux Etats-Unis pour un congé de 78 heures. Toutefois, c'est le 4 juillet 1963 qui reste le plus mortel pour les automobilistes alors que 556 d'entre eux s'étaient tués sur les routes.

Une explosion dans un centre nucléaire fait sept blessés

CAMBRIDGE, Mass. (PA) — Sept jeunes chercheurs de l'Université Harvard et de l'Institut de technologie du Massachusetts ont subi des brûlures graves hier quand une cuvette contenant de l'hydrogène liquéfié à moins 470 degrés Fahrenheit a fait explosion dans un centre d'expérience nucléaires à Cambridge, déclenchant un violent incendie.

Une vingtaine de personnes se trouvaient à l'intérieur du bâtiment au moment de l'explosion. Les dommages sont estimés à $1 million et les expériences que dirigeaient M. Stanley Livingston sont retardées de plusieurs mois.

Le nord de l'Italie fait le compte des dégâts de la tornade

FERRARE. (AFP) — Pompiers, carabiniers, hommes de troupe sont à l'oeuvre dans les régions du nord de l'Italie dévastées par la tornade. Ils déblaient les décombres des innombrables maisons ou fermes, "soufflées" par un vent qui, atteignit parfois la vitesse de 120 milles à l'heure. Ils dégagent les routes jonchées de troncs d'arbre et recouvertes d'une boue rendue rougeâtre par les morceaux de briques arrachés aux maisons. Ils enlèvent en hâte les cadavres d'animaux qui se décomposent rapidement sous l'effet de la chaleur orageuse, ainsi que les voitures projetées dans les fossés ou dans la campagne, qui apparaît rasée de toutes ses cultures.

Pékin viserait-il l'Inde et Formose ?

(D'après UPI) — Il appert que Pékin se livre aujourd'hui à des préparatifs militaires à deux endroits de son territoire. Selon un journal de la Nouvelle-Delhi, la Chine renforce de tanks et de blindés ses positions de Ladakh, près de la frontière du Cachemire, de même que dans la région de la rivière Chip Chap, s'efforçant aux deux endroits à améliorer les moyens de communication.

Par ailleurs, de sources militaires on apprend que Pékin est à mettre en place un imposant dispositif militaire dans la région côtière qui fait face à l'île de Quemoy, dans la province du Fukien. On ignore si ces déploiements sont de caractère offensif ou défensif.

Les libéraux japonais gardent leur majorité

TOKYO. (Reuter) — Le parti libéral-démocrate du premier ministre japonais Eisaku Sato a conservé sa large majorité à la Chambre haute malgré la perte de quatre sièges au cours des élections partielles de dimanche. Cette élection est toutefois considérée comme un échec pour le gouvernement parce que l'opposition socialiste a effectué des gains substantiels.

La cause Loren-Ponti remise à l'automne

ROME (PA) — L'Italie a traduit en cours aujourd'hui l'actrice Sophia Loren et le producer Carlo Ponti sous des accusations de bigamie.

La cours a formellement ouvert la cause et ensuite, après une session de 30 minutes, a accepté une requête des accusés demandant que la cause soit remise. La prochaine session de la cour a été fixée au 21 octobre.

Ni l'un ni l'autre des accusés étaient en cour.

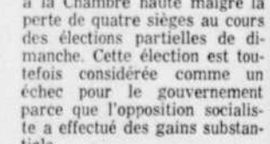

hyperacidité
soulagée rapidement avec les
NOUVEAUX TUMS AMÉLIORÉS
Soignez votre goût et votre estomac avec Tums. Délicieuse saveur de menthe. Une action encore plus rapide vous donne un soulagement meilleur que jamais. En rouleau de poche, en boîte économique de 3 rouleaux et en flacon de 100 comprimés.
TUMS pour l'ESTOMAC

De grâce, MM. les journalistes !

Elle est princesse, elle est belle . . . Faut-il blâmer journalistes et photographes qui la prennent littéralement d'assaut ? Certes non, mais comment les représentants de la presse, aussi blasés qu'ils puissent être, peuvent-ils résister à Grace de Monaco qui leur demande de lui laisser un peu de répit ? La scène se déroule à Dublin, Irlande, au moment où elle s'apprêtait à entamer une danse au Bal des petits lits blancs.

Nouvelle impasse à Saint-Domingue

SAINT-DOMINGUE. (AFP-UPI-PA) — Un nouveau contretemps est venu refroidir l'enthousiasme des dirigeants de l'Organisation des Etats américains (OEA) hier alors qu'aucun des trois candidats proposés par la commission de cet organisme pour la formation du gouvernement provisoire n'a pu obtenir l'accord simultané des Caamanistes et des Imbertistes.

De sources sûres, on indique que les chefs militaires favorables au gouvernement imbertiste, soit l'immense majorité, s'opposent à la participation du médecin apolitique Felix A. Goico et du représentant du Parti révolutionnaire Sylvestre Alba de Moya.

Les mêmes sources disent que l'un des groupes les moins importants du gouvernement constitutionnaliste, vraisemblablement la formation d'extrême gauche "14 juin", repousse de son côté le nom du troisième candidat, l'avocat Hector Garcia Godoy, du parti réformiste de l'ex-président Joaquin Balaguer. En raison du peu d'influence de ce mouvement, le nom de M. Godoy paraît devoir être le seul à figurer à nouveau dans la formule de remplacement que l'on va sans doute rechercher.

LIMONADE
ASEPTA
EMBELLIT
par l'éclat du teint
Agréable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

2,500 hommes à l'affût du Vietcong dans la zone 'D'

SAIGON (PA, UPI, AFP) — Alors que la bataille semble s'apaiser à Ba-Gia, on annonce qu'une expédition de près de 2,500 militaires sud-vietnamiens, américains et australiens est partie à l'assaut de la fameuse zone "D", forteresse du Vietcong qui se trouve à seulement 30 milles au nord-est de Saigon.

Sur ces effectifs, plus de 1,000 soldats proviennent de la 173ème brigade aéroportée des Etats-Unis. Il s'agit de la deuxième offensive conjointe menée au sol contre un château fort vietcong.

L'offensive a été précédée d'un feu nourri de l'artillerie et de bombardements aériens, après quoi, une centaine d'hélicoptères ont entrepris de parachuter les troupes dans la brousse. L'opération n'est encore ponctuée que de quelques coups de feu et un porte-parole américain dit que la puissante manoeuvre s'effectue d'une façon satisfaisante.

Par ailleurs, un autre porte-parole annonce que deux Américains et 26 Vietnamiens manquent à l'appel, cependant que quatre rangers sud-vietnamiens ont été tués au cours d'un engagement qui vient d'avoir lieu dans la province de Pleiku.

Le calme est revenu à l'avant-poste sud-vietnamien de Ba Gia aujourd'hui, mais de fortes unités vietcong demeurent retranchées sur leurs positions dans la région. L'aviation gouvernementale continue à harceler l'ennemi.

Les chiffres des pertes subies par les Sud-Vietnamiens hier à Ba Gia sont contradictoires. Selon certaines agences américaines, seulement une centaine de rangers étaient affectés à la défense de l'avant-poste lorsqu'un régiment vietcong évalué entre 900 et 1,500 hommes l'a rasé.

Par contre, la UPI dit que plus de 230 soldats sud-vietnamiens étaient à l'intérieur du fort au moment de l'attaque. Seuls 80 d'entre eux étaient encore capables aujourd'hui de tenir un fusil. Tous les autres auraient été tués, blessés ou emmenés captifs.

Un Noir furieux tue deux hommes et est abattu

PITTSBURGH. (UPI, PA) — Un Noir de 25 ans, apparemment rendu furieux par une déception amoureuse, a tué le père de sa petite amie et un policier et a blessé deux autres agents avant d'être abattu par la police cinq heures plus tard.

Leroy Scott s'est introduit de force peu après minuit dans la demeure de Ruth Godfrey, une Noire de 16 ans. Il tua le père de la jeune fille, M. Aaron Godfrey, âgé de 59 ans. Mandée sur les lieux, la police fut accueillie par une rafale de balles. L'un des agents, Coleman McDonough, ancien joueur de football professionnel, a été atteint de cinq balles et est mort peu après.

La G.-B. invite U Thant

LONDRES. (AFP) — Le premier ministre de Grande-Bretagne a invité le secrétaire général U Thant — actuellement à Genève — à faire une brève escale à Londres avant de rentrer à New York. La rencontre des deux hommes fera le pendant à la visite que la mission du Commonwealth devait rendre à U Thant demain, visite qui a été contremandée en raison du refus de l'URSS, de la Chine et de Hanoï de recevoir la mission.

Robert HETU
OPTOMETRISTE
Examen de la vue
LUNETTES
HRES: 10 A.M. A 8 P.M. — CR. 7-3409
7123 ST-DENIS (ANGLE JEAN-TALON)

BACCALAURÉAT ÈS ARTS pour ADULTES

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

COURS DE L'ANNEE ACADEMIQUE 1965-66

Les personnes désirant être admises doivent, dès maintenant rencontrer l'officier d'admission pour compléter leur dossier AVANT LE 1er AOUT. APRES CETTE DATE LIMITE, la Faculté des arts ne prévoit aucune nouvelle admission au B.A. pour adultes.

DEBUT DES COURS :
LE JEUDI, 9 SEPTEMBRE

— un programme de 100 crédits dont 64 obligatoires et 36 à option

AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR SERVICE, CERTAINS COURS SERONT REPETES DANS LES LOCAUX DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE LAVAL, 9155, RUE ST-HUBERT.

COURS LE SOIR (5h. 30 et 7h.30)
LE SAMEDI
A LA TELEVISION
A LA RADIO

B.A. pour adultes - Université de Montréal, C.P. 6128, Montréal 3 - 733-9951 (276)

Chez VIALA
VOUS PAYEZ BEAUCOUP MOINS
Nos services sont une garantie de satisfaction

CAMERAS
PROJECTEURS
AGRANDISSEURS
EQUIPEMENT DE CHAMBRE NOIRE

15% à 20% D'ESCOMPTE
SUR TOUTES LES MARQUES DE RENOM

EQUIPEMENT POUR TOUTE MARQUE, NEUF OU USAGE

REPARATIONS PAR DES EXPERTS

Pour de la photographie de qualité un seul endroit !

L. R. VIALA INC.
LA. 6-2535
OUVERT 8 A.M. à 5.30 P.M.
Lun. à sam. inclusivement
1280 EST, DEMONTIGNY

épargnez plus
plus
plus

plus facilement
grâce au service d'épargne automatique
de la Banque de Commerce

Vous n'avez qu'à nous indiquer combien vous désirez mettre de côté chaque mois. Nous transférons alors ce montant, sans frais, de votre compte de chèques à votre compte d'épargne. Des milliers de nos clients ont découvert que cette méthode les aide à économiser.

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE
Plus de 1300 succursales à votre service

EATON EST OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9 H.

Y avez-vous songé ?
Les rénovations augmentent la valeur de votre maison et vous procurent confort et fierté

Confiez-les au Centre des améliorations au foyer Eaton, votre satisfaction est garantie !

Effectuez dès maintenant ces rénovations qui vous permettront de jouir d'un confort maximum en toutes saisons, durant des années. Rajeunissez votre maison et jouissez d'un été rafraîchissant et "ventilé".

Rendez-vous la tâche et la vie faciles, utilisez un Plan budgétaire EATON très pratique, avec paiements échelonnés sur 36 mois . . . et pour une estimation sans obligation de votre part

COMPOSEZ 842-9331
postes 284 — 708

EATON — Centre des améliorations au foyer (rayon 453), au cinquième étage

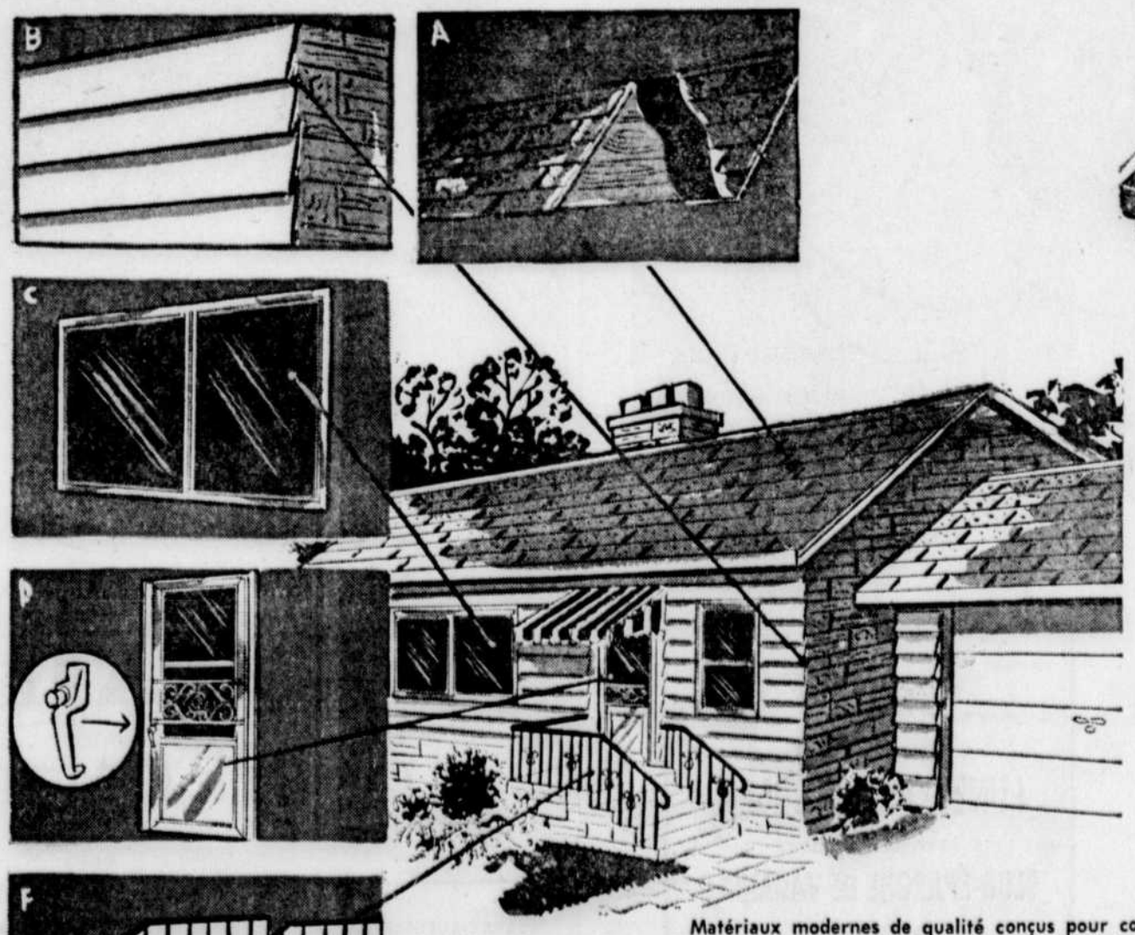

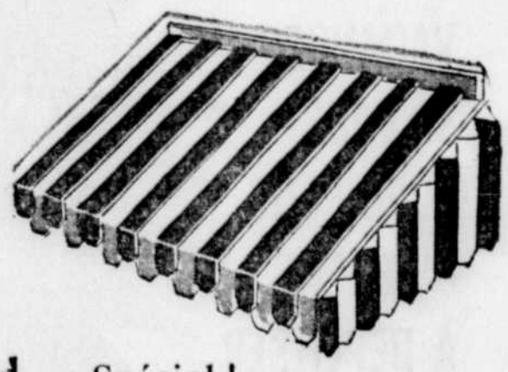

Spécial !
Auvents "ventilés" modernes

Une offre-maison à ne pas manquer ! Cette semaine vous pourrez améliorer l'apparence et le confort de votre maison en réalisant de grandes économies.

Spécial d'une semaine ! L'offre se termine le 14 juillet.

Pose comprise :
Projection 60", chute 22", longueur 72".

En aluminium. Rég. 120.00 SPECIAL 99.50

En "Fiberglas". Rég. 150.00 SPECIAL 124.50

Prix comparables pour autres grandeurs

Matériaux modernes de qualité conçus pour confort et commodité

A. Toiture étanche
Toiture en tuiles asphaltées B.P. avec une doublure de feutre et une surface rugueuse, étanche, résistant au feu et aux intempéries. Dinsponibles dans des couleurs "grand teint" les plus en vogue, unies ou bicolores.

B. Revêtement d'aluminium
Un revêtement qui rehaussera l'apparence de votre propriété. Lse panneaux doublés forment un isolant qui aide à garder votre maison au chaud durant l'hiver et "ventilée" en été. Aluminium recouvert d'émail cuit, blanc et 8 autres coloris pastels.

C. Fenêtres à panneaux amovibles
En aluminium épais, 3 rainures avec panneaux amovibles. Construction solide, faite pour durer. Moustiquaire en métal anodisé à mailles très étroites. Finis de couleurs variées.

D. Portes d'installation facile
Portes de 1¼" et 1½" à 2 rainures. Grillage décoratif et protecteur de 12", poignée à bouton-poussoir et serrure, moustiquaire en aluminium anti-rouille. Fermeture à pression hydraulique. Panneaux amovibles de l'intérieur. Portes en aluminium anodisé ou recouvertes d'émail cuit de teintes variées.

Auvents ventilés
En aluminium ou en fibre de verre. Ils "repoussent" la chaleur et enjolivent l'apparence de votre maison. Disponibles en 3 couleurs pastelles.

F. Balustrades en fer forgé
Elégantes et de grande robustesse. Résistent à la rouille. Les balustrades sont disponibles dans un grand choix de motifs pouvant s'adapter au différents styles d'habitation.

EATON — Centres des améliorations au foyer (rayon 453), au cinquième étage

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 7 H. TOUS LES MATINS : 842-9311 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	12¾	12¼	—
100	Alliance	10¼	10¼	10¼
—	Algoma	67½	67¼	—
100	Alumin	29½	29½	29½
—	Alum 4¼	40¾	40¼	—
—	Alcan 1	22⅞	22⅞	—
—	Alcan 2	24⅝	48	—
—	Anglo CP	12	12	—
—	Anglo CP	26	26	—
125	AnaT 4¼	45	45	45
—	AnaT 290	53½	53	—
—	Argus	20⅛	20⅛	—
100	ArgC	13½	13½	13½
120	Asbestos	26⅛	26⅛	26⅛
—	Atl Sug	21	21	—
—	Bq CN	70¾	70½	—
25	Bq Imp	65¼	65¼	65¼
100	Bq Mont	61½	61½	61½
—	Bq N-E	71	70¾	—
—	Bq Roy	74	73½	—
—	Bq Tor-D	61¼	61¼	—
—	Bath P	25⅜	25	—
—	Bath wts	12	12	—
105	Bell Tel.	58⅛	58⅛	58⅛
—	Bow Paper	6½	6	—
—	Brazil	6½	6½	—
—	BA Oil	31½	31⅜	—
—	BC Forest	27⅜	27	—
25	BC Phone	68	68	68
3905	Brinco	6¾	6⅝	6⅝
—	Bruck (A)	30	30	—
—	id (B)	13	14½	—
100	Cal Pow	21¼	21¼	21¼
—	Can Cem	54	53	—
—	id Pr	28	28	—
—	CD Sugar	25	25	—
60	Can Iron	50½	50½	50½
—	C Sfe 4.40 Pr	98¼	98¼	—
—	C S L	32½	32½	—
—	C S L Pr	6½	6½	—
50	CAE	12½	12½	12½
180	C Brew	9¼	9⅛	9¼
—	C Brew (A)	47	47	—
—	C Brew (B)	54	54	—
—	C Br A1 (A)	15½	15	—
—	C Brze Pr	100	100	—
—	C Chem w	10¼	10⅛	—
—	C Conv (A)	9¼	9¼	—
—	C I L	21¼	21	—
100	CI Pow	24	24	24
25	CI Pow Pr	50	50	50
200	C Marconi	5	5	5
1525	CPR	63¼	62¾	63¼
—	C Pfina	13¼	12¾	—
—	CPP Sec (A)	24¼	24	—
—	C Refract	13½	13½	—
—	Cdn Tire (A)	43¾	43¾	—
—	C Vickers	21	21	—
400	Coglin	50	50	50
—	Central Del	12	11¾	—
125	Chemcel	17⅞	17⅞	17¾
—	Chrysler	51½	51	—
—	Coghlin	15	13⅜	—
—	Col Cell	9	9	—
—	" " Pr	27½	26½	—
210	Cons MS	41¾	41½	41½
—	Cons Paper	22	21½	—
—	Consu Glass	10	10	—
100	Coronation	450	450	450
—	Crain RL	24⅞	23½	—
—	Cré Foncier	68	68	—
—	Cr Cork	125	125	—
225	Cr Zell A	30	30	30
—	Crush Int	15	15	—
—	Denison	28	28	—
—	Dist Seag	38	37½	—
—	D Bridge	26½	26¼	—
—	D Corset	13	13	—
—	DoFasco pr	99¾	99¾	—
200	Do Fasco	27½	27¼	27½
—	D Glass	15	14¾	—
—	D Glass pr	18	17¾	—
—	D Lime	5¼	5¼	—
—	Dosco	14	13	—
100	D Stores	23½	23½	23⅝
125	D Tar	20	20	20
—	D Text	34	34	—
—	Donohue	8¾	8¾	—
100	Du Pont	50	50	50
—	Du Po Pr	82¾	82¾	—
—	Dupuis A	10¾	10¾	—
—	Eddy Match	37	37	—
—	Enamel B	4	4	—
—	Falcon	93½	93½	—
100	Fam Play	25½	25½	25½
—	Fleetwood	20½	20¼	—
—	Fraser	32	31¾	—
—	Fr Pete P	450	440	—
—	GR BRCI	15¾	15¾	—
—	GR BRCI P	51	50½	—
100	GL Paper	22¾	22¾	22¾
—	Hdy Andy	7¼	7¼	—
50	Hawk Sidd	5¼	5¼	5¼
150	Hollinger	27¼	27¼	27¼
—	Home O A	18	17¾	—
—	Home O B	19¾	19	—
—	Horne Pf	320	300	—
25	Hud Bay M	69½	69½	69½
200	Huds Bay	13¾	13¾	13¾
—	Husky O	24¼	23¾	—
—	Husky B P	53	53	—
5	Imp Oil	52¼	52¼	52¼
—	Imp Tob	14⅝	14⅝	—
—	I Tob p	6¼	6¼	—
250	Ind Accep	23¼	23	23¼
—	I Ac 4.50	94½	94½	—
—	Int Nickel	91¾	91	—
—	Int Pap	32¾	32¼	—
—	Int Util	31¾	31½	—
25	Interpr PL	91½	91½	91½
—	Jamaica PS	14½	14	—
—	Labatt	20¼	19½	—
50	Laur Fin	16	16	16
—	Laur F 2.60	38	38	—
—	Laur F wt	575	575	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
100	Loblaw A	9¼	9¼	9¼
—	Loblaw	9½	9½	—
100	MacLar A	21½	21½	21½
—	MacLar B	24	24	—
200	MacLean	30	30	30
125	MacMill P	31⅛	31⅛	31⅛
—	Maritime	20¼	20¼	—
—	Maritime	22⅜	22⅜	—
275	Mass F	30⅛	30	30⅛
—	McAllister	6	6	—
—	Mel Stores	9¼	9	—
—	Miron 6	12⅝	12	—
125	Molson A	37¼	37	37¼
50	Molson B	37½	37	37½
—	Mtl Loco	12¾	12¾	—
—	Mtl Trust	22¾	22	—
500	Moore C	71¼	70½	71¼
—	Morse A	15¼	15¼	—
—	Morse B	13¼	13	—
—	Mussens	26¼	26½	—
—	NFLD Ligh	10¼	10¼	—
380	Noranda	48¾	48¾	48¾
—	N S Light	21¼	21¼	—
—	Ocean Fish	8¾	8¾	—
800	Ogilvie	13¾	13⅝	13¾
—	Ogilvie Pr	35½	35½	—
—	Pac Pete	10¼	10¼	—
—	Penma Pr	120	120	—
—	Placer	23½	23½	—
100	Power Crp	13¾	13¾	13¾
50	Price Br	29⅜	30⅛	29⅜
—	Price pr	68	66	—
—	QN Gas	10¼	10¼	—
200	Que Phon	23¾	23¾	23¾
—	Que Ph 4¾	19½	19½	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	8⅜	8⅜	—
119	Rio Algom	17	17	17
—	Rolland A	10½	9¼	—
400	Ronalds	13⅞	13⅞	13⅞
—	Rothmans	23½	22	—
—	RoyalT 5½A	21	21	—
—	St-L Cem A	38	37	—
—	St-LCem w	18¼	18¼	—
85	Salada F	12	11⅞	—
—	Scott LaS	14¼	14¼	—
—	Shell Can	15⅜	15⅜	—
100	Shell I Pr	24¾	24¾	24¾
—	Shell I w	530	530	—
—	Sher W	37⅞	37⅞	—
—	Sher W Pr	140	140	—
—	Shop Save	15¾	15	—
—	Sicard	6¾	6¾	—
—	Sicard 6%	20	20	—
—	Simpsons	28⅜	28⅜	—
—	Soc GF	7½	7½	—
—	Sogemin Pr	13	12½	—
—	Southam	35¾	34	—
—	SS Steel	21½	21⅜	—
605	Steel Can	28⅞	28⅝	28⅞
—	Steinbg A	44	44	—
—	Steinbg Pr	103	103	—
50	Texaco Can	49¾	49¾	49¾
—	T Fin (A)	14¼	14¼	—
—	Tr-C Corp	10½	10⅜	—
25	Tr-C PL	35	35	35
—	Tr Mt PL	20	19¾	—
—	Un Carbide	28	28	—
—	Viau	12½	12½	—
150	Walk GW	38	38	38
—	W Coast Tr	16½	16¼	—
200	Weston A	20¼	20¼	20¼
—	id (B)	20¼	20¼	—
25	Zeller's	18	18	18

cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA

2¾	1 sept.	1963	99¾ 100¼
3	Perpetuels	1908	75 76
4½	15 déc.	1966	99¾ 100¾
2¾	15 juin	1968	95¼ 96¼
3¼	1 juin 1976		84½ 85¼
4¼	1 sept.	1972	94¾ 95½
5½	1 avril	1969	102 103
4½	1 sept.	1953	92 92¾
5½	1 oct.	1975	102½ 103½
CNR	5½ 15 déc.	1971	102 102½
CNR	4½ 1 avril	1967	100 100½
CNR	5¾ 1 jan.	1985	106 107
CNR	4 1 fev.	1981	89¾ 87½
CNR	5 1 oct.	1987	97½ 98½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun F	5½	1986	100 101
B C Elect	5½	1972	100 101
B C Elect	3¼	1977	93¾ 96¾
B C Elect	3¾	1969	94¼ 95½
B C Pow	5 sept	1982	94½ 95½
B C Elect	5¾	1977	101 102

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi	4½	1966	101 104
Bruzil Tr.	4½	1971	85 90
Cdn Petrofina	4	1979	93 97
Cdn Utilities	5¼	1977	135 —
Inland Cemut	4½	1968	89 —
Int Nat Gas	5½	1977	99 —
Loblaw	4½	1976	138 —
Lobl Gasse Pro	5½	1973	99½ 101
Pac Pete	5	1977	102 105
Shaw W&P	5½	1972	100 101
Shaw W&P	4¾	1976	93¼ 94½
Shaw W&P	5½	1970	92 93
Simpson's	5½	1979	125 —
Simpson's	5	1976	195 —
Nfld 6	fév.	1981	102½ 103½
Manit	5¾	janv. 1984	102½ 103½
N B	5¼	déc. 1986	95¾ 96¾
Nova S	5½	mars 1982	100 101
Ont H	5¼	nov. 1983	97¾ 98¾
Ont 3	nov.	1965	99¼ 99¾
Ont H	4	mai 1966	99¾ 99¾
Ont Hy	5¼	1984	97¾ 98¾
Que	4¾	juil. 1977	92¾ 93¾
Que	5¼	août 1965	95 96
Que	5½	juin 1980	97¾ 98¾
Que	6	août 1962	102½ 103½
Que	5¾	fév. 1986	100½ 101½
Que	6	août 1972	102½ 103½
Q Hyd	5¼	mars 1973	85 —
Q Hyd	5½	nov 1985	97¾ 98¾
Sask	5½	mars 1982	99¾ 100¾
TC Pipeline	5	1968	135 —
Utd Twn El	6¼	1981	119 —
W Coast	5½	x-c 1988	103 105

MUNICIPALITES

Montreal	3	1973	83½ 84½
Montreal	5½	1968	96¾ 97¾
Ottawa	5½	2 juil 1980	99 100
Tor Met	5½	1982	99 100
Vancouver	6	1980	103½ 104½
TC Pipeline	5	1989	110 113

INDUSTRIES

Abitibi P&P	6¼	1977	103 104
Algoma Stl	5¼	1877	96½ 97½
Alum of Can	4½	1973	93½ 94½
BA Oil	5¼	1977	97 98
CB Alum	5¼	1980	98½ 99½
CIL	5	1977	100 101
C Breweries	5	1993	94½ 95½
C Chemical	5¼	1971	99½ 100¼
C P R	5	1953	93½ 94½
Cr Foncier	5½	1974	98½ 99½
D Stores	5½	1976	99 100
Dom Tar	5¼	1978	96½ 97¼
Dom Textile	4	1966	93 99
Imperial Oil	4	1983	93 94
Ind Accept	5¾	1982	97¾ 98¾
Loblaw Gr	6	1977	100 103
Reynolds A	5¼	1978	100 101
Shell Oil	4½	1976	91½ 92½
Shell Oil	5¼	1977	99½ 100½
St Law Corp	5	1978	91½ 91½
Simpson's	4¾	1973	98 99
Steinbger's	5½	1952	99 100
Traders Fin	5¾	1974	97 98
Weston Geo	4¼	1971	96 97

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel	6	1981	99½ 100½
Alta Gas Tk	5¼	1985	99½ 101
Bell Tel	3¼	1979	83½ —
Bell	5½	1982	98½ 100½
Bell Tel	5¼	1934	100½ 102½
Bell Tel	6c	1978	103¾ 105¾
Bow Pow	3¾	1960	82 84
Braz Tract.	4¾	1970	89 —
BC Tel	5¼	1996	99½ 101½
Calgary Pow	5¼	1982	99½ —
Can Elect	4	1968	94½ —
C West NG	5¼	1982	99½ 100½
Cons Gas	5¼	1984	99½ 100½
Cons Gas	5	1978	93½ —
Gt Lakes P	5¼	1977	100 102
Lakeland NG	6	1982	98½ 100½
Mtrlt Elect	5¼	1983	99½ 100½
NFLD L & P	5½	1978	96½ —
N Ont N Gs	5¼	1982	99¾ 100½
Northw Ut	5¼	1968	99½ 101½
North Tel	5¼	1983	98½ —
Que Nat Gs	5¼	1965	94 96
Que Nat Gas	6	1968	98½ 100½
Que Tel	5¼	1983	98½ —
TC Pipe	5.85	1987	98¾ 100½
Union Gas	5½	1977	97½ 99½

IMMEUBLES

Brant Coach	6	1978	94 —
Eaton R	3½	1968	93½ —
Eatons	5	1978	94 96
Steinberg	6	1968	100¼ 102½
Loblaw	5½	1983	96½ —

rendement des valeurs

	Dividende Rég.	Dividende Rend	Prix approx. $	Rendement %
BANQUES				
Can. Nationale	2 20	$ 20	70	3.4
d'Epargne	0 38		16	2.3
de Commerce	2 20	0 10	64	3.4
de Montreal	2 10	0 10	61	3.6
de N.-Ecosse	2 00		71	2.9
Provinciale	1 40	0 25	51	3.2
Royale	2 00		74	2.7
Toronto-Dom.	2 00	0 20	61	3.6
FINANCE				
Ind. Acceptance	1 10		23	4.6
Laurentide Fin.	0 80		16	5.0
Traders Fin. "A"	0 80		14	5.7
INDUSTRIELLES				
Atl. Sugar	1 00		20	5.0
Algoma Steel	1 80		67	2.6
B.A. Oil	1 00		32	3.1
B.C. Packers "B"	1 00		21	4.7
Can. Cement	1 50		54	2.7
C. & D. Sugar	1 20		26	4.6
Canada Iron	2 00		50	4.0
Can. Malting	0 90		24	3.7
Cdn. Breweries	0 40		9	4.4
Cdn. Industries	0 60	0 05	20	3.2
Cdn Vickers	1 00		21	4.7
Dist. Seag.	1 00		37	2.7
Dom. Bridge	0 60		26	2.3
Dom. Glass	0 60		15	4.0
Dom. Oilcloth	1 60		32	5.0
Dom. Steel & C.	0 40		15	2.6
Dom. Stores	0 72		24	3.0
Dom. Textile	1 20		34	3.5
Du Pont	1 05		50	2.1
Dupuis "A"	0 55		11	5.0
Ford Can.	5 00		144	3.4
Imp. Tobacco	0 72½		14	5.1
Imp Oil	1 00	0 25	53	3.5
Massey F.	1 00		29	3.4
Moison "A"	1 10		35	3.1
Mtl. Loco.	0 60		14	4.2
Ogilvie Flour	0 60	0 15	14	5.3
Texaco	1 60		50	3.2
Steel Co.	0 85		28	3.0
Viau	0 80		13	6.1
Walker G & W	1 20		38	3.1
PAPETERIES				
Abitibi	0 56		12	4.6
Bathurst	0 50		25	2.0
Consolidated	2 10		43	4.8
Dom. Tar	0 90		20	4.5
Fraser	1 40		31	4.5
Great Lakes	1 00		23	4.3
MacLaren "A"	1 60	0 10	21	5.2
MacM-Pwl	1 00		32	3.13
Price Bros	2 00		40	2.0
Rolland "A"	0 30		10	3.0
SERVICES PUBLICS				
Bell Telephone	2 20		59	3.7
BC Telephone	2 40		68	3.5
BC Teph.	2 40		59	4.2
C P R	2 50		62	4.0
Can. Steamship	1 20		33	3.6
Calgary Power	0 60		19	3.1
Interprov. P.L.	3 40		91	3.5
Nova Scotia L.P.	1 00		31	3.2
Que. Teleph.	0 10		22	3.1
Trans Can P.L.	1 00		33	2.8
MINES				
Asbestos	1 00		26	4.0
Cassiar	0 40	0 20	13	4.6
Cons. M&S	1 60		41	3.9
Dome	0 80	0 10	38	2.3
Falconbridge	3 00	0 10	98	3.1
Gunnar	0 40		5	8.0
Hollinger	0 60	0 40	26	3.8
Hudson Bay	3 00	0 50	68	3.6
Int Nickel	2 50	0 25	91	2.9
Kerr Addison	0 40		8	5.0
Labrador	1 00	0 50	32	4.6
Noranda	1 00		48	2.0
Opemiska Copper	0 55		9	6.1
Quemont	1 00		11	9.1
Rio Algom	0 40		16	2.5

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Indust.	13 Serv. pub.	7 Banq.	85 Composé	8 pan. S.-grp.
Clôture au 5 juillet	139.5	149.3	122.8	134.1	129.8
Clôture au 2 juillet	139.1	149.1	121.8	153.6	130.9
Sem. dern. 24 juin	Congé				
Mois dern. 3 juin	166.9	150.6	128.3	160.2	133.2
Haut — 1965	174.0	161.8	138.6	166.9	147.4
Bas — 1965	154.8	144.3	120.3	149.5	126.4
Haut — 1964	166.7	153.5	134.8	160.6	150.8
Bas — 1964	131.9	121.6	118.9	129.7	118.2

Début de séance étroitement irrégulier

MONTREAL (PC) — Les valeurs varjaient de quelques fractions aujourd'hui à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, où les échanges s'effectuaient à une allure modérée.

Chez les industrielles, Asbestos a gagné ½ à 26⅛. Chez les services, Téléphone Bell a gagné ⅛ à 58¾. Parmi les papeteries, Great Lake a progressé de ½ à 22¾ et MacMillan Bloedel de ¼ à 31½.

Les métaux étaient en général en baisse. Hudson Bay Mining a reculé de ½ à 69, Consolidated Mining and Smelting de ⅜ à 41½.

Parmi les fabricants de machinerie, Massey-Ferguson a fléchi de ¼ à 30. Dans le secteur des aliments et boissons, Molson "A" a acquis ¾ à 37¼ et Canadian Breweries ⅛ à 9¼.

Chez les valeurs financières et commerciales, Dominion Stores a perdu ⅛ à 23⅞.

Les banques et les autres secteurs semblaient fermes.

Parmi les mines spéculatives, Kiena Gold a ajouté 10 cents à $1.40, tandis que Jubilee Iron a perdu 5 cents à $3.40 et Kodiak Pete a fléchi de 5 cents à $2.45.

* * *

TORONTO (PC) — Les valeurs industrielles manifestaient diverses tendances aujourd'hui à l'ouverture de la Bourse de Toronto, où les échanges étaient très rares.

Parmi les valeurs ayant fait des gains, on notait Banque de Montréal et Maclean-Hunter qui ont acquis ½ chacune à 61½ et 30 respectivement tandis que B.C. Forest Products et Pacifique Canadien progressaient de ⅛ chacune à 27¼ et 63 respectivement.

Banque canadienne impériale de Commerce a fléchi de ½ à 64⅜ et Moore Corp de ¾ à 71. Les échanges de valeurs spéculatives étaient rares. Dynamic a perdu 9 cents à $1.16.

Chez les métaux, Inco et Comingo ont fléchi chacune de ⅜ à 91½ et 41½ respectivement. De même, Noranda a reculé de ¼ à 48⅜.

Les secteurs des aurifères et des pétroles de l'Ouest connaissaient peu d'activité.

* * *

NEW YORK — Les cours sont fermes en début de séance à la reprise des opérations à Wall Street aujourd'hui.

Les automobiles et les aciéries sont fermes. Les chimiques sont un peu plus élevées. Les électroniques affichent une tendance haussière. Les avionneries enregistrent des gains minimes. Les métaux sont fermes et quelques lignes aériennes sont en hausse.

Du Pont gagne ¾ à 235¾, Union Carbide est inchangé à 60, Allied Chemical gagne ⅛ à 48¾ et Eastman Kodak perd ⅛ à 80. General Motors gagne ⅛ à 98¼.

* * *

LONDRES — Les cours continuent de fléchir mais les ventes sont peu nombreuses. Par contre on y décelait un ou deux secteurs qui affichaient un peu plus de fermeté.

Les titres de premier choix sont calmes mais stables. Les titres cotés en dollars gagnaient du terrain.

Aux banques canadiennes qui sont plutôt ternes, les banques de Commerce et Royale font exception et gagnent du terrain.

Les industrielles enregistrent de légères pertes, telles Dunlop, British Aluminum et Unilever.

Les valeurs aurifères fléchissent légèrement tandis que plusieurs pétrolières sont un peu plus élevées.

* * *

PARIS — Comparée à la séance de la veille, celle de ce mardi est empreinte d'une meilleure résistance. On note bien encore quelques effritements mais un meilleur soutien apparaît néanmoins en différents points de la cote ou les ventes l'emportaient encore tout récemment. Il ne saurait cependant être question d'une véritable évolution de la tendance car, d'une part, les affaires sont trop restreintes pour conférer quelque signification aux fluctuations, et, d'autre part, les améliorations que l'on peut constater sont souvent le fait de l'intervention d'investisseurs institutionnels.

Les milieux boursiers se montrent fort préoccupés de la tournure prise par la crise de Bruxelles et dont les dernières informations relatives à la représentation française auprès de la communauté économique européenne soulignent l'acuité. Dans la clientèle proprement dite, les acheteurs se montrent très réservés. A noter la reprise des pétroles sahariens favorablement impressionnés par la confirmation de l'imminente signature de l'accord franco-algérien.

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	9	9	—
—	Alscope	100	86	—
—	Alsof	12	12	—
—	Amg B Bel	33	33	—
—	Ameranium	4½	4½	—
—	Anthonian	9	7	—
—	Arno	4½	4½	—
—	Augustus	29	29	—
—	Baker Tale	8	8	—
—	Band-Ore	14	14	—
—	Bateman	5½	5½	—
—	Beld-Cort	12¼	12	—
600	Black Haw	340	340	340
1000	Black Riv	18½	18½	18½
—	Blue Bon	355	345	—
—	Bluewater	41	40	—
—	Bornite	6	6	—
—	B Carpets	42¼	42	—
—	Bruce Pres	12	11	—
—	Bruneau	21	20	—
—	Burnt Hill	33	31	—
—	Calumet	7	6	—
100	Camflo	345	345	345
—	Cl Inv T	34½	34	34
—	C Interur	350	350	350
1500	C Magnesit	73	72	72
—	C S Und	215	215	215
—	Carbec	10	10	10
3000	Cartier-Que	9½	9	9½
—	Casavant	455	455	455
—	Cassiar	12½	12½	12½
—	Cessland	510	510	510
—	Chemalloy	145	140	140
1000	Chib Cop	7	7	7
—	Chipman	17	16	16
—	Com H&M	100	100	100
1250	Commodo	280	280	280
—	Commod w	125	100	100
—	Cominga	15	15	15
—	C Canoram	27	25	25
—	C Div S A	150	150	—
—	id Pr	40	40	—
—	C Manitoba	53	49	—
—	C Mogador	30	28	—
—	C Persh	17	17	—
—	CQ Yell	5½	5½	—
—	C Virginia	30	30	—
500	Copstream	11	11	11
450	Couvr A	7	6¾	6¾
—	Cr St-L (A)	10¼	10¼	—
700	Crownbrdge	38	36	36
—	Dauphin	20	19	—
—	David (A)	46½	46½	—
1000	Delta El	210	210	210
—	Denault A	14¾	14½	—
3000	Dolsan	40	39½	40
3000	Delta Min	34	34	34
—	Dom Exp	13	12	—
—	Dom Lease	17	17	—
50	D Oilcloth	32	32	32
—	Dumagami	45	45	—
7000	Dumont	32	32	32
—	East Vent	66	62	—
—	Emp Oil	4	4	—
8500	Equity Ex	58	57	58
—	Fab Met	20	19	—
—	Fahi	6	6	—
—	Fano	7½	7	—
—	Flint Rock	23½	23½	—
—	For Pwr	9¼	9¼	—
—	FT Reliance	50	42	—
1000	Fox Lake	28	26	26
—	Frigistors	43	40	—
—	Fundy	4½	4	—
—	Futurity	45	45	—
—	Garney	43	43	—
—	Ghislsu	35	33	—
—	G Autotn	205	205	—
1100	Glen Lake	148	143	146
500	Grt W	75	75	75
—	Gui-Por Ur	23	22	—
—	Inspirain	165	160	—
—	Int Atlas	130	130	—
—	Int Ceram	6½	6½	—
—	Intp Dredg	29	22	—
3000	James Bay	25	25	25
—	Jockey	5¼	5¼	—
800	Jubilee	355	340	340
—	K Desmond	48	44	—
—	Kenting A	450	450	—
700	Kiena	140	140	140
600	Kdiac Pet	250	240	240
—	Kontiki	8	8	—
—	Lab Accep	10	10	—
—	Labrador	32	32	—
—	Laduboro	40	40	—
—	Lingside	4½	4	—
—	Lithium	8½	8½	—
—	Lowney	27½	27½	—
1000	Louanna G	12	12	12
2000	Malartic HY	16	16	16
—	Massval	9	9	—
—	Melchers	21	21	—
—	Melchers pr	5¼	5¼	—
—	Merc Chip	10½	10	—
—	Merrill	60	58	—
—	Mid Chib	21	21	—
—	Miro Mine	18	17	—
—	Midespa	360	350	—
1000	Mistango	14	14	14
—	Monpre	9	9	—
—	Mt Costigan	22	21	—
100	Mt Pleast	110	110	110
—	M Dairies	375	375	—
300	Mt Pleast	18½	18	18½
—	NA Vend	135	135	—
—	Native M	11	11	—
—	N Formaq	5	4½	—
1500	N Imperial	186	185	185
—	Newrich	15	13	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
8000	Nocana	16	16	16
1000	NA Ashes	6	6	6
—	NA Rare M	25	22	—
—	NorthEx	155	155	—
—	Norvalie	5½	5½	—
—	Opem Ex	10½	10½	—
—	PA Inv	425	415	—
—	Pat Silver	15	13	—
—	Paudash	15	15	—
500	Peace Riv	405	405	405
—	Pennbec	22	21	—
—	Peso S	130	120	—
—	Phoenix O	62	54	—
5000	Pitt Gold	4	4	4
2500	Porcupine	26½	26	26½
—	PowC 1 pr	5½	5½	—
—	Que Ascot	6	6	—
—	Que Chib	15

PLUS D'INTÉRÊT

4 1/8 %

REÇUS DE DÉPÔTS D'ÉPARGNE

Remboursable N'IMPORTE QUAND

Intérêt sur la balance quotidienne

DÉPÔT MINIMUM $5,000.00

Compagnie

GUARANTY TRUST

du Canada

427 ouest,
rue St-Jacques,
Montréal
849-5705

INGENIEURS EN MECANIQUE

Deux ingénieurs en mécanique séniors sont requis pour le bureau technique de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent à Montréal. Il s'agit de postes intéressants dont les titulaires devront faire preuve d'une grande initiative. Ils devront notamment concevoir et rédiger les devis relatifs au matériel lourd, établir des mémoires et des dessins de travail et assister aux essais en atelier et sur le chantier. Ils doivent avoir au moins cinq années d'expérience en travaux de calcul connexes. Conditions de travail et avantages complémentaires excellents.

Répondre par écrit en mentionnant l'âge, l'expérience et le traitement actuel au préposé au placement, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, boîte postale 98, Cornwall (Ont.), ou téléphoner à Montréal 731-3724, poste 54.

150 BICYCLETTES ET TRICYCLES NON RECLAMES

seront mis en vente par

ENCAN PUBLIC

Jeudi, le 8 juillet 1965, à 10 heures du matin
à 9632, avenue Papineau, Montréal.

Avis est par la présente donné que la Ville de Montréal procédera par enchère publique à la vente de bicyclettes et tricycles non réclamés.

Tout achat devra être payé en argent comptant et immédiatement après la vente.

On pourra voir ces articles à l'adresse précitée, le mercredi 7 juillet 1965, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Pour informations : M. Emile Guertin, 872-4179.

VILLE DE MONTREAL
SERVICE DES ACHATS ET MAGASINS
DIVISION DE LA RECUPERATION

Hôtel de ville, Montréal, le 6 juillet 1965.

Le greffier de la ville,
GABRIEL MORIN.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
VENTE A L'ENCHERE
PROPRIETE :
Eugène Desrosiers
DOSSIER: 17306-64

Lundi, le 12 juillet 1965, à 10 heures du matin (heure avancée de l'Est), le ministère de la Voirie vendra à l'enchère publique, dans la municipalité de Saint-Bruno, comté de Chambly, l'immeuble décrit ci-dessous :

Maison de deux étages de 24.5' x 24.5', située à l'intersection de la route du rang des 25 et de la Descente d'en Haut, dans Saint-Bruno. Murs extérieurs en "clapboard", Toit en tôle. Murs intérieurs en gyproc et bois. Planchers en bois franc. Hangar de 15.5' x 25'.

La vente aura lieu sur place.

L'acheteur devra payer argent comptant, ou encore par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

De plus, l'acheteur devra libérer le terrain dans les quinze jours de l'acceptation de son offre d'achat par le ministère.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Martin Gratton, divisionnaire, bureau de la Voirie, 574 rue Notre-Dame, Saint-Lambert, comté de Chambly. Téléphone 671-1911.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

SOUMISSIONS DEMANDEES

par les commissaires d'écoles pour la municipalité de St-Amable pour l'ameublement complet d'une école de 12 classes, aussi 350 chaises pliantes et 50 tables. Les soumissions seront ouvertes à une session à la salle du couvent St-Joseph, lundi le 19 juillet 1965, à 8 heures p.m. Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

EMILIEN MARTEL,
secrétaire-trésorier
Tél. 534-2009

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No A-647

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'est, le lundi 19 juillet 1965, relativement à la fourniture

d'isolateurs en porcelaine

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de quatre mille cinq cents dollars ($4,500). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manufacturer complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Appel d'offres no A-647".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE,
W.E. JOHNSON

Montréal, le 30 juin 1965.

ANNONCE

Etes-vous gêné par

UN DENTIER

qui bouge et blesse?

Ne souffrez pas la gêne de sentir votre dentier bouger, voire même se détacher complètement chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler ou rire. Saupoudrez votre dentier d'une petite quantité de FASTEETH. Cette poudre agréable vous garantira un maximum de sécurité et de confort en tenant votre dentier fermement en place. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Formule alkaline (non acide). FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Qui a des pensées exaltées n'atteint pas le soir; qui fait de trop grands pas n'atteindra pas la porte.

Proverbe turc

Gouvernement du Québec

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
APPEL D'OFFRES
(Plans dépositaires)

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère des Travaux publics pour la construction d'un édifice :

PALAIS DE JUSTICE
à Sept-Iles, Qué.

Les entrepreneurs intéressés pourront obtenir les documents nécessaires: plans, devis, formules directives et de soumissions, au bureau de l'Association des constructeurs de Québec Inc., 675, rue Marguerite-Bourgeois, chambre 201, Québec (6) ou au bureau de l'Association des constructeurs de Montréal Inc., 3532, rue Jean-Talon ouest, Montréal, P.Q., le ou après le mardi, 6 juillet 1965, sur versement d'une somme de $250 en mandat-poste ou en chèque visé fait à l'ordre du ministre des Travaux publics. Les dépôts seront remis (sauf dans le cas des entrepreneurs qui n'auront pas soumissionné) si les documents sont retournés en bon état, avant le 10 août 1965 aux adresses ci-dessus.

Pour les travaux spéciaux de plomberie, chauffage, ventilation et d'électricité, des soumissions séparées seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est) au **Bureau des Soumissions déposées** de Québec ou de Montréal

MARDI, le 27 JUILLET 1965.

Pour les travaux généraux, les entrepreneurs délivreront **personnellement** ou adresseront, **par livraison spéciale,** leurs soumissions, au ministère des Travaux publics, chambre 33, Edifice "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est)

MARDI, le 3 août 1965.

Comme garantie, l'entrepreneur sous-traitant devra fournir un chèque visé par une banque à charte du Canada, fait à l'ordre du ministre des Finances, pour une somme égale à 10 p. 100 de la soumission et l'entrepreneur général, une somme de $80,000 ou, dans chaque cas, un cautionnement de soumission (bid bond) pour le même montant, suivant les formules officielles du Gouvernement.

Lors de la signature du contrat, l'entrepreneur devra fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun pour 50 p. 100 du prix du contrat, suivant les formules officielles du Gouvernement.

Seuls les entrepreneurs qui ont leur établissement dans le Québec sont invités à soumissionner pour ce projet.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le sous-ministre,
HERVE-A. GAUVIN

CARRIÈRES et PROFESSIONS

SPÉCIALISTES EN PRIX DE REVIENT — GÉNIE

L'Hydro-Québec offre des positions très intéressantes à des spécialistes en prix de revient — génie. Ils seront affectés à ses chantiers du complexe Manicouagan-aux-Outardes. Les bureaux sont situés aux différents chantiers.

CHEF ADJOINT DE SERVICE

Il secondera le chef de service dans l'organisation et la direction du service Prix de revient — génie. Il aura charge de la prévision des prix ainsi que de l'établissement et du contrôle des prix réels. Le titulaire doit être ingénieur.

ANALYSTE EN CHEF

Il dirigera et coordonnera le travail des analystes en prix de revient. Le titulaire doit être ingénieur.

ANALYSTES

Ils analyseront les éléments du prix de revient pour déterminer les causes des variations entre les prix prévisionnels et les prix réels. Ils suggéreront des corrections s'il y a lieu de le faire.

ESTIMATEURS

Ils prépareront une estimation des prix d'une partie ou de l'ensemble des travaux d'un chantier.

EXIGENCES

Les candidats doivent posséder une expérience des grands chantiers de construction, qui soit appropriée au poste à occuper.

SALAIRES

Suivant le poste offert, le barème des salaires varie entre $7,336 et $9,500. Une allocation supplémentaire est ajoutée dans certains cas.

A NOTER

Toute demande demeurera strictement confidentielle.

Prière d'adresser son curriculum vitae, en mentionnant le numéro 65-11J-9, au

SERVICE DE L'EMBAUCHAGE
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 1, Qué.

REALISATEUR DE TELEVISION

demandé

Expérience requise
conditions avantageuses.

Ecrire en fournissant toutes les informations requises à :

Directeur de la production,
CKTM-TV C.P. 277,
Trois-Rivières

ou

Pour rendez-vous personnel et rencontre au cours de la journée, jeudi, le 8 juillet 1965, communiquer directement :

M. FERNAND PAQUET,
Dir. de la production
Château de Blois,
Tél. FR. 5-1661

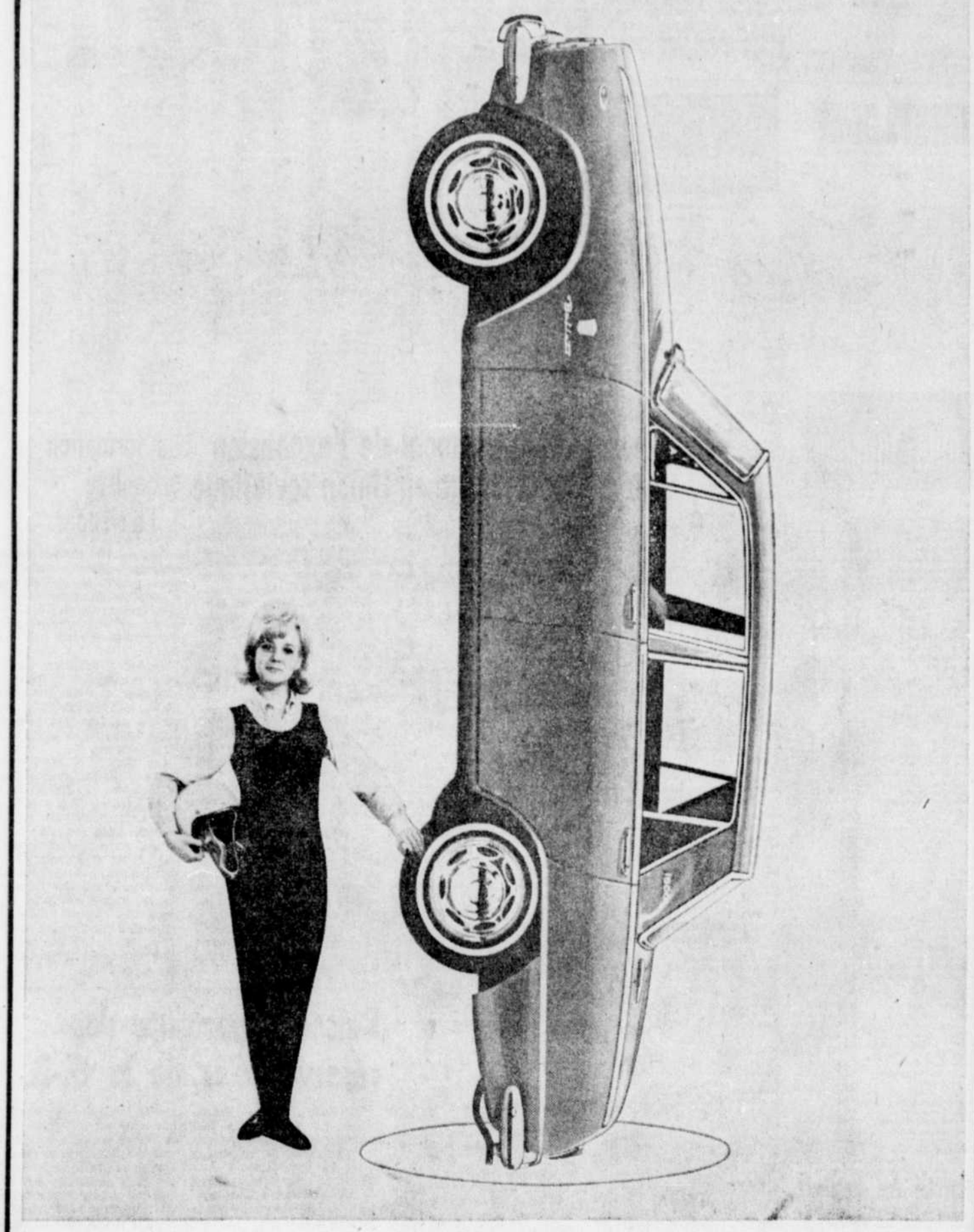

ISUZU BELLETT DE C.M.I.

équipement facultatif: Base de lancement

Nous plaisantons bien sûr, mais avec la Bellett, tout est possible, sait-on jamais! Un petit coup sur l'accélérateur, et vous voilà parti! Ce n'est plus une voiture, c'est une fusée!

Comme le moteur de la Bellett développe 71 cv, elle est donc plus puissante que sa concurrente la plus acharnée. Vous pouvez acheter une Bellett à partir de $1898* et, bien que cela semble paradoxal, les voitures de la même catégorie que la Bellett se vendent jusqu'à $600.00 de plus.

A dire vrai, il n'y a que deux accessoires facultatifs que vous pouvez acheter pour la Bellett: une montre et un radio. Tout le reste fait partie de l'équipement standard, c'est-à-dire: tableau de bord rembourré, intérieur luxueux, sièges baquet, quatre vitesses au plancher, glaces teintées, phares de recul, essuie-glace électriques, réservoir à essence verrouillé, compteur de trajet, enduit de sous-carrosserie, pneus à flanc blanc et trousse à outils au complet, dont vous n'aurez probablement jamais besoin. De plus, CMI met à la disposition des usagers de la Bellett un service d'entretien dont le réseau s'étend sur tout le pays.

Ainsi équipée, la Bellett n'a vraiment pas besoin de base de lancement. Et puis, le compte à rebours vous donne froid dans le dos, tandis que démarrer avec une Bellett vous met la joie au coeur.

*Prix de liste suggéré - Port d'entrée - Montréal - Toronto - Vancouver

CMI

CANADIAN MOTOR INDUSTRIES LIMITED
2000 EGLINTON AVENUE EAST, TORONTO
MONTRÉAL: 7144 CÔTE DES NEIGES • VANCOUVER: 1345 WEST GEORGIA

MONTREAL CMI LTD. 7144, Côte-des-Neiges Montréal — 342-1080	**MARIEVILLE AUTO ENRG.** 200, rue St-Césaire Marieville — 589-7381	**A. ALARY AUTOMOBILE ENRG.** 215, rue Baby Joliette — PL. 3-9850	**JOLIN AUTO ENRG.** 170, boul. Bernard Drummondville — GR. 2-6453	**RICHARD BEAULIEU ENRG.** Boul. St-Germain Rimouski
SILVERSTAR MOTORS LTD. 835, avenue Carling Ottawa — 236-7101	**BLAIS AUTOMOBILE ENRG.** 687, 3e Avenue Val d'Or — 824-3565	**ARTHUR COUILLARD LTEE** 133, rue St-Laurent Beauharnois — 268-3424	**SUBURBIA AUTOMOBILES INC.** 14199 boul. Gouin ouest Pierrefonds — 626-6874	**GARAGE OUELLETTE ENRG.** 2132, boul. Labelle St-Jérôme — 438-3017
LEMELIN AUTOMOBILE INC. 105, 3e Avenue Québec — 529-9652	**GARAGE GERARD BRODEUR ENRG.** 720, rue St-Jacques St-Jean — FI. 6-9777	**GARAGE DESROSIERS & FRERE** 973, boul. Gaboury Mont-Joli — 775-4255	**CLAUDE CHARPENTIER AUTO. ENRG.** R.R. 4, chemin Saint-Paul Granby — 378-3969	CMI

DEVENEZ DISTRIBUTEUR

PROPRIETAIRE

D'UNE ROUTE DE LAIT, TERMES FACILES

***S'adresser* The Borden Co. Ltd.**
3115 Côte-de-Liesse
Ville St-Laurent

OFFRE D'EMPLOI

Opératrice de perforatrice

Salaire : $1.75 l'heure — minimum 30 heures par semaine

Expérience requise.

Possibilité d'un emploi permanent avec tous les avantages sociaux.

Les formules de demande d'emploi et autres renseignements supplémentaires s'obtiennent au Service du Personnel, bureau 403, Hôtel de Ville, tél. : 872-3236.

Quebec Cartier Mining Company

demande des

MECANICIENS D'ENTRETIEN

(Salaire horaire : $3.19)

Expérimentés dans un des domaines suivants :

A) La réparation générale d'équipement industriel lourd : pelles mécaniques électriques, foreuses électriques, bulldozers, niveleuses, camions, etc.

B) La réparation de diesels (moteurs Cummins NVH-12 et NH-6, GMV-12 et V-16, Caterpillar, etc.)

ELECTRICIENS D'ENTRETIEN

(Salaire horaire : $3.33)

Expérimentés dans l'entretien d'installations industrielles de haut voltage, circuits AC et DC, dépannage (trouble shooting), lecture de plans et préférablement avec connaissance de circuits électroniques.

Excellentes conditions de travail et programme complet de bénéfices sociaux.

Veuillez poser votre candidature en toute confiance au bureau du Service National de Placement à 729, rue St-Antoine où le représentant de la Compagnie tiendra des entrevues les :

9 juillet de 9:00 a.m. à 4:00 p.m.
10 juillet de 9:00 a.m. à 4:00 p.m.

Directeur de la mise en marché

La position . . .

Une importante compagnie manufacturière de produits alimentaires située dans la région de Québec est à la recherche d'un spécialiste de la mise en marché pour analyser les exigences de la clientèle, surveiller l'introduction de nouveaux produits ainsi que pour étudier les méthodes de présentation et de distribution. Le candidat aura à élaborer les cadres de son département qui est nouvellement créé.

Le candidat . . .

Agé de 30 à 40 ans, le candidat doit posséder une 12ième année scolaire suivie, de préférence, de quelques cours sur les méthodes modernes de mise en marché, et d'un minimum de 5 ans d'expérience dans la mise en marché de produits de consommation. Parfaitement bilingue, il devra faire preuve d'un esprit méthodique, d'un tempérament stable et de beaucoup d'initiative. L'avancement dépendra du potentiel du candidat.

Vous référant au dossier 13-002, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
880 CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC

BIOCHIMISTE

pour laboratoire de recherches

L'Institut de recherches psychiatriques de l'hôpital Saint-Charles de Joliette demande un diplômé en biochimie avec doctorat, pour collaborer au travail de recherche de l'équipe déjà existante.

Excellentes conditions, semaine de 5 jours, assurance-groupe, pension, salaire en fonction de l'expérience. Soumettre curriculum vitae au directeur du personnel de l'hôpital Saint-Charles, Monsieur Gilles Groulx.

REPRÉSENTANT

POUR UNE MAISON D'EDITION

Une des plus importantes maisons d'édition du Canada demande représentant pour la vente de manuels d'étude dans les universités et maisons d'enseignement de langue française.

Formation universitaire, bonne présentation, aptitude à s'exprimer avec aisance dans les deux langues, expérience dans l'enseignement ou dans les affaires. Doit être actif. Automobile pas essentielle. Doit habiter Montréal ou les environs, aimer à voyager dans la province.

Salaire, boni annuel et compte de dépenses. Tous avantages payés par la compagnie.

On accusera réception de toutes les lettres. S.V.P. ne pas téléphoner. Les candidats éligibles seront convoqués prochainement. Veuillez envoyer tous renseignements pertinents à :

M. MARCEL SEGUIN, directeur
McGRAW-HILL, EDITEURS
4467 ouest, rue Ste-Catherine — Montréal 6, P.Q.

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No AS-23

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, le jeudi 15 juillet 1965, relativement à la fourniture de

camions, châssis et cabines, carrosseries utilitaires, mâts articulés et grues avec appareils de creusage.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de dix mille dollars ($10,000). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire. à sions. Au moment de l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS,
10e étage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manufacturer complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la maière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Appel d'offres no AS-23".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 2 juillet 1965.

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No A-645

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'est, le lundi 19 juillet 1965, relativement à la fourniture de

maisons meublées semi-mobiles.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de vingt mille dollars ($20,000). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Appel d'offres no A-465".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Montréal, le 2 juillet 1965.

Les co-secrétaires
B. Lacasse-W. E. Johnson
Montréal, le 2 juillet 1965.

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No AG-6

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'est, le lundi 19 juillet 1965, relativement à la fourniture de

transformateurs de distribution

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de cinquante mille dollars ($50,000). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entiere satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Appel d'offres no AG-6".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE,
W.E. JOHNSON
Montréal, le 2 juillet 1965.

Nous n'avouons de petits défauts que pour persuader que nous n'en avons pas de grands.

La Rochefoucauld

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du code civil, que Agence de Voyages Lasalle Travel Agency Ltd, dont le siège principal des affaires dans la Province de Quebec est situé dans Cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 29ème jour de juin 1965, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 29e jour de juin 1965, sous le numéro 1840103.
Ce 29ème jour de juin 1965.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION,
396, avenue Lafleur,
LaSalle, Qué. 4424.

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No A-635

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'est, le jeudi 15 juillet 1965, relativement à la fourniture de

matériel pour forage au diamant.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de quatre mille dollars ($4,000). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Appel d'offres no A-635".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE,
W.E. JOHNSON
Montréal, le 2 juillet 1965.

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No A-648

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'est, le lundi 19 juillet 1965, relativement à la fourniture de

carburants pour un an

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de vingt-cinq mille dollars ($25,000). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Appel d'offres no A-465".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Montréal, le 2 juillet 1965.

Les co-secrétaires
B. Lacasse-W. E. Johnson
Montréal, le 2 juillet 1965.

HYDRO-QUEBEC

APPEL D'OFFRES No AQ-18

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'est, le lundi 19 juillet 1965, relativement à la fourniture de

d'un groupe électrogène

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de quatre mille dollars ($4,000). Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire). Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage,
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Appel d'offres no AQ-18".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE,
W.E. JOHNSON
Montréal, le 2 juillet 1965.

Nous convenons de nos défauts, mais c'est pour que l'on nous démente.

Florian

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
PROJET 9257-65

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour l'élargissement d'une section de la route no 36, dans la paroisse de Saint-Cyprien de Lery, comté de Napierville. Longueur de 0.492 mille.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour contrat 9257-65".

On peut obtenir les plans, devis et formule de soumission en s'adressant au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et en lui faisant parvenir un chèque visé ou un mandat-poste de $10, non remboursable.

Ont droit de soumissionner les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans les comtés d'Iberville, Napierville, Laprairie et Saint-Jean.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $3,000.

Les soumissions devront être adressées au ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 21 juillet 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
ROUTE TRANSCANADIENNE
SECTION: Q.F.
PROJET: Q.F.-35

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour la pose d'un revêtement en béton bitumineux sur le béton de ciment de la route no 9 (Transcanadienne) et de diverses voies, dans la municipalité de Grantham-Ouest, comté de Drummond. Longueur de 5.09 milles.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe spéciale que les soumissionnaires pourront se procurer au

Ministère de la Voirie,
Bureau de la route
Transcanadienne,
8440, boulevard Saint-Laurent,
Montréal.

ou

Ministère de la Voirie,
Bureau E-5,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

On peut obtenir les devis et formule de soumission en faisant parvenir un chèque visé, ou un mandat-poste, de $25 non remboursable.

Ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans le Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $20,000.

Les soumissions devront être adressées au ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 21 juillet 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure. Elles devront porter sur l'enveloppe les mots "Route Transcanadienne, Section Q.F. Projet Q.F.-35".

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DE LA VOIRIE
APPEL D'OFFRES
PROJET 9154-65

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour l'excavation, la construction de bases de béton et la pose de conduits souterrains pour l'installation de feux de circulation à six carrefours situés dans la ville de Laprairie, comté de Laprairie, dans la ville de Préville, les cités de Saint-Lambert et Longueuil, comté de Chambly.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour contrat 9154-65".

On peut obtenir les plans, devis et formule de soumission en s'adressant au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et en lui faisant parvenir un chèque visé ou un mandat-poste de $10, non remboursable.

Ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans le Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $2,500.

Les soumissions devront être adressées au ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 21 juillet 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

DECES

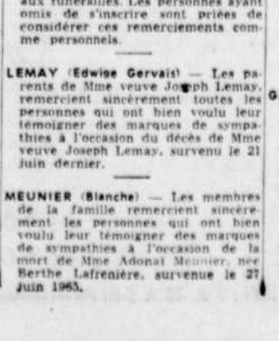

M. CHARLES DIODATI

M. Charles Diodati est né à Montréal le 12 février 1903. Il était huissier de la Cour Supérieure depuis 35 ans. Il laisse dans le deuil sa femme, Georgette Allaire, sa fille Michelle, son frère Vincent, ses soeurs Antoinette, Brigide, Pauline et Annie. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
10,540 rue Papineau

à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures. L'inhumation aura lieu au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans le Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond), au montant de $2,500.

Les soumissions devront être adressées au ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), le 21 juillet 1965, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
sous-ministre.

avis de DECES

ALLARD (Olier) — A Montréal, le 4 juillet 1965, à l'âge de 50 ans, est décédé Olier Allard, sergent-détective de la Sûreté municipale, époux d'Adèle Poukash, demeurant à Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de SteEmilie-de-l'Energie où le service sera célébré à 11 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AMIOT-BEAUPRE (Armanda - Régina) Accidentellement à Rimouski, le 3 juillet 1965, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Léon Amiot, née Armanda Régina Beaupré, demeurant à 2583 est, rue Jean-Talon. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULNE (Jean-Paul) — A Montréal, le 4 juillet 1965 à l'âge de 33 ans est décédé Jean-Paul Beaulne, employé de la Voirie de la Cité de Montréal, époux de Claire Savage. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent

à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUPRE-MAROTTE (Simone-Emilia) Accidentellement à Rimouski, le 3 juillet 1965, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Charles Beaupré, née Simone Emilia Marotte. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Berthe) — A l'Hôpital Préville, le 5 juillet 1965, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Hector-J. Bergeron née Berthe Favreau, mère de Mme R. Hénault (Simone), Mme J. P. Proulx (Madeleine), Marie-Marthe, Mme F. Forget (Gisèle), Mme veuve R. Lussier (Micheline), Gilles et Yves. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Av. Rosemont

à 8 hres 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste Marie Vianney, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHER (Flore) — A Verdun, le 3 juillet 1965 à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Pierre Ovide Boucher, née Flore Monette, demeurant à 7249 Boul. Lasalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault
512 rue de l'Eglise

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULET (Evariste) — A Québec, le 2 juillet 1965, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Evariste Boulet, époux de Dame Atilda Guay, demeurant à 4565 Bover, Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Arthur Cloutier & Fils Ltée
990 - 1ère avenue

à 9 h. 05 pour se rendre à l'église St-François d'Assise où le service sera célébré à 9 h. 15 et de là au cimetière Mont-Marie de Lévis, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURRET (Colette) — Accidentellement à Valleyfield, le 3 juillet 1965 à l'âge de 20 ans, est décédée Mlle Colette Bourret, fille de Gérard Bourret et d'Irène Roy, demeurant à 8223, 10ième Ave, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu
7766 rue St-Hubert

à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Bernardin de Sienne, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIERE (Parmélia) — A Montréal, le 3 juillet 1965, est décédée Mme veuve Omer Brière, née Parmélia Bélisle, demeurant à 8995 Basile-Routhier. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 Boul Crémazie Est

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. CHARLES DIODATI

M. Charles Diodati est né à Montréal le 12 février 1903. Il était huissier de la Cour Supérieure depuis 35 ans. Il laisse dans le deuil sa femme, Georgette Allaire, sa fille Michelle, son frère Vincent, ses soeurs Antoinette, Brigide, Pauline et Annie. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
10,540 rue Papineau

à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures. L'inhumation aura lieu au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENT

BANNING (Georges) — Mme Georges Banning et son fils Robert remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de M. Georges Banning, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LEMAY (Edwige Gervais) — Les parents de Mme veuve Joseph Lemay, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de Mme veuve Joseph Lemay, survenu le 21 juin dernier.

MEUNIER (Blanche) — Les membres de la famille remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme Adonai Meunier, née Berthe Lafrenière, survenue le 27 juin 1965.

CARTIER (Jacques) — A Montréal, le 4 juillet 1965 à l'âge de 55 ans est décédé M. Jacques Cartier, commis voyageur, époux de Rejeanne Bourgeois, demeurant à 1933 Fullum. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. H. Benoit
2102 rue Fullum

à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Camille) — A Montréal, le 5 juillet 1965, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Camille Champagne, époux de Etiennette Champagne, demeurant à 2612 Mercier. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENTRIER (Théo) — A Montréal, le 3 juillet 1965, à l'âge de 77 ans, est décédé Théo Chenirier (professeur et psychanaliste), époux de feu Gilberte Latil, père de Mme Guy Hoffmann (Monique) Mme Claude Malaza (Christine), Mme Marcel Provost (Sabine), et Bernard. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. H. Deslauriers Ltée.
5650 Chemin Côte-des-Neiges,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE MAISONNEUVE (Alderic) — A Ste-Martine, le 4 juillet 1965, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Alderic De Maisonneuve, époux de Laure Locas, autrefois de Montréal. Exposé jusqu'à midi au salon

H. Barette & Fils,
2 rue Desrochers, Ste-Martine,

et transporté au salon

Urgel Bourgie Ltée,
1585 rue Viel, Bordeaux.

Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant en l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Carolus) — A Montréal, le 4 juillet 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé Carolus (Charles) Demers, époux de feu Alice Guenette. Il laisse 2 soeurs, Mme Albert Guiest, Mme Ménard, de Trois-Rivières, Mlle Valentine Guénette, sa belle-soeur. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. H. Deslauriers Ltée.
5650 Chemin Côte-des-Neiges,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMEULES (Denis) — Accidentellement, à Ville Chambly, le 4 juillet 1965, à l'âge de 16 ans, est décédé Denis Demeules, fils de M. Eddy Demeules et de Jeannine Many, demeurant à 1088 rue Barré à Ville Chambly. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Yvon Desnoyers
20 rue Des Carrieres
à Fort Chambly

pour se rendre à l'église paroissiale de Ville Chambly où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEQUOY (Rémi) — Subitement, à Hampton, N. H., le 5 juillet 1965, est décédé Eugène Rémi Dequoy, époux bien-aimé de Emély Higgins et père de Mme C. Martineau (Margaret), Doris et Stan. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires

Clarke
5580 rue Sherbrooke Ouest

pour se rendre à l'église St-Augustine of Canterbury, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIODATI (Charles) — A Montréal, le 5 juillet 1965, à l'âge de 62 ans 3 mois, est décédé M. Charles Diodati, huissier de la Cour supérieure, époux de Georgette Alain, il laisse dans le deuil sa fille adoptive Michelle, son frère Vincent et ses soeurs Antoinette, Brigide, Pauline et Annie. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
10,540 rue Papineau

à 9 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 heures. L'inhumation aura lieu au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORRIS (Françoise) — A Montréal, le 4 juillet 1965 à l'âge de 39 ans, est décédée Mme Gérald Dorris, née Françoise Paquette, demeurant à 4547 Delorimier. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4737 rue Delorimier

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Claver, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Jean-Louis) — A Montréal, le 4 juillet 1965, à l'âge de 49 ans, est décédé Jean-Louis Ducharme, époux d'Eliane Côté, demeurant au 168 Chemin de la Bretagne, Pont-Viau, frère de Jean-Paul Ducharme, pharmacien, docteur Gérard Ducharme, médecin, Edouard Ducharme, directeur de la Commission scolaire de Montréal, Marcel Ducharme, surintendant de Air Liquide, Mme Claude Jérôme (Florence) et Mlle Irène Ducharme. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée.
400 boul. Henri-Bourassa est.

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Gilles, de Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMESNIL (Mélina) — A Montréal, le 4 juillet 1965, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme veuve Damase Dumesnil, née Melina Williams. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.
8880 Boul. St-Michel

à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Esprit (5e et Masson) où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DURAND (Alexandre) — A Montréal, le 4 juillet 1965 à l'âge de 62 ans est décédé Alexandre Durand, époux de feu Juliette Levesque. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359 11ème Avenue, Rosemont

à 9 hres 15 pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Wilhelmine) — A Hull, le 5 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Damase Duval, née Wilhelmine Leblanc. Elle laisse 2 frères: Emile et Marcel Leblanc et 2 soeurs, Mesdames Eveline Carpentier et Simone Belyea de Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Beauchamp,
à Pointe-Gatineau

pour se rendre à l'église St-François-de-Salle.

GARIEPY (Fernande) — A St-Roch-de-L'Achigan, le 4 juillet 1965, à l'âge de 32 ans, est décédée Fernande Gariepy, fille de feu Pierre Gariepy et de Dame Alexina Hogue, de St-Roch-de-L'Achigan. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jean-Denis Beauchamp

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Armandine) — A St-Isidore de Laprairie, le 3 juillet 1965, à l'âge de 85 ans, 7 mois, est décédée Mme Adélard Gervais, née Armandine Perras. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Primeau & Fils

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Isidore, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERARD (Adélard) — A Jacques-Cartier, le 3 juillet 1965, à l'âge de 85 ans, est décédé Adelard Guerard, époux en 1ères noces d'Eva Julien et en 2èmes noces de Mélanie Fréchette, demeurant au 125 Barthélemy, à Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly,
Ville Jacques-Cartier,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pie X, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Léopold) — A Lachine, le 5 juillet 1965, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Léopold Hamel, époux de Jeannette Tassé, demeurant à Lachine. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
629 rue Provost, Lachine

à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Horace) — Au Club Chapleau, le 4 juillet 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé Horace Hébert. Il laisse dans le deuil ses frères, docteur Armand Hébert, Georges, une soeur, Mme Lucien Corbeil (Gertrude), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.R. Deslauriers Ltée.
5650 Chemin Côte-des-Neiges,

à 8 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUET (Lionel) — A Montréal, le 5 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé Lionel Huet, époux de Juliette Naud, demeurant à 6551 Delanaudière. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est

à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUNEAULT (Marie-Louise) — A Montréal, le 4 juillet 1965, à l'âge de 86 ans, est décédée Mlle Marie-Louise Huneault, fille de feu François-Xavier Huneault et de feu Célina Bougie, demeurant au 1504 rue Darling. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée.
3198 rue Ontario est,

pour se rendre à l'église de la Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 8 h. 30. Libera et inhumation à Valleyfield. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JACQUES (Dominique) — A Montréal, le 5 juillet 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée accidentellement Dominique Jacques, époux d'Annette Roy demeurant au 1017 Everett. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèb

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

1SEM - OSAM.

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mardi 6 juillet 1965 / sainte Lucie / 81e année, no 153 / 4 cahiers / 44 pages / La météo: plus chaud demain / minimum 50 / maximum 75

AUJOURD'HUI

Québec adopte en première lecture le projet de "Ville de Laval" • *En page 3*

La grève de l'essence peut paralyser toute la province

Yvon Dupuis devra subir son procès à l'automne

par Claude Gendron

SAINT-JEAN — Le député fédéral de St-Jean-Iberville-Napierville, Yvon Dupuis, ancien ministre dans le cabinet Pearson, a été renvoyé à son procès, à l'automne, aux assises de Saint-Jean, sous trois chefs d'accusation de trafic d'influence et de conspiration.

Le principal témoin à charge contre le député Dupuis, le chiropraticien Roch Deslauriers, a soutenu avoir remis au député une somme de $10,000 pour l'obtention des permis nécessaires à l'établissement d'une piste de course à Saint-Luc, non loin de St-Jean.

Par ailleurs, cet après-midi, un autre témoin convoqué dans cette affaire mais qu'on n'a pas entendu, M. Réal Rousseau, maire de la municipalité de Pointe-du-Moulin (Ile Perreault), président de la compagnie du même nom et décrit comme un personnage important du parti libéral fédéral, devait porter contre le témoin Deslauriers une accusation formelle, soutenant que ce dernier a fabriqué un faux document, dans l'intention d'induire un ministre québecois en erreur.

Il s'agit de la déclaration de février 1964, et signée par M. Raoul Gobeil, que M. Deslauriers a remise au ministre Bernard Pinard et qui a déclenché toute cette affaire.

C'est ainsi que s'est terminé de façon brusque, au début de l'après-midi, l'examen volontaire du député Dupuis, après l'audition de seulement trois témoins: M. Maurice d'Hont, gérant des ventes de la Cie de la Pointe-du-moulin Incorporée et commissaire de la Cour supérieure, ainsi que deux journalistes venus attester l'authenticité de certaines déclarations qu'ils avaient rapportées dans des articles écrits en janvier dernier.

Le député Dupuis a été rapidement remis en liberté après que le juge André Régnier eut fixé un cautionnement de $800 sur immeuble, cautionnement que l'accusé doit fournir d'ici trois jours.

Le juge a expliqué qu'il s'agissait d'une question de principe "pour ne pas faire exception à la règle", et qu'il était convaincu que M. Dupuis se présenterait à son procès. Le principal témoin de l'examen volontaire, M. d'Hont, est le commissaire de la Cour supérieure qui a assermenté le témoin Deslauriers, lorsque celui-ci a signé une déclaration écrite à la demeure de M. Réal Rousseau, en décembre dernier.

Cette déclaration visait à exonérer Dupuis du rôle qu'il avait joué dans cette affaire, et à expliquer que la somme de $10,000 qu'il avait reçue avait été demandée par le ministre du Revenu provincial d'alors, M. Paul Earl.

Le témoin précise qu'à la demande de M. Dupuis, il avait traduit le texte de cette déclaration en anglais peu de temps avant la rencontre de la fin de décembre chez M. Rous-

Voir DUPUIS en page 2

Plusieurs incidents dans les stations de service

par Gilles Daoust

Plusieurs incidents ont marqué, depuis minuit, les débuts de la grève déclenchée par la Fédération des détaillants d'essence du Québec.

La police de Montréal a révélé ce matin qu'elle avait dû répondre à une quinzaine d'appels de la part de propriétaires de stations-service, victimes de menaces. Une vingtaine d'autres détaillants d'essence, depuis 7 h., ce matin, auraient demandé de toute urgence la protection de la police.

Vers 11 h., la police continuait de répondre, en maints endroits de la ville, aux appels de détresse de certains garagistes, mais il semble que ceux-ci se font de moins en moins fréquents à mesure que de plus en plus de stations ferment leurs portes.

Plusieurs détaillants qui ont gardé leurs portes ouvertes un peu plus longtemps que les autres ont profité de l'achalandage et haussé le prix de l'essence jusqu'à 50¢ le gallon.

A Lachine, la police municipale a demandé l'aide de la police provinciale.

Voir INCIDENTS en page 2

Une victime de la grève

La première victime de la grève des détaillants d'essence a été un enfant de 13 ans qui est mort dans l'explosion et l'incendie d'une réserve d'essence de fortune, à Montréal.

Selon la police, des bidons d'essence placés au sous-sol de la maison par M. Laurier Rousseau, chauffeur de taxi, domicilié au 6285, 12e avenue, Rosemont ont explosé et allumé un incendie, vers midi et quinze minutes.

Les trois enfants de M. Rousseau ont été brûlés: l'un des trois, Denis, 13 ans, est mort à son arrivée à l'hôpital.

Les deux autres sont Jean-Marie, 11 ans, qui a été gardé à l'hôpital, mais dont l'état n'inspire plus de craintes, et André, 12 ans, qui a pu retourner dans sa famille après avoir été pansé.

Les pompiers ont mis une vingtaine de minutes à vaincre les flammes.

photos LA PRESSE

Cartes d'adhésion

La Fédération des détaillants d'essence du Québec a recruté plusieurs nouveaux membres hier soir au cours de l'importante réunion où l'on allait, quelques minutes plus tard, déclencher une grève générale. Notre première photo montre quelques-uns des nouveaux membres occupés à signer leur carte. Sur celle du bas, des automobilistes qui faisaient la queue ce matin à l'une des dernières stations ouvertes dans le centre de la ville.

A Montréal, la plupart des stations sont fermées

par Jacques Lafrenière et André Béliveau

La grève que les détaillants d'essence de Montréal ont déclenchée la nuit dernière s'est propagée à une bonne partie de la province et risque de paralyser, demain, la plupart, sinon toutes les stations de service du Québec.

A Montréal, le président de la Fraternité des détaillants d'essence, M. Jules Bellemare, a déclaré que seulement 10 p. 100 des stations de service avaient tardé à fermer leurs portes. Une escouade spéciale de la Fraternité rendait visite aux détaillants récalcitrants.

La police a été fort affairée. Un grand nombre de locataires ou de propriétaires de stations de service qui n'avaient pas suivi le mouvement de grève demandait la protection de la police pour continuer à servir l'essence à leurs clients.

Sur la rive sud, en banlieue de Montréal, la police de quelques municipalités a conseillé aux détaillants de fermer leurs portes, car elle ne pouvait leur assurer la protection requise.

Le président de la Fédération des détaillants d'essence du Québec (qui groupe les "fraternités" ou associations régionales), M. Jean-Auguste Vial, a déclaré que l'ordre de grève était suivi dans la plupart des municipalités du Québec, dans une proportion de 40 p. 100, proportion qui augmentait à chaque heure.

A Québec et à Chicoutimi, les détaillants se réuniront ce soir pour décider s'ils feront ou non la grève. La section québecoise que préside M. Henri Roy, de Lauzon, compte 120 membres sur une possibilité de 300. Les station de ervice de Québec et du Saguenay sont demeurées ouvertes aujourd'hui.

A Sherbrooke, la plupart des stations de service sont fermées de même que dans les Laurentides.

Par ailleurs, M. Bellemare a déclaré que les 7,000 employés des détaillants d'essence de Montréal bénéficiaient d'un congé . . . pour une période indéfinie. Il a précisé que ces employés continuaient de recevoir leurs salaires. Dans quelques stations, on profite du fait que les pompes soient fermées pour effectuer des réparations aux bâtiments. D'autres stations continuent de fournir les services réguliers à leurs clients . . . sauf la livrasion de l'essence.

Le prix de l'essence a été augmenté

Quelques heures avant que les détaillants déclarent leur grève à minuit, hier soir, quatre des plus importantes compagnies pétrolières avaient annoncé une hausse du prix de l'essence variant de deux à quatre cents le gallon.

Théoriquement, la grève des détaillants devait affecter tous les postes d'essence de la province et paralyser, à plus ou moins brève échéance, tous les véhicules fonctionnant au pétrole, sauf ceux des services publics. Les voitures de la police, du service des incendies, les ambulances ne devaient pas être "rationnées". On devait également permettre l'approvisionnement des hôpitaux en huile à chauffage.

Départ . . . hésitant

En fait, les grévistes ont eu quelque difficulté à faire respecter leur ordre de grève par tous les membres de leur profession. Cette nuit, quelques-uns des postes les plus importants de la région métropolitaine continuaient à servir leur clientèle comme à l'accoutumée. A Montréal, plusieurs incidents se sont produits, dont on trouvera relation ailleurs dans cette page. Quant aux vendeurs de province, il est possible que plusieurs d'entre eux refusent de quitter le travail si on ne les y force pas.

Quelques-uns des propriétaires qui n'avaient pas fermé leurs portes cette nuit nous ont expliqué qu'ils ne prenaient pas au sérieux l'ordre de grève de la Fédération des détaillants d'essence, et qu'ils ne se considéraient pas liés par les décisions de cet organisme.

Voir GREVE en page 2

Paris rompt tout dialogue avec le Marché commun

BRUXELLES. (Reuter, AFP, UPI) — La France a officiellement rappelé son ambassadeur auprès du Marché commun européen. Il semble donc se confirmer que Paris refusera de participer aux réunions des Six à tous les échelons.

Un porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré hier soir que la politique française consiste à "placer le marché commun dans les boules à mites" à la suite de l'échec des négociations sur le financement de l'Europe agricole, le 30 juin.

Le ministère des Affaires étrangères a confirmé aujourd'hui que l'ambassadeur français auprès de la CEE, M. Jean-Marc Boegner, a été "invité par son gouvernement à regagner Paris".

M. Boegner est retourné à Bruxelles aujourd'hui et a conféré avec sa délégation afin de lui transmettre les dernières instructions du gouvernement français.

Le représentant permanent adjoint, M. Maurice Ulrich, représentera son pays en l'absence de M. Boegner, mais il ne pourra assister aux réunions des représentants permanents des Six, où sont discutées les questions politiques. M. Ulrich a également demandé que soit annulée la réunion du conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, prévue pour le 13 juillet à Luxembourg. La France ne participera pas non plus aux comités et groupes de travail préparant des projets ou effectuant des études en vue de la réalisation de l'union économique. En ce qui concerne certains comités techniques traitant des questions courantes, la position du gouvernement français sera communiquée ultérieurement, a dit M. Ulrich.

La décision française a pour effet de paralyser pour une période indéfinie le Marché commun, étant donné que toutes les décisions du conseil des ministres de la Communauté doivent être unanimes.

A Bonn, cependant, on souligne que dans la pratique la situation reste "inchangée", que le Marché commun "continue de fonctionner normalement". Le gouvernement de M. Erhard adopte une attitude d'attente et de calme.

Politique de la "chaise vide"

On souligne que la formule diplomatique utilisée pour le rappel de M. Boegner (invité à retourner à Paris) n'est pas aussi radicale que le "retrait" pur et simple, qui aurait signifié la rupture de toutes les relations diplomatiques avec le Marché commun. Pour le moment, la France s'en tiendrait à la politique de la "chaise vide" à tous les échelons.

Hier, la France a posé un premier geste en vue de paralyser l'activité des Six en retirant ses experts de deux groupes de travail de la communauté économique européenne.

Paris paraît donc décidé à ne plus faire passer le dialogue entre les Six par les institutions communautaires. Le raidissement français confirme en même temps l'ampleur de la crise européenne et la détermination avec laquelle le général de Gaulle remet en question tout le Marché commun.

Voir PARIS en page 2

Pearson exige et obtient la démission de Guy Rouleau

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le premier ministre du Canada vient de forcer M. Guy Rouleau à abandonner son siège aux Communes.

Le député de Dollard s'est entretenu par téléphone avec M. Pearson, tôt ce matin, et a promis au chef libéral qu'il remettra bientôt sa démission et qu'il ne briguera pas les suffrages aux prochaines élections générales.

On sait que, dans son rapport, le juge Dorion a vivement critiqué la conduite du député montréalais en affirmant que ce dernier a commis un "acte répréhensible" en utilisant sa fonction d'assistant parlementaire du premier ministre pour faciliter la mise à caution de Lucien Rivard.

Un porte-parole du premier ministre a remis à la presse, un communiqué dans lequel le chef du gouvernement exprime, de façon catégorique, sa prise de position dans cette affaire.

"Je me suis entretenu avec M. Rouleau au sujet des conclusions du rapport Dorion. Il a été convenu, après que je lui en eus fait part, qu'il devait démissionner comme député de Dollard au parlement et ne pas se porter candidat à nouveau lors des prochaines élections générales".

On sait que M. Pearson s'est entretenu à deux reprises avec le député de Dollard. Il l'a vu le lendemain de la publication du rapport et a causé avec lui, par téléphone, ce matin.

La semaine dernière, M. Rouleau avait déclaré publiquement qu'il ne quitterait pas son siège. Lors de sa première rencontre avec le premier ministre il semble qu'il ai refusé d'accéder tout de suite à la requête de son chef qui désirait sa démission immédiate.

Aujourd'hui, il a promis de le faire. Le porte-parole du premier ministre a refusé de donner plus de détails, se contentant de dire que M. Rouleau démissionnera bientôt.

De tous les membres du gouvernement impliqués dans l'affaire Rivard, c'est certainement M. Rouleau qui a été le plus sévèrement critiqué.

Le juge n'hésite pas à dire qu'il "n'y a aucun doute que Me Rouleau a cherché à influencer Me Pierre Lamontagne, pour obtenir son consentement à l'admission à caution de Lucien Rivard."

"Une telle intervention, précise le commissaire, spécialement de la part d'une personne en autorité, constitue certainement un acte répréhensible, parce qu'elle vient en conflit avec le cours normal de la justice, mais ne contient pas les éléments nécessaires à la perpétration d'une infraction criminelle".

On sait que le député de Dollard a démissionné de son poste de secrétaire parlementaire du premier ministre dès que le parlement a été saisi de l'affaire en novembre dernier.

Le premier ministre n'a pas soufflé mot d'une élection partielle mais on dit déjà dans les couloirs du Parlement qu'une telle vacance pourrait permettre à M. Jean Marchand de faire son entrée sur la scène fédérale.

L'attaché de presse du premier ministre a aussi laissé entendre ce matin que le premier ministre aura deux autres nouvelles à annoncer à la suite du rapport, probablement demain.

Le cas de Me Raymond Denis a été soumis au sous-ministre de la Justice et après réception de son avis, le gouvernement décidera ou pas de porter des accusations criminelles contre l'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration, qui selon le juge Dorion, a bien offert un pot-de-vin de $20,000 à Me Lamontagne pour que ce dernier ne s'oppose pas à la libération sous caution du célèbre évadé qu'est Lucien Rivard.

M. GUY ROULEAU

Pearson confierait la Justice au sénateur Connolly

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — La nomination du sénateur John Joseph Connolly au poste de ministre de la Justice sera peut-être l'élément le plus important du léger remaniement ministériel que le premier ministre doit effectuer cette semaine.

Le sénateur, catholique d'origine irlandaise, déjà ministre sans portefeuille dans le cabinet Pearson, laisserait cependant son poste de sénateur et se porterait candidat, d'ici peu, probablement lors d'une élection complémentaire.

Deux autres dauphins

Mais deux autres candidats sont aussi sur les rangs. M. Lucien Cardin, ministre des Travaux publics et député de Richelieu-Verchères, a bien connu, et intimement, le premier ministre aux Nations-Unies et tous s'accordent à dire que M. Pearson devra le nommer ministre de la Justice s'il tient absolument à ce que le titulaire de ce poste soit un Canadien de langue française.

L'autre dauphin, c'est M. George McIlraith, président du Conseil privé et leader de la Chambre. Le premier ministre est bien satisfait de son travail comme leader des Communes et c'est probablement pour éviter qu'il ait à combler deux très importantes fonctions que M. Pearson évitera de le nommer à la Justice.

Quant au sénateur Connolly, il semble, du moins à première vue, avoir bien des atouts. Docteur en droit, membre du barreau du Québec et de celui de l'Ontario, il est un ami intime du premier ministre et ce dernier recherche souvent ses conseils.

D'ailleurs il était assis à la droite de ce dernier, le 2 septembre 1964, dans l'avion qui les ramenait de Charlottetown. On sait que ce moment est devenu célèbre depuis que M. Guy Favreau a, à ce moment, dit au premier ministre que la Gendarmerie royale enquêtait sur les accusations d'offres de pot-de-vin portées par Me Pierre Lamontagne contre M. Raymond Denis mais sans parler du rôle de M. Guy Rouleau, député de Dollard.

Voir PEARSON en page 2

Favreau n'a fait que préciser son témoignage

Analyse de Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le juge Dorion a fini par changer dans son rapport l'iota qu'il avait dit qu'il ne changerait pas.

Ce faisant, il a déclenché la colère des conservateurs.

Ces derniers qui sont persuadés que le rapport initial était exact accusent maintenant le gouvernement d'avoir fait des pressions pour entraver l'administration de la justice.

En cela ils commettent deux erreurs.

Ils prennent pour acquis que le juge Dorion a raison quand il affirme que le changement qu'il a fait provient d'une modification faite par M. Guy Favreau au sujet de son propre témoignage.

C'est une conclusion hâtive.

La plupart des observateurs ici estiment en effet que ce n'est pas M. Favreau qui a

Voir FAVREAU en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 32
Bandes dessinées / 20
Décès, Naissances, etc. / 43
Editorial / 4
Finance / 40, 41
Horoscope / 22
Mots croisés / 27
Nouvelles internationales / 10, 11
Radio et Télévision / 8
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 35 à 39
Tribunaux / 9
Vie dans les parcs / 20
Vie féminine / 14 à 16
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 21

Un directoire militaire de 26 membres, dont les communistes ont été exclus, dirigera l'Algérie

ALGER (AFP-PA) — Trois ans après son indépendance, l'Algérie se retrouve dotée d'un directoire militaire de 26 membres décidés à instaurer dans l'austérité et la rigueur financière un socialisme orienté par un parti unique, le FLN, qui aura pour but de contrôler l'Etat, mais en aucun cas de s'y substituer. Aucun "marxisant" connu n'y trouve place.

Le Conseil national de la révolution, dont la composition a été annoncée hier, comprend, outre son président, quatre chefs de régions militaires, cinq officiers supérieurs ou membres de l'état-major, quatre anciens commandants de Willayas, deux dirigeants des services de sécurité et dix anciens militaires occupant des postes civils.

La participation massive des militaires au Conseil a une contrepartie : l'élimination des politiques qui furent les pionniers de l'indépendance algérienne. Pour la première fois dans un exécutif ne figure aucun chef historique de la révolution.

Réconciliation nationale

Ce directoire présidé par le colonel Houari Boumedienne, ancien chef de l'armée de libération nationale des frontières pendant la guerre, fait ressortir un subtil dosage entre les chefs militaires de l'intérieur (comme Mohand ou Il Hadj, ancien "patron de la Kabylie", ou Saout el Arab, qui régnait sur le Constantinois) et les anciens officiers de l'armée des frontières, dont certains étaient devenus depuis l'indépendance soit ministres (c'est le cas de Abdelaziz Bouteflika, Ahmed Medeghri, Cherif Belkacem), soit des commandants de régions militaires.

On retrouve également de fidèles compagnons de Ben Bella, qui s'étaient ensuite séparés de lui : c'est le cas de Ali Mahsas, ancien ministre de l'Agriculture, ou bien encore de Tahar Zbiri, ancien chef de la Willaya des Aures, qui avait largement contribué en 1962 à la prise du pouvoir du groupe de Ben Bella, alors appelé "groupe de Tlemcen".

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

Quoi qu'il en soit, que l'ordre de grève soit respecté ou non, des milliers de Montréalais alarmés se sont précipités tard hier soir vers les stations d'essence et ont rempli réservoirs et récipients, un peu comme ils l'avaient déjà fait mercredi dernier, lorsqu'il fut question de cette grève pour la première fois. De longues filées d'automobiles s'étendaient en chapelets des deux côtés des pompes et la circulation s'en est trouvée entravée à plusieurs endroits.

La Fédération des détaillants d'essence du Québec groupe environ 1,600 des quelque 5,500 détaillants de la province. Dans la région de Montréal, près de la moitié des détaillants sont membres de l'association.

Cette dernière ne jouit présentement d'aucun statut syndical, n'est affiliée à aucune centrale et n'est reconnue ni par les compagnies pétrolières, ni par la Commission des relations du travail.

Il y a une semaine, la Fraternité de Montréal, qui constitue l'élément le plus important de la Fédération, avait invité des représentants des compagnies à une "séance de négociations" dans un hôtel montréalais. Plusieurs compagnies n'ont pas accusé réception de l'invitation. Les autres ont répondu qu'elles ne s'y rendraient pas, soit "parce que ce serait là un viol d'une loi fédérale", soit "parce que votre association ne représente aucun de nos détaillants", soit "parce que nous ne voulons pas négocier en présence de nos concurrents".

Finalement, personne ne s'est rendu à la convocation de la Fraternité.

Des hommes excédés

C'est au cours d'une assemblée plutôt tumultueuse, menée sans ordre et sans discipline, que le vote de grève a été adopté vers les 10 h. 30 hier soir au centre Maisonneuve, à Montréal.

La réunion avait attiré environ 600 détaillants des régions de Montréal et de plusieurs régions du Québec. C'était la première fois, a-t-on dit, qu'autant de personnes assistaient à une réunion de la Fédération ou de ses fraternités.

La plupart de ces hommes étaient manifestement excédés. "Ça fait 15 ans qu'on attend que les compagnies se décident à nous traiter comme du monde !" a lancé l'un d'eux dans le micro qui circulait de part et d'autre de la vaste enceinte. "Aujourd'hui, on a fini de parler, on passe à l'action !"

Les petits détaillants, on le sait, réclament une plus grande participation aux profits réalisés par les compagnies sur la vente de l'essence. Plus précisément, ils veulent obtenir deux sous de plus par gallon vendu, et de meilleures conditions quant à la location de leur établissement.

Injonctions maintenues

Au début de l'assemblée, le président provincial de la Fédération, M. Jean-Auguste Vial, a fait un bref résumé de la situation : "On a sept injonctions, une sommation et un jugement contre nous . . . J'ai presque la porte ouverte à Bordeaux..."

A ce sujet, notons qu'au cours de la journée d'hier, le juge Paul Trépanier, de la Cour supérieure, a maintenu et remis à jeudi les injonctions que sept raffineries avaient obtenues il y a une semaine contre l'Association des garagistes et détaillants d'essence du Québec et la Fraternité des détaillants d'essence de Montréal. Ces injonctions visaient à empêcher les détaillants de bloquer les voies de sortie des raffineries, comme certains d'entre eux l'avaient fait la semaine dernière.

Après avoir fait état de plusieurs témoignages de solidarité provenant de confrères du Bas-du-Fleuve, de la Mauricie, du Saguenay et d'autres régions du Québec, et après avoir lancé un appel à la discipline la plus stricte, M. Vial a donné la parole à M. Jules Bellemare, président de la Fraternité des détaillants d'essence de Montréal.

"Pas sur le dos du public . . . !"

Ce dernier a immédiatement rappelé que certaines compagnies, au cours de l'après-midi et au début de cette soirée, avaient offert de meilleures conditions aux détaillants, "mais sur le dos du public".

"Texaco annonce une hausse de trois cents le gallon. Cette hausse, c'est Jos. Public qui va la payer. La compagnie nous offre 1¾ cent sur cette augmentation, et garde 1¼ cent pour elle . . .

"La compagnie British American, elle, annonce une hausse de deux sous, mais encore aux dépens du public . . ."

Peu après, quelqu'un devait annoncer que la maison Shell venait d'annoncer, à son tour, une hausse de trois sous au consommateur. Là-dessus, 1.7 cent irait au détaillant et 1.3 cent à la compagnie. Quant à la société Petrofina, elle a majoré le coût du gallon de quatre cents.

"Ce n'est pas cela qu'on veut ! a fortement lancé M. Bellemare. On ne veut pas pressurer le public, qui paie déjà son essence assez cher. Ce qu'on veut, c'est une plus large part des immenses profits des compagnies, et on veut que les deux sous qu'on réclame viennent des compagnies, et non du public . . ."

Un vote à main levée devait d'ailleurs confirmer ce voeu de l'assemblée. Moins d'une dizaine des 600 hommes présents levèrent la main quand on leur demanda s'ils désiraient prendre leurs "deux sous" dans la poche du consommateur.

FAVREAU

SUITE DE LA PAGE 1

été imprécis mais que c'est le juge qui s'est trompé lui-même en écrivant son rapport.

Ils citent à l'appui de leur thèse la partie du témoignage de M. Favreau qui fait suite aux questions de Me Paul Jolin.

Avant ce moment le témoignage de M. Favreau était, on en convient assez confus. Mais lorsque le procureur des néo-démocrates demanda à M. Favreau s'il avait avisé M. Pearson le 2 septembre du rôle tenu par M. Rouleau, le ministre répondit carrément par la négative. S'il y avait ambiguïté dans la partie précédente du témoignage, le juge pouvait facilement la corriger.

C'est pourquoi on estime ici que c'est bel et bien le juge qui s'est trompé et qu'il tente simplement de tirer son épingle du jeu en disant qu'il modifie son rapport à la suite d'une "modification" apportée par M. Favreau.

Au bureau de M. Favreau on concède avec d'autant plus de bonne grâce ce peit accroc à la réalité qu'on n'a aucunement l'intention de perpétuer l'incident.

Le déchaînement de la presse semble avoir pris par surprise le gouvernement et on aime autant que meure aussi vite que possible toute cette histoire.

Dans son déluge de mots, le chef conservateur M. Diefenbaker semble avoir fait une autre erreur.

On interprète comme étant des pressions sur la justice les demandes de MM. Pearson et Favreau au sujet de la correction du texte. Il les assimile presque aux interventions qui sont dénoncées dans le rapport Dorion.

Or l'enquête n'avait rien d'une enquête juidiciaire. On l'a appelée officiellement une enquête spéciale mais le premier ministre l'a toujours considérée comme une commission royale, même si elle se déroule dans les formes judiciaires et selon la loi de la preuve.

Le juge Dorion l'a d'ailleurs reconnu lui-même dans un des derniers paragraphes de son rapport. "Au cours de l'enquête, dit-il, je me suis rendu compte que le juge qui préside une enquête royale créée en vertu de la "Loi sur les enquêtes" n'avait pas tous les pouvoirs qu'il possède habituellement dans l'exercice de ses fonctions judiciaires".

Quant à M. Douglas, le chef des néo-démocrates, il reproche au gouvernement de n'avoir pas fait corriger plus tôt le témoignage de M. Favreau s'il le jugeait à propos.

Mais on est en droit de se demander pourquoi le gouvernement l'aurait jugé à propos surtout si on relit cette partie-ci du témoignage de M. Favreau.

M. Jolin : "Avez-vous dit à ce moment à M. Pearson que le nom de M. Rouleau était mentionné spécifiquement au rapport ?"

M. Favreau : "Non".

Au total, la modification du juge Dorion ne change pas grand chose au rapport, sauf pour ceux qui ne le savaient pas, elle confirme jusque dans quelle mesure M. Favreau a manqué de jugement en ne parlant pas dès le 2 septembre de la participation de M. Rouleau aux événements qui ont finalement conduit à la tenue de l'enquête.

Diminue-t-elle la valeur du rapport ?

On hésite beaucoup à le croire ici, bien que des gens soient prêts à répondre dans l'affirmative. On se réjouit plutôt de ce que le juge Dorion ait mis fin le plus rapidement possible à la querelle qui le mettait aux prises avec le cabinet. On préfère ici faire face au déchaînement de l'opposition qu'aux opinions d'un juge de la Cour supérieure.

On se pose cependant une question. Le juge avait-il les pouvoirs d'effectuer des changements à son rapport ? Il se trouve bien des malins pour affirmer qu'une fois son rapport remis au gouvernement le juge n'avait plus aucun pouvoir. Mais il s'agit d'une chinoiserie légale dont on pourrait débattre longtemps le pour et le contre.

La seule conclusion qu'on tire de l'incident c'est qu'une fois de plus le gouvernement a agi trop vite.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

M. Connolly, âgé de 59 ans, est bilingue et possède de plus une longue expérience politique.

Quel sera le poste de Favreau ?

Il ne semble pas faire de doute que le premier ministre veut nommer à ce poste un homme d'une grande compétence politique qui pourra lentement effacer les dures attaques dont vient d'être victime le ministre de la Justice.

De plus cette nomination n'entrainerait qu'un très léger remaniement ministériel. Mais une autre question demeure sans réponse. Quel poste le premier ministre donnera-t-il à M. Favreau ? En fera-t-il un ministre sans portefeuille chargé des relations fédérales-provinciales et de la conduite à bon port de la formule F.-F. ?

Plusieurs l'affirment, mais il est difficile de croire que M. Pearson placerait son collègue dans une situation aussi délicate.

Leader du conseil privé ? C'est une autre hypothèse. Cependant, à Ottawa, on considère que ce poste occupé par Me Noël Dorion dans l'administration conservatrice n'est qu'honorifique. L'influence de M. Favreau et son prestige, à l'intérieur de l' "establishment" politique anglo-saxon en souffriraient.

De plus, M. Favreau est toujours le chef de l'aile québécoise du parti et le premier ministre veut qu'il le demeure. On conçoit difficilement que le chef québécois des libéraux occupe un poste mineur au sein du cabinet.

Les observateurs prévoient que M. Pearson insistera auprès de M. Favreau pour qu'il demeure chef politique au moins jusqu'à ce qu'un homme apte à lui succéder à ce poste se soit joint aux rangs des libéraux. Ceux qui prononcent cette phrase ont en tête M. Jean Marchand qui, dit-on, accepterait de se joindre au cabinet si certaines réformes politiques étaient mises de l'avant.

Jusqu'ici le nom de M. Maurice Sauvé n'a pas été mentionné dans le cadre de ce remaniement ministériel. Certes, il est avocat mais n'a jamais pratiqué et ne pourrait par conséquent occuper le poste de ministre de la Justice et procureur général du Canada.

De plus, il vient d'avoir des ennuis aux Communes. N'a-t-il pas été obligé de se rétracter après avoir osé critiquer la commission canadienne du blé ? C'est à la demande du ministre responsable de cet organisme, M. Mitchell Sharp, qu'il a dû le faire et on sait qu'aujourd'hui le ministre du Commerce, influent au cabinet, ne tient plus en grande estime le ministre québécois.

Le contenu du rapport Dorion a été l'équivalent d'un coup de masse sur la tête du premier ministre et l'on est certain que ce dernier ne prévoyait pas un remaniement ministériel en juillet.

M. Pearson a dit qu'il fera part de sa décision cette semaine et c'est surtout cette affirmation qui laisse croire que le remaniement sera partiel. S'il avait décidé d'effectuer un remaniement complet il se serait certainement laissé un plus long délai.

Aujourd'hui, il y a séance du cabinet et c'est peut-être à la suite de cette réunion de l'exécutif que le premier ministre mettra fin aux rumeurs.

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

Dans les milieux diplomatiques des partenaires de la France, on s'en tient officieusement à la même réaction : nous restons prêts à négocier et c'est la France qui, délibérément, choisit de rompre le dialogue et de bloquer la construction européenne.

Europe fédérale ou Europe des Etats

La seule chose maintenant certaine, estime-t-on à Bruxelles, c'est que ce n'est pas la commission du Marché commun, mais les gouvernements qui devront renouer les fils cassés de la négociation. La commission Hallstein préparait — peut-être un peu tardivement, estiment certains observateurs — la revision de ses fameuses propositions sur un "budget fédéral" et un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, qui ont mis le feu aux poudres. En mettant une sorte de préalable supranational à la consolidation de l'Europe agricole, ces propositions ont précipité la crise latente entre les "Six", c'est-à-dire entre fédéralistes et partisans de l'Europe des Etats.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à cette Europe des Etats que l'on arrive concrètement après la décision française, pensent les observateurs de Bruxelles. La mécanique européenne tourne désormais à vide. Le dialogue ne peut reprendre que par la voie diplomatique et des contacts bilatéraux.

INCIDENTS

SUITE DE LA PAGE 1

Plus tôt dans la matinée, d'autres incidents s'étaient produits, revêtant en particulier le caractère de "sit-in". Plusieurs propriétaires de stations-service qui n'avaient pas fermé leurs portes, soit volontairement, soit par ignorance de l'heure où devait être déclenchée la grève, virent les entrées de leurs établissements bloquées par des grévistes.

A deux endroits en particulier sur l'île de Montréal, des garagistes qui n'avaient pas fermé leurs portes ont été victimes de mesures de représailles plus sévères. On a fracturé les vitrines de leurs établissements.

La police provinciale signale d'autre part qu'à Lafontaine, près de St-Jérôme, un propriétaire de station aurait été battu par des inconnus et que son établissement aurait été fortement endommagé.

Interrogé par téléphone, un membre de la Fédération des détaillants d'essence, organisme qui groupe environ un cinquième des détaillants du Québec, a répondu qu'il lui était impossible pour le moment de faire quelque déclaration que ce soit. Il a cependant ajouté que la grève "allait de plus belle".

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 1

seau. Il ajoute que M. Deslauriers apporta certains changements dans le texte, comme l'avait déclaré ce dernier à l'enquête préliminaire.

M. d'Hont déclare n'avoir eu connaissance d'aucune pression sur M. Deslauriers, et que celui-ci avait bien prêté serment sur une bible trouvée dans la bibliothèque de M. Rousseau. Deslauriers avait affirmé le contraire dans son témoignage.

Contre-interrogé par Me Jean Bienvenue, procureur de la Couronne, M. d'Hont souligne qu'il n'avait pas aimé se mêler de cette affaire et de voir son employeur, M. Rousseau, s'en mêler.

Il le lui fit savoir dans un mémoire écrit de deux pages, intitulé : "mémorandum to Mr Delamanche"

"Je trouvais que M. Rousseau se mêlait de questions qui ne pouvaient pas l'intéresser, qu'il partait en guerre, mais avec d'excellentes intentions".

Le témoin ajoute : "Je disais à M. Rousseau de ne pas s'occuper de cette affaire, qu'elle ne sentait pas bon et qu'il en retirerait des ennuis, et finalement que M. Dupuis était assez compétent pour se défendre tout seul."

Répondant à une série de questions de Me Bienvenue, M. d'Hont a dit aussi que c'était M. Rousseau qui menait l'affaire, qui prévoyait les rencontres et convoquait les gens. Il parla d'une réunion chez M. Rousseau le 2 janvier dernier, à laquelle assistèrent MM. Rousseau, Dupuis, Israël Lefrançois, Marcel Inkel et lui-même.

Quelque chose de désagréable

Au sujet de la déclaration qu'il avait traduite, le témoin déclare: "Le texte me portait à croire qu'il s'agissait de quelque chose de désagréable à laquelle je ne voulais pas être mêlé. Je ne croyais pas en la question de solvabilité, et me suis demandé pourquoi M. Dupuis n'a pas demandé de reçu après avoir remis l'argent au messager de M. Earl. Je ne croyais rien en tout cela".

Le témoin dit aussi ne pas se souvenir s'il fut question de moyens à prendre pour éviter la faillite de M. Deslauriers, à la réunion du 2 janvier.

Lorsque M. d'Hont eut quitté la boîte des témoins, Me Raymond Daoust, avocat de Dupuis, fit savoir qu'il mettait un terme à l'examen volontaire et réservait "sa grosse artillerie" pour le procès.

La Bible vous parle

C'est par la grâce que vous êtes sauvés, moyennant la foi. (Eph 2, 8).

Deux journalistes témoignent à l'examen volontaire d'Yvon Dupuis

SAINT-JEAN — (DNC) — L'examen volontaire du député Yvon Dupuis, accusé de trafic d'influence, a débuté ce matin à Saint-Jean par l'audition de deux journalistes qui ont écrit des articles sur cette affaire en janvier dernier.

Ce sont MM. Robert Paradis, du journal "Le Canada français", et Claude Gendron, de LA PRESSE. Tous deux ont confirmé des extraits d'articles qu'ils avaient écrits à la suite d'entrevues avec le chiropraticien Roch Deslauriers, de Saint-Jean, principal témoin de la Couronne dans cette affaire.

M. Paradis a admis que M. Deslauriers lui avait déclaré: "Je sais qu'il existe, dans les dossiers du ministère du Revenu, des documents concernant la demande d'une preuve de solvabilité à mon sujet, et je peux le prouver."

M. Paradis a ainsi confirmé des propos qu'il avait rapportés dans son journal, le 28 janvier dernier.

Quant à M. Gendron, il a affirmé avoir été présent, en janvier dernier, à une entrevue que M. Deslauriers avait accordée à quelques journalistes au sujet de l'affaire Dupuis. Il a rappelé que le chiropraticien avait bien déclaré avoir remis $10,000 à M. Dupuis "pour établir sa solvabilité auprès du ministère."

M. Gendron ajoute que selon M. Deslauriers, ce fut à la demande de M. Dujuis qu'il versa l'argent comme preuve de sa solvabilité. Le témoin ne se souvient pas si M. Deslauriers a mentionné que M. Dupuis prétendait alors agir comme intermédiaire du ministère; "C'est possible."

Le témoin précise que les renseignements contenus dans l'article du 28 janvier dernier provenaient de diverses sources, et non uniquement de l'entrevue avec M. Deslauriers.

Deux autres journalistes ont été convoqués comme témoins aujourd'hui. Ce sont MM. Jean-V. Dufresne, qui était à ce moment à l'emploi de LA PRESSE, et M. Yves Gagnon, directeur du journal "Le Canada français," de Saint-Jean.

Me Raymond Daoust, avocat de M. Dupuis, a aussi convoqué comme témoins le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, le député provincial de Saint-Jean, M. Philodor Ouimet, ainsi que MM. Réal Rousseau, décrit jusqu'ici comme un personnage important du parti libéral fédéral, et Maurice d'Hont, commissaire de la Cour supérieure.

Les deux premiers n'étaient pas présents à la Cour ce matin, et Me Daoust insista pour qu'ils le soient le plus tôt possible. L'examen volontaire se poursuit.

G.-B. : 41 militaires périssent dans un accident d'aviation

LONDRES. (AFP) — Les quarante-et-un soldats et aviateurs britanniques qui ont trouvé la mort en fin d'après-midi dans un accident aérien dans le comté d'Oxford, près de Dorchester, se rendaient à la base de Benson.

Les passagers se trouvaient à bord d'un appareil Hastings, généralement utilisé pour le transport de troupes.

L'avion s'est écrasé en flammes dans un champ. Les ambulanciers n'ont pu dégager aucun survivant des débris de l'appareil.

La Bible vous parle

Ne vous enivrez pas de vin ; on n'y trouve que libertinage ; mais cherchez dans l'Esprit votre plénitude. (Eph 5, 18)

La météo

Minimum : 55
Maximum : 70

MINIMUM CETTE NUIT : 50
MAXIMUM DEMAIN : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa, Laurentides et Mauricie, région de Québec :** Ensoleillé sauf intervalles nuageux, frais aujourd'hui; demain, ensoleillé, puis nuageux, plus chaud. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 50 et 75; Ottawa, 45 et 70; Sainte-Agathe, La Tuque et Québec, 40 et 70.

Estrie; régions du Lac Saint-Jean, de Rimouski, de Baie-Comeau et de Sept-Iles : Nuageux sauf éclaircies, ensuite ciel dégagé vers le soir, frais; demain, généralement ensoleillé et plus chaud. Vents du nord-ouest de 20 à 25 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Sherbrooke, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Baie-Comeau, 40 et 70; Sept-Iles, 40 et 65.

Gaspésie : Nuages et averses cessant après-midi; ciel dégagé ce soir; demain, ensoleillé et plus chaud. Vents du nord-ouest de 20 à 25 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Gaspé, 40 et 65.

WALTER SHYRETTO DANSEUR A LA ROUE
LES "FROU-FROU GIRLS"
JOSÉ DE COSTA & SON ORCHESTRE
CETTE SEMAINE AU
REINE ELIZABETH
SALLE BONAVENTURE

ONDINE
LA DISEUSE ENSORCELANTE QUI GAGNE TOUS LES COEURS

Deux spectacles chaque soir, sauf le dimanche. Musique de danse sans interruption avec le célèbre orchestre de José de Costa — le trio de la Salle Bonaventure. Stationnement au sous-sol de l'hôtel. Réservations: 861-3511.

Demandez Edouard. Premier spectacle à 9h.15 — frais de couvert: $2.50 du lundi au vendredi inclusivement — $3.00 le samedi et les jours de fête. Deuxième spectacle à 11h.30 — frais de couvert de $3.00 le samedi. Les autres soirs du lundi au vendredi inclusivement minimum de $3.00, pas de frais de couvert.

Peut-on éviter la calvitie?

L'expert Thomas suit vos progrès

1) L'expert capillaire Thomas vous examine régulièrement pour vérifier et s'assurer des progrès obtenus.
2) Des appareils modernes l'aident à détecter les origines bactériologiques ou autres de votre problème.
3) Selon les résultats, l'expert décide des changements dans le traitement et dans les formules auxiliaires.

"Pour tous ceux qui veulent éviter les handicaps causés par la calvitie, la nouvelle méthode de traitements améliorés Thomas offre une chance accrue de succès dans les soins susceptibles d'éliminer les désordres locaux du cuir chevelu, cause principale de la chute des cheveux. Ces chances de succès sont maintenant de loin plus grandes qu'elles ne l'étaient auparavant."

Pour mieux réaliser la portée de cette affirmation, dépourvue de toute exagération insensée, il faudrait se rappeler qu'elle vient de M. N. J. Thomas, Jr., probablement unique au monde à appartenir à une 3ième génération d'experts capillaires. Il est le président de la célèbre organisation Thomas, dont son grand-père fut le fondateur, et qui opère actuellement 45 cliniques à travers le Canada et les Etats-Unis.

"Ce que nous avons réalisé", explique M. Thomas, "fut de parfaire la compétence de nos experts tricholo-gistes qui se spécialisent sous tous les angles de la science capillaire, soit la détection des troubles locaux du cuir chevelu, le diagnostic, la prescription des traitements à faire suivre à nos clients pour combattre le problème individuel de chacun d'eux, tout compte tenu de son étendue, soit du point de vue bactériologique ou autre.

M. J. THOMAS, JR.

Détection des troubles

"L'homme-clef, qui vous assurera le succès dans votre détermination d'éviter de devenir chauve, est donc l'expert Thomas. Il vous examine en privé, établit l'historique de votre cas, envisage vos chances de succès et si, oui ou non, vous êtes accepté aux traitements. Dans l'affirmative, il prescrit le traitement que vous suivrez et surveille les progrès obtenus par la suite.

"Pour ce faire, si nécessaire, l'expert Thomas fera analyser, selon le cas, des spécimens de "sebum" qui lui permettront de contrôler l'excès de pellicules irritantes, les démangeaisons ou autres désordres locaux du cuir chevelu, causant votre chute de cheveux. Si les examens et analyses révèlent que votre condition ne peut être traitée, on vous le dira en toute franchise. Souvenez-vous qu'il y a des cas assez rares de calvitie pour lesquels aucun traitement n'est efficace."

Toutefois, en sa qualité d'expert en trichologie, M. Thomas fait remarquer qu'au premier abord personne ne saurait affirmer si oui ou non une chute quelconque de cheveux peut ou ne peut être contrôlée. Seulement l'examen minutieux que vous fera l'expert Thomas saura révéler positivement s'il y a une possibilité de succès.

M. Thomas rappelle aussi qu'un ouvrage, faisant autorité en la matière, ("Hair and Scalp", 5e édition, du Dr A. Savill) décrit le désordre capillaire majeur causant la calvitie "male-pattern" comme "Seborrhea oleosa", ou *chute de cheveux excessivement huileux*. L'ouvrage fait mention de certains cas traités avec succès par des techniques et des méthodes semblables à celles offertes dans les cliniques Thomas.

Résultats garantis

Les traitements Thomas, offerts uniquement à ceux qui peuvent en profiter avec succès, sont aussi accompagnés de la garantie suivante : *Vous devez être satisfait des résultats après 30 jours, ou tout montant payé pour des traitements vous sera remboursé.*

En ayant à votre disposition un service capillaire portant une telle garantie, ne serait-il pas insensé de vous laisser devenir chauve, et cela pour avoir négligé de vous renseigner, c'est-à-dire savoir si les traitements Thomas peuvent arrêter votre chute de cheveux et promouvoir une pousse normale, épaisse et saine.

Consultation gratuite

L'examen et la première consultation, qui se font en privé, vous sont offerts gratuits et sans obligation dans les 45 bureaux de la clinique Thomas, au Canada et aux Etats-Unis. Donc, si vous avez un problème de cheveux, n'hésitez plus et venez nous rendre visite. Les 2 cliniques Thomas, à Montréal, sont situées : EN VILLE : 1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 637, Edifice Carré Dominion — Tél.: UN. 6-3041 — et à la PLAZA ST-HUBERT : 6339, rue St-Hubert, suite 309, Edifice Lombank — Tél.: 274-3501. Horaires : 11 a.m. à 8 h. p.m. Samedis : 10 h. a.m. à 3 h. p.m. Le stationnement est gratuit.

Pas besoin de rendez-vous. Dames et Messieurs sont acceptés aux traitements. Venez simplement et dites : "Je veux voir le spécialiste". Il sera heureux de vous accueillir.

GRANDE
INAUGURATION
UN AUTRE
mister DONUT®
situé au
1667 CHEMIN CHAMBLY, Jacques-Cartier

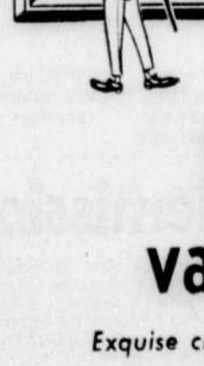

MISTER DONUT OF CANADA LTD.

MEILLEURS PARCE QUE...

144 variétés

Exquise création de beignets

glacés . . . remplis . . . trempés . . . soufflés . . . torsadés . . . et d'autres y compris de savoureuses pâtisseries à la pâte de beignets.

Emportez-en une douzaine à la maison

1667 Chemin Chambly, Jacques-Cartier

(Les meilleurs ingrédients font les meilleurs beignets du monde)

En instance de brevet

Cherchez la boutique avec un coeur ! Arrêtez-vous à notre fameux bar-café... essayez notre CAFE de renommée mondiale, à l'atelier, au bureau ou à la maison.

mister DONUT®
1667, CHEMIN CHAMBLY, Jacques-Cartier
OUVERT 24 HEURES PAR JOUR
MAINTENANT OUVERT ET QUI VEND LES BEIGNETS ET CAFE PREFERES DU MONDE ENTIER

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

du 11,885 rue Forsyth, à Pointe-aux-Trembles, a perdu la vie. Son corps a été transporté à la morgue de Repentigny.

Le blessé est M. Roger Lefebvre, 30 ans également du 2543 rue Louis-Veuillot, à Montréal, qui a été transporté à l'hôpital Le Gardeur, à Repentigny, où il repose dans un état satisfaisant.

Accident de la route : un mort, deux blessés

Un homme a trouvé la mort au cours d'un accident de la route survenu, vers 2 h. 45 hier après-midi, sur la route no 50, à peu de distance de la maison de M. Maurice Giroux, canton Barnston, dans le comté de Stanstead.

La victime est M. Archie Oliver Patterson, 78 ans, du 50 Garden Road, à Terrebonne Heights. Le corps a été déposé à la morgue Lucien Charron, au 25 rue Wellington, à Coaticook.

Cet accident a aussi fait deux blessés, Mme Patterson, qui repose dans un état critique à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, de même que Mlle Veronica Murphy, aussi hospitalisée à l'Hôtel-Dieu, mais dont l'état n'inspire pas de crainte.

Deux bandits armés volent $2,000

Deux hommes armés ont volé une somme de $2,000 ce midi, à un bureau de la société de prêts Household Finance.

Selon la police, les bandits ont commis leur méfait à la succursale de la compagnie, sise au 4246 rue Jean-Talon. Personne n'a été blessé dans l'incident.

Un home se noie à Rivière-à-Pierre

RIVIERE-A-PIERRE, (PCI) — M. Marcel Godin, 40 ans, s'est noyé hier dans le lac de la Montagne, près de cette localité à 50 milles au nord-ouest de Québec.

Il se trouvait sur un radeau qui a subitement chaviré à une centaine de pieds du rivage.

M. Godin habitait Rivière-à-Pierre.

Un cycliste est tué par une auto

LECLERVILLE, (PCI) — M. Thomas Hébert, âgé de 76 ans, a été mortellement blessé par une automobile hier, près de son domicile, dans cette localité du comté de Lotbinière, à 35 milles au sud-ouest de Québec.

La victime montait une bicyclette lorsqu'elle fut renversée.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu par un jury du coroner.

La victime n'était pas le mari, mais sa femme

Une erreur s'est glissée hier dans la liste des morts accidentelles de la fin de semaine.

Ce n'est pas M. Eugène Deschênes, mais sa femme, âgée de 53 ans, du 6651 rue Chambord, à Montréal, qui a perdu la vie, samedi midi, au cours d'un accident survenu près de St-Jean-Port-Joli et impliquant trois autos et un camion.

Une auto plonge dans une rivière

JONQUIERE (PCI) — Rosaire Côté, de Jonquière, a perdu la vie hier lorsque son automobile a fait une embardée pour aller s'engloutir dans la Rivière-aux-Sables.

Des hommes-grenouilles ont mis trois heures à retirer le corps de la victime de la voiture.

Messe de requiem pour l'abbé Henri Roy

Une messe de requiem sera célébrée mercredi soir à 8 h., en l'église St-Pierre-Apôtre de Montréal, pour le repos de l'âme de l'abbé Henri Roy, fondateur de la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.) canadienne (et directeur de l'Institut Pie-IX à sa mort, survenue il y a deux semaines). Mgr Albert Sanschagrin, O.M.I., évêque d'Amos, célébrera la messe, assisté de l'abbé Mike Gendron. Tous les jocistes anciens et actuels sont invités à cette cérémonie.

Nécrologie

Mme Léon Kendergi

Mme veuve Léon Kendergi, née Olga Antaki, âgée de 70 ans, mère de Mlle Maryvonne Kendergi, bien connue des milieux artistiques et de télévision de Montréal, est décédée dimanche à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle laisse ses fils René, lieutenant-colonel dans l'armée française, et Georges-Nubar, qui vivent en France, ainsi que ses filles Maryvonne et Aimée, Mme Peter Kouri, de Pontex, Sask., son mari et leurs quatre enfants.

La dépouille mortelle sera exposée au 5650 Côte-des-Neiges, de 1 h. à 10 h. p.m., mercredi et jeudi. Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 h. en l'église St-Sauveur des rites orientaux catholiques, angle des rues St-Denis et Viger.

René Guynemer renoncerait à sa poursuite

par PIERRE ST-GERMAIN,
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS. — Il semble bien que la tentative de M. René Guynemer de faire condamner Gaston Naessens pour escroquerie ait définitivement échoué hier après-midi devant la 16e Chambre correctionnelle, au Palais de Justice de Paris.

Le président du tribunal, M. Jacques Batigne, a constaté la déchéance de l'instance, l'ex-restaurateur montréalais n'ayant pas versé la caution exigée de tout étranger qui intente une poursuite judiciaire en France. Cette caution, fixée à 2,500 francs (environ $550), aurait dû être déposée avant le 15 juin.

Me René Floriot, avocat de M. Guynemer, a exposé au tribunal que son client était tombé gravement malade et s'était trouvé dans l'incapacité de verser la caution. Le célèbre avocat a précisé que le plaignant avait eu une pneumonie.

Me Jean-Baptiste Biaggi, défenseur de Naessens, avait demandé au tribunal de tirer les conclusions du défaut de versement de la caution requise de M. Guynemer.

Même si le tribunal a constaté la déchéance de l'instance, M. Guynemer peut encore poursuivre le "biologiste" pour escroquerie, mais il lui faudrait recommencer à zéro, souligne-t-on. Toute nouvelle procédure devra être engagée dans un délai expirant moins de trois ans après le présumé délit.

Dans les couloirs du Palais de Justice, on estime qu'en réalité M. Guynemer abandonne la partie. Les mauvaises langues chuchotent que Me Floriot, même si son client avait versé la caution dans le délai requis, n'aurait pu plaider contre Naessens hier.

L'allégation de Naessens selon laquelle Me Floriot aurait accepté de le défendre dans une affaire judiciaire, en 1957, et qu'il n'était pas par conséquent autorisé à plaider contre lui, constituerait l'explication réelle de ce qui s'est passé aujourd'hui.

On dit également que M. Guynemer aurait bel et bien versé la caution, sous forme de chèque adressé au président Batigne, alors qu'il aurait dû la déposer au greffe. Il s'agirait, toujours selon les mauvaises langues, d'un moyen élégant de ne pas avoir l'air de renoncer de lui-même à la poursuite.

DELINQUANTS

SUITE DE LA PAGE 3

que la situation physique du Québec, le manque de maisons de réhabilitation comme exemple, ne permet pas encore d'élaborer un tel projet de loi. Pour leur part, les policiers demeurent convaincus du fait que nombre de jeunes délinquants âgés de 16 à 18 ans commettent des délits importants, même de vols à main armée ou avec violence, tout comme le font les grands criminels d'habitude et que pour la sécurité publique, il est urgent et nécessaire de s'en occuper de façon rigide.

FORUM

SUITE DE LA PAGE 3

"Cette sorte d'être peut tuer à l'intérieur ou à l'extérieur du pénitencier, dit-il. Il n'y a pour cette sorte de personne que la solution de la corde.

Le directeur Gilbert

Le directeur adjoint Gilbert a prononcé un bref exposé, également contre l'abolition de la pendaison, mais avec un peu plus de réserve. Il a cependant affirmé que le temps était mal choisi de discuter ce sujet, parce qu'au Québec et même ailleurs, nous vivons une recrudescence dans le taux de criminalité.

"Le sujet doit être bien étudié avant d'en arriver à des conclusions et nous ne devons pas avancer des théories sur la peine de mort qui ne sont pas bien analysées et très bien pesées".

Dans son exposé, M. Gilbert a démontré une certaine confiance en la réhabilitation avec un système beaucoup mieux organisé que celui que nous vivons présentement.

A un certain moment, le meneur de jeu, M. Michaud, a demandé aux 300 policiers présents, s'il s'en trouvait parmi eux qui étaient pour l'abolition et aucun n'a levé le bras...

Les journalistes

M. Brodeur, du journal "Le Clairon", s'est clairement prononcé en faveur de l'abolition de la peine de mort, basant son exposé sur des théories émises par de grands criminologues. M. Brodeur a également démontré dans son opinion une quelconque pitié humaine à l'égard de celui qui était tué à sang froid par un bourreau. Il s'est dit en faveur d'une réhabilitation au moyen de sentences à vie, à perpétuité, etc... tous des termes que l'on ne semblait pas tellement comprendre.

Le journaliste Yves Michaud était en faveur de l'abolition de la peine capitale et préconisait que l'on emprisonne à vie, et que la société en soit bien assurée, celui qui tue son prochain. Il allait jusqu'à les soumettre, 7 jours par semaine, à des travaux forcés.

Après plus d'une heure de discussion, on a rien réglé et les experts affirment que présentement, on expose mal le problème et que la question devrait être posée comme suit : Est-ce que présentement, il est temps de discuter de l'abolition de la peine de mort.

CITOYENS

SUITE DE LA PAGE 3

difficilement rédiger un mémoire contenant des solutions. Ils ne sont pas avocats et n'ont pas les moyens d'en payer un. Ils ne travaillent pas pour eux — ils sont déjà expropriés — mais pour les autres qui auraient à souffrir de cette loi. Ils savent en tout cas qu'être exproprié, ce n'est pas payant, sauf pour quelques grosses compagnies qui ont les moyens de se défendre et qui spéculent là-dessus.

Ils esquissent des solutions. Ils voudraient par exemple qu'une offfre soit faite aux propriétaires avant qu'on les exproprie et que cette offre repose sur des criteres stables. Il considèrent qu'il est nécessaire que la loi parle du dédommagement pour les locataires.

Mais ils ne peuvent tout faire seuls. Dans les jours qui suivront, ils tenteront de contacter d'autres personnes ayant eu à souffrir d'une expropriation. Ils essaieront aussi d'intéresser certains organismes, comme la Ligue des droits de l'homme, à la lutte qu'ils entreprennent. Car ils sont conscients de s'attaquer à un problème qui les dépasse, mais qu'il est quand même urgent de régler.

"VILLE DE LAVAL"

SUITE DE LA PAGE 3

accorderont les contrats de moins de $3,000 sans soumission, etc.

Le conseil, lui, devra voter les crédits, adopter les règlements, et créer les services de la ville. Il pourra exiger de l'exécutif des rapports sur toute matière concernant l'administration de la ville et se prononcer sur ceux-ci et aura à approuver les plans, les classifications de fonction et les échelles de salaires.

Les salaires des membres du conseil sont fixés, par le projet de loi, à $18,000 pour le maire, à $15,000 pour les membres de l'exécutif, à $6,000 pour le président du conseil et à $4,500 pour les conseillers.

Prérogatives du conseil

Au cours des prochaines années, le conseil de la ville de Laval pourra abroger les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation et rôles de perception en vigueur dans les villes actuelles. Le zonage pourra être modifié en conformité avec un plan directeur, sauf en ce qui a trait à Laval-sur-le-Lac où tout changement de zonage devra être approuvé par les propriétaires lors d'un référendum obligatoire, tel que promis par le premier ministre Jean Lesage.

Un gérant municipal sera nommé par le conseil et devra administrer les affaires de la ville sous l'autorité du comité exécutif. Il aura autorité sur les chefs de service, assurera la liaison avec l'exécutif et aura accès à tous les dossiers de la ville. C'est lui qui coordonnera tous les budgets des différents services et leur travail. Il ne pourra être congédié que par un vote des deux-tiers du conseil.

La charte de la nouvelle ville protégera aussi les cultivateurs qui continueront à bénéficier de taxes réduites comme c'est le cas présentement.

Les Cours municipales établies sur le territoire seront abolies et remplacées par la Cour municipale de la ville de Laval qui sera présidée par deux juges nommés par le gouvernement provincial.

De même, la Corporation interurbaine de l'Ile Jésus est abolie et "son passif et son actif deviennent le passif et l'actif de la ville de Laval".

Une longue bataille

L'adoption en première lecture du projet de loi qui aura pour effet de créer une ville immense, dont le territoire, de beaucoup plus vaste que celui de la ville de Montréal, comptera environ 1,200,000 personnes vers l'an 2,000 (dans 35 ans), est le terme d'une longue campagne au cours de laquelle supporteurs et opposants ont tout fait pour s'assurer l'appui de la population.

Le gouvernement a voté un crédit de $50,000 pour faire la publicité du projet par des annonces dans les journaux et par la distribution de brochures dans l'Ile Jésus.

L'opposition a été vive, s'est chargée d'organiser des référendums et prétend que la majorité de la population n'est pas favorable au projet. Le ministre des Affaires municipales exprime l'avis contraire.

LES CHEFS

SUITE DE LA PAGE 3

ces mesures serait adoptée au cours de la présente session du Parlement.

Il est en conséquence proposé par M. Eugène Gadoury, directeur de police à Port-Alfred, secondé par M. Guy Lemay, directeur de police à Chambly et voté à l'unanimité de poser les questions suivantes :

1 — Quelle est ou quelles sont la ou les raisons qui motivent ce retard à donner suite à des demandes que nous croyons si urgentes et nécessaires à la protection du public ?

2 — Qui a ou aurait intérêt à ce que la situation actuelle subsiste encore longtemps ?

C'est pourquoi les congressistes, réunis à St-Hyacinthe à l'occasion de leur 33e congrès annuel, demandent au ministre de la Justice de la province de Québec de répondre à ces deux questions.

La Bible vous parle

Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. (Mc 8, 34).

AVIS dans l'affaire de la succession Paul Sawran

Selon un jugement rendu par l'honorable juge André Nadeau, de la Cour Supérieure de Montréal, le 25 juin 1965, le soussigné fut nommé exécuteur testamentaire de la succession de Paul Sawran, autrefois de 3436, rue DeBullion, Montréal, décédé le 1er mai 1965. Tous les créanciers et les personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par la présente avisés de faire la remise de leurs dettes et/ou fournier des détails au sujet de leurs réclamations au soussigné le ou avant le 6 août 1965. Après cette date, la succession sera répartie en ne tenant compte que des réclamations reçues par le soussigné.

Bernard Figler,
485, rue McGill, Montréal.

FENETRES ou PORTES en ALUMINIUM • AUVENTS en FIBRE de VERRE • CLAPBOARD en ALUMINIUM •

Appelez

ALSCO

279-8551

1530 est BEAUBIEN, Montréal

LICENCE POUR UNE CHAUDIERE DE CHAUFFAGE ELECTRO-CHIMIQUE — INVENTION SUISSE / BREVETS MONDIAUX

Il s'agit d'une chaudière pour chauffages centraux sans explosion et sans fumée. Cheminée et emmagasinage du combustible deviennent superflus. A la foire des inventeurs à Bruxelles cette nouveauté a obtenu la médaille d'or et maints articles lui ont été consacrés depuis par la presse.
Nous offrons des droits de fabrication, de vente, de brevet et de marque de fabrique pour tous les pays où le produit n'est pas encore représenté. Nous exportons aussi.
PAUL KOLB S.A., THUNSTRASSE 73, 3000 BERNE / SUISSE
Tél.: 44 14 11 / TELEX: 32492

INSTITUT ALIE

18 ANNEES D'EXPERIENCE

2850 est, rue SHERBROOKE, Montréal 24 – Tél.: 527-3631

COURS DU JOUR (GARÇONS ET FILLES)

COURS PREPARATOIRE aux Etudes Supérieures pour les élèves de 11e classique, scientifique ou l'équivalent. Jour seulement.

COURS SCIENTIFIQUE : 8e - 9e - 10e - 11e.
COURS GENERAL : 8e - 9e - 10e - 11e.
COURS COMMERCIAL : 10e - 11e - 12e.

1. Ecole reconnue par le ministère de l'Education.
2. Allocation de $200 des Commissions Scolaires.
3. Allocation de 10.00 par mois aux étudiants de 16 et 17 ans.
4. Service complet d'orientation scolaire.
5. Laboratoire moderne, amphithéâtre.
6. Activités culturelles et sportives.

En 1964-65 plus de 2500 étudiants ont profité de la haute qualité de nos cours et de la compétence de nos professeurs.

Les mêmes cours se donnent aussi le soir ou par correspondance

DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS – INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT! 527-3631

RAPPORT No 4

SOUS TOUT RAPPORT LA DATSUN EST L'AUTO RÊVÉE!

Recherchez-vous une belle petite auto fringante qui fasse se retourner les têtes sur votre passage ? La nouvelle Datsun sport "1600" a donc été conçue pour vous. Préférez-vous au contraire une "familiale", une auto à la fois spacieuse, puissante et confortable ? Dans la catégorie "économique", la Datsun reste encore insurpassable ! Si vous êtes chasseur, arpenteur ou chef de chantier de construction, comparez attentivement la robuste Datsun "Patrol" avec n'importe quel autre véhicule "tout terrain" à 4 roues motrices. Vous serez favorablement impressionné, nous vous l'assurons. Mais voilà, peut-être est-ce une auto luxueuse que vous désirez. Alors l'élégante Datsun "Cedric" répondra parfaitement à vos exigences . . . à des centaines de dollars de moins que ne coûte une voiture domestique de classe analogue !
Autre chose ? Et comment ! C'est la Datsun sedan de réputation mondiale. Elle prime sous tout rapport : apparence, performance, équipement standard. Et votre admiration doublera en voyant son bas prix. Dites ! N'est-ce pas encore une autre Datsun qui vient de passer ?

NISSAN NISSAN AUTOMOBILE CO. (CANADA) LTD. DATSUN

Nissan Bldg., 873 Beatty St., Vancouver 3, B.C.
Telephone: 681-2384 Cable address: NISCAN Telex: 04-5095

NISSAN signifie industrie japonaise — DATSUN en est la marque de commerce mondiale

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1270	Abitibi	12½	12¼	12¼
1100	Alliance C	10¼	10⅛	10⅛
270	Algoma	67¼	67	67
1200	Alumin	29½	29	29¼
—	Alum 4¼ p	40¾	40¼	—
—	Alcan 1 pr	22⅜	22⅜	—
—	Alcan 2 pr	48¼	48	—
—	Anglo CP	12	12	—
—	Anglo C pr	26	26	—
125	Ang 4½ pr	45	45	45
—	Ang 290 pr	53½	53	—
—	Argus	20¼	20¼	—
300	Arg C pr	13½	13½	13½
225	Asbestos	26⅛	26½	26½
—	Atl Sug	21	21	—
81	Bq CN	70¾	70½	70⅝
1290	Bq Imp	65¼	64¼	64½
815	Bq Mont	61½	61⅜	61½
250	Bq N-E	71¼	71	71
880	Bq Roy	74⅜	74¼	74¼
200	Bq Tor D	61⅜	61¼	62
—	Bath P	25⅜	25	—
50	Bath Wts	11¾	11⅜	11⅜
1477	Bell Phone	59	58¾	59
—	Bow Paper	6¼	6	—
1457	Brazil	6½	6¼	6½
280	BA Oil	31¼	31	31
325	BC Forest	27½	27	27
335	BC Phone	68¼	68	68¼
25150	Brinco	6⅞	6⅜	6⅛
—	Bruck (A)	30	30	—
100	Bruck (B)	15	15	15
1850	Cal Pow	21¼	21	21¼
430	Can Cem	54	53½	54
125	Can Cem Pr	28	28	28
—	CD Sugar	25	25	—
210	Can Iron	50½	49½	49½
—	C Saf 440 P	98¼	98¼	—
—	CSL	32½	32½	—
—	id pr	6½	6½	—
1990	CAE	13¾	12½	12⅝
1035	C Brew	9¼	9¼	9¼
—	id (A)	47	47	—
50	id B	54	54	54
—	C Br Al A	15¼	15	—
—	C Brons Pr	100	100	—
—	C Chem w	10½	10½	—
—	C Conv A	9¼	9¼	—
25	CIL	21	21	21
700	CI Pow	24	23¾	23¾
50	id Pr	50	50	50
700	C Marconi	5	5	5
4205	CPR	63¼	62¾	62¾
25	C Pfina	12¾	12¾	12¾
100	CPP Sec A	24	24	24
—	C Refrac	18½	18½	—
—	C Tire A	45¾	45¾	—
—	C Vickers	21	21	—
1465	Coglin	50	40	50
600	Central Del	11¾	11½	11¾
525	Chemcell	17¾	17¾	17¾
25	Chrysler	52	52	52
120	Coghlin	13½	13	13
25	Col Cell p	9	9	9
—	Col Cell pr	27¼	26½	—
410	Cons MS	41½	41¼	41¼
50	Cons Paper	43	43	43
—	Cons Text	22	21½	—
25	Cons Glass	10	10	10
800	Coronati	450	450	450
—	Crain RL	24⅞	23½	—
—	Créd Foncl	68	68	—
—	Cr Cork	125	125	—
225	Cr Zell A	30	30	30
—	Crush Int	15	15	—
240	Denison	28	27¾	27¾
735	Dist Seag	37¾	37¾	37½
75	D Bridge	26¾	26¾	26¾
—	D Corset	13	13	—
150	Do Fasco	99¼	99⅛	99¼
336	Do Fasco	27¾	27½	27¾
200	D Glass	15	15	15
—	D Glass Pr	18	17¾	—
500	D Lime	26	26	26
100	Dosco	14	14	14
100	D Stores	22¾	23¼	23⅛
805	D Tar	20¼	20	20¼
225	D Text	33¾	33½	33½
—	Donohue	8¾	8¾	—
150	Du Pont	50	49¾	49¾
—	Du Pont Pr	82¾	82¾	—
100	Dupuis A	10¾	10¾	10¾
—	Eddy Match	37	37	—
—	Enamel	4	4	—
100	Falcon	98¾	98¼	98¾
100	Fam Play	25½	25½	25½
50	Fleetwood	20½	20½	20½
220	Fraser	32¼	32	32¼
100	Fr Pete p	490	490	490
100	Frost A	29⅞	29⅞	29⅞
—	Goodyear p	46¼	46¼	46¼
—	Gr BRCI	15¾	15¾	15¾
75	Gr BRCI p	51	51	51
1250	GL Paper	22¾	22¼	22¼
—	Hdy Andy	7¼	7¼	7¼
1350	Hawk Sidd	5½	5¼	5½
650	Hollinger	27¼	27	27
300	Home O A	18	18	18
120	Home O B	19½	19½	19½
—	Horne Pf	320	320	320
75	Hud Bay M	69	69	69
400	Hud Bay	33¼	33	33
100	Husky O	12	12	12
—	Husky B	p53	53	53
555	Imp Oil	52¾	52¼	52¾
100	Imp Tob	14½	14½	14½
—	Tob p	6¼	6¼	—
1300	Ind Accep	23½	23	23
—	I Ac 4.50	44½	44½	—
630	Int Nickel	91¼	90¾	90¾
100	Int Pap	34¼	33¾	34¼
250	Int Util	31¼	30¾	31
65	Interpro PL	91½	91¼	91¼
125	Jamaica PS	14½	14½	14½
50	Labatt	20	20	20
350	Laur Fin	16	16	16
—	Laur. F 2.00	38	38	—
—	Laoaf	575	575	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
100	Loblaw A	9¼	9¼	9¼
200	Loblaw (B)	9½	9½	9½
100	MacLar A	21½	21½	21½
120	MacLar B	24½	24½	24½
200	MacLean	30	30	30
1240	MacMill P	31½	31	31¼
200	Maritime	20¼	20¼	20¼
—	Maritime	22¾	22¾	—
1365	Mass F	30¼	29⅞	30
—	McAllister	6¼	6¼	6¼
—	Met Stores	9¼	9	—
—	Miron 6	12¾	12	—
125	Molson A	37¼	37	37¼
50	Molson B	37½	37	37½
500	Mtl Loco	13	12¾	12¾
625	Mtl Trust	22¾	22¾	22¾
1075	Moore C	71¼	70½	70¾
—	Morse A	15¼	15¼	—
—	Morse B	13½	13	—
—	Mussens	26¼	26¼	—
25	NFLD Ligh	10	10	10
1445	Noranda	48½	48¼	48¼
—	N S Light	31¼	31¼	—
25	Ocean Fish	6½	6½	6½
1000	Ogilvie	13¾	13¾	13¾
—	Ogilvie Pr	35½	35½	—
—	Pac Pete	10¼	10¼	—
—	Penmns Pr	120	120	—
—	Placer	23½	23½	—
1175	Power Corp	13⅜	13¾	13¾
325	Price Br	39¾	39⅝	35⅝
—	Price Pr	86	86	—
—	QN Gas	10¼	10¼	—
1275	Que Phone	23¼	23½	23½
—	Qu Phn 4¾	19½	19½	—
300	Reitman's	10⅜	10⅜	10¾
—	Reitm "A"	8⅝	8⅝	—
110	Rio Algom	17	17	17
100	Rolland (A)	10¼	10¼	10¼
400	Ronalds	13⅞	13⅞	13⅞
225	Rothmans	23½	23¼	23½
—	Roy T5% A	21	21	—
—	St L C (A)	38	37	—
—	StL C w	18¼	18¼	—
210	Salada F	12	12	12
—	Scott LaS	14¼	14¼	—
—	Shell Can	15⅞	15⅞	—
100	Shell I Pr	24¾	24¾	24¾
—	Shell I w	530	530	—
—	Sher W	32⅞	32⅞	—
—	SherW pr	140	140	—
205	Shop Save	15⅜	15⅜	15⅜
—	Sicard	6¾	6¾	—
—	Sicard 6%	20	20	—
—	Simpsons	28⅜	28⅜	—
—	Soc GF	7½	7½	—
—	Sogemine pr	13	12½	—
—	Southam	35¾	34	—
—	SS Inv	42½	41½	—
2630	Steel Can	28⅞	28½	28½
670	Steinbg A	44¼	44	44¼
—	Steinbg Pr	103	103	—
125	Texaco Ca	50	49¾	50
25	T Fin A	14	14	14
300	T C Corp	10¼	10¼	10¼
825	Tr C PL	35¼	35	35
—	Tr Mtl PL	29	17¾	—
—	U Carbide	28	28	—
—	Viau	12½	12½	—
860	Walk G W	38	37¾	37¾
1000	WCoast T	17¼	16¾	16¾
375	Weston A	20¼	20¼	20¼
—	Weston B	20¼	20¼	—
550	Zellers	18	17¼	18

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
—	Ajax	9	9	—
—	Alscope	100	86	—
—	Alsef	12	12	—
4000	Am B Bel	33	30	33
1500	Ameranium	4½	4½	4½
—	Anthonian	9	7	—
1000	Arno	4½	4½	4½
500	Augustus	28	28	28
—	Baker Tale	8	8	—
—	Band-Ore	14	14	—
1500	Barvallee	5	5	5
9000	Bateman	5½	5½	5½
—	Beld-Cort	12¼	12	—
3600	Bl Hawk	340	305	310
7000	Black River	18½	18	18
100	Blue Bon	355	355	355
—	Bluewater	41	40	—
—	B Carpets	42¼	42	—
—	Bornite	6	6	—
5000	Bruce Pres	11	10½	10½
1000	Bruneau	20	20	20
3500	Burnt Hill	35	35	35
1000	aClumet	6	6	6
300	Camflo	345	340	340
—	Cl Inv T	34½	34	—
—	C Interur	350	350	—
1500	C Magnesite	71	72	72
—	C Sec U	215	215	—
2000	Carbec	9½	9	9
2000	Cartier-Que	9	9	9
—	Casavant	455	455	—
—	Cassiar	12½	12½	—
300	Cessland	530	530	530
1200	Chemalloy	140	135	135
1000	Chib Copper	7	7	7
9000	Chipman	16½	16	16
—	Com H &M	100	100	—
—	Commodor	280	280	280
300	Commd dr	125	120	120
500	Cominga	13	13	13
—	C Canorama	27	25	—
—	C Div S	150	150	—
—	C. Div S p	40	40	—
5000	C Manitoba	54	53	53
500	C Mogador	28	28	28
—	C Persh	17	17	—
1000	CQ Yell	5½	5½	5½
7000	C Virginia	32½	30	30
500	Copstream	11	11	11
1175	Couvrei. A	7	6¾	6¾
—	Cr S-L	10¼	10¼	—
4700	Crownbrdg	38¼	36	37
—	Dauphin	20	19	—
—	David (A)	46½	46½	—
1100	Delta Elec	210	210	210
—	Denault A	14¼	14¼	—
39510	Dolsan	40	38	38
7200	Delta Min	34	33	34
10000	Dom Exp	12	12	12
—	Dom Lease	17	17	—
1225	D Oilcloth	32	31½	32
—	Dumagami	45	45	—
9000	Dumont	32	30	30
80300	East V	72	64	73
—	Emp Oil	4	4	—
38000	Equity E	58	56	56
2100	Fab Met	16½	18	18
—	Fabi	6	6	—
1200	Fano	8	7½	8
45	Fiscal Pr	15	15	15
—	Flint R	23½	23½	—
—	For Power	9½	9½	—
500	FT Relian	47	47	47
3500	Fox Lake	27	26	27
100	Frigistors	44	44	44
—	Fundy	4½	4	—
—	Futurity	45	45	—
1000	Garney	44	44	44
1200	Ghislau	35	32	32
—	G Autotr	205	205	—
1700	Glen Lake	148	143	146
500	Grt W	75	75	75
—	Gui-Por U	23	22	—
560	Inspiratn	120	165	165
100	Ant Atlas	120	120	120
—	Int Ceram	6½	6½	6½
2500	Intp Dred	29	27	28
3000	James Bay	25	25	25
—	Jockey	5¼	5¼	5¼
3350	Jubilee	355	333	340
2400	K Desmond	47	46	46
1000	Kentig Av	250	250	250
3800	Kiena	145	130	135
4807	Kodiac Pet	250	240	250
11000	Kontiki	9	9	9
—	Lab Accep A	10	10	—
—	Labrador	32	32	—
—	Laduboro	40	40	—
—	Lingside	4½	4	—
4000	Lithium	8½	8½	8½
—	Lowney	27½	27½	—
4500	Louanna G	13	12	12
3500	Malartic Hy	16	15	15
2000	Massval	9	9	9
1000	Matachewa	35	35	35
—	Melchers	21	21	—
—	Melchers pr	5½	5½	—
—	Merc Chip	10½	10	—
—	Merrill	60	58	—
—	Mid Chib	21	21	—
—	Miro Mines	18	17	—
500	Midepsa	370	360	370
63500	Mistango	14	12½	13
—	Monpre	9	9	—
2500	Mt Costigan	23	22	23
11300	Mt Pleast	110	107	110
—	MR Dairie	375	375	—
2000	Mt W Iron	40	40	40
1600	Mtl Pleast	17	17	17
1000	NAut Ven	130	130	130
—	Native Min	11	11	—
5000	N Formaq	6	5	5
4700	N Imperia	186	182	182
—	Newrich	15	13	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
14000	Nocana	16	16	16
1000	NA Asbestos	6	6	6
1000	NA RareM	22	22	22
—	NorthEx	155	155	—
5000	Norvalie	5	5	5
100	Opem Ex	13	13	13
100	Opemiska	860	860	860
—	SS Inv	435	415	—
18000	Pat Silver	17	15	17
14000	Paudash	15½	14	14
500	Peace Rv	405	405	405
2000	Pennbec	24	24	24
—	Peso S	130	120	—
500	Phoenix O	64	64	64
5000	Pitt Gold	4	4	4
13500	Porcupine	26½	25	25
—	Pow C 1 p	5½	5½	—
15000	Que Ascot	6½	3	36½
—	Que Chib	15	15	—
100	Q Cobalt	160	160	160
2200	Q Indust M	24½	24	24½
4500	Que Smelt	21	20	20
10	Que PH 51	20	20	20
—	Que PH 55	21	21	—
—	Renold	17½	17½	—
2000	RA Pete B	77	77	77
1500	Rusty L	27	27	27
—	Ruby Foo	405	400	—
500	Ruby F wts	34	32	32
—	St Lucie	13½	12	—
—	St-L Colum	265	21	250
—	Sagamo	8¾	8¾	—
15000	Sapawe	34	32	32
—	Select F	450	400	—
—	Silver Reg	19	17½	—
13500	Silver Sum	14½	13	14½
—	Sobeys A	18	18	—
—	Sogena	10	10	—
500	S Dufault	7	7	7
—	Spartan Air	48	43	—
—	Spartan w	8	7	—
2060	Stairs Ex	257	244	247
—	Std Gold	16	16	—
700	Sullivan	455	455	455
500	Superpak	305	305	305
55180	Tache	15	14½	15
—	Talisman	51	51	—
—	Tazin	6½	6½	—
—	Tib Expl	6	6	—
5500	Traterre	39	37½	37½
—	Tru Wall	480	450	—
—	U Asbestos	285	285	—
500	Un Obalski	38	38	38
—	U Towns E	16¼	16½	—
—	Val-Mar	490	490	—
—	V Der H	235	235	—
2000	Vanguard	4½	4½	4½
—	Wabasso	16½	16½	—
—	Westburne	136	135	—
3000	West Tin	40	38	38
13500	Westville	22½	22	22
1000	White Star	32	32	32

Légère hausse à Montréal

MONTREAL — Les titres industriels enregistrent de légers déclins en matinée à Montréal tandis que les autres secteurs sont légèrement en hausse. L'indice composé est inchangé à 154.1.

Aux industrielles, Canada Cement gagne 1 point à 54. Dominion Textile perd ½, Moore Corp. ⅛, BA Oil ⅛, Inco ¾, Hudson Bay Mining ½ et Walker-Gooderham ⅜.

Aux services publics, CPR gagne ⅝, Quebec Phone ¼ et Brinco perd ⅛.

Aux banques et papeteries, la Banque Royale gagne ⅝, Montréal et N.-Ecosse gagnent ¼ respectivement. Commerce perd ¼. MacMillan Bloedel gagne ¼ tandis que Consolidated et Price gagnent ½ chacune.

Aux alimentaires et boissons, Molson A gagne ¾ et Canadian Brew, ¼. Aux titres de commerce, Famous Players gagne ½.

Dans le secteur minier, Kiena Gold et Inspiration gagnent chacune 5 cents à 1.35 et 1.65 respectivement. Par contre, Kodiac Pete et Jubilee Iron perdent chacune 5 cents à 2.45 et 3.40 respectivement.

* * *

TORONTO — Les industrielles étaient mixtes et leur tendance était plutôt baissière en matinée à Toronto.

Le commerce des spéculatives était réduit au minimum.

Les indices des industrielles et des métaux usuels étaient légèrement en baisse tandis que celui des aurifères marquait un gain de plus de 1 point et celui des pétroles de l'ouest était très légèrement plus élevé. L'indice de la Bourse s'élève de .12 à 154.67.

Du côté perdant, la Banque de Commerce perd ⅜ à 64½ et Interprovincial Pipe 1 à 90½. Burns et Moore perdent ¾ chacune, Inco et Cominco ⅜ chacune.

Du côté gagnant, Dome Mines gagne 1½ à 40. Price Bros. gagne ¾, Banque de Montréal ⅝ et Consolidated Paper ½.

* * *

NEW YORK — Les gains modiques enregistrés en matinée à Wall Street commençaient de s'effriter en début d'après-midi.

du parquet de la bourse

La tendance générale est plutôt mixte. La majorité des titres clé enregistrent des changements s'échelonnant jusqu'à 1 point.

L'indice Dow Jones perd 0.16 à 875.00 et la moyenne de la PA marque un gain de .4 à 321.5.

General Motors après avoir enregistré un gain d'environ ½ point marque un léger déclin. IBM perd plus de 2 points, Xerox perd plus de 1 et US Smelting presque 1 point. Du Pont qui était légèrement en hausse perd près de 1 point.

Par contre, American Cyanamid, Air Reduction et Liggett & Myers gagnent près de 1 respectivement. American Tel. gagne une fraction.

LONDRES — Les cours continuent de fléchir mais les ventes sont peu nombreuses. Par contre on y décelait un ou deux secteurs qui affichaient un peu plus de fermeté.

Les titres de premier choix sont calmes mais stables. Les titres cotés en dollars gagnaient du terrain.

Aux banques canadiennes qui sont plutôt ternes, les banques de Commerce et Royale font exception et gagnent du terrain.

Les industrielles enregistrent de légères pertes, telles Dunlop, British Aluminum et Unilever.

Les valeurs aurifères fléchissent légèrement tandis que plusieurs pétrolières sont un peu plus élevées.

* * *

PARIS — Comparée à la séance de la veille, celle de ce mardi est empreinte d'une meilleure résistance. On note bien encore quelques effritements mais un meilleur soutien apparaît néanmoins en différents points de la cote ou les ventes l'emportaient encore tout récemment. Il ne saurait cependant être question d'une véritable évolution de la tendance car, d'une part, les affaires sont trop restreintes pour conférer quelque signification aux fluctuations, et, d'autre part, les améliorations que l'on peut constater sont souvent le fait de l'intervention d'investisseurs institutionnels.

Les milieux boursiers se montrent fort préoccupés de la tournure prise par la crise de Bruxelles et dont les dernières informations relatives à la représentation française auprès de la communauté économique européenne soulignent l'acuité. Dans la clientèle proprement dite, les acheteurs se montrent très réservés. A noter la reprise des pétroles sahariens favorablement impressionnés par la confirmation de l'imminente signature de l'accord franco-algérien.

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	3 h.
Abitibi	2595	$ 12¾	12⅝	12⅝
Alta Gas	70	$ 36	36	36
Alta Gs w	750	$ 10½	10½	10½
Algoma	914	$ 67½	67	67
Algonq pr	100	$ 18	18	18
Alliance A	200	$ 10¾	10⅝	10¾
Alumini	748	$ 29¾	29¼	29½
Alum 4¼ p	475	$ 40¾	40¼	40¾
Alm 2p 4½	145	$ 48¾	48¼	48¼
A CP 4½xd	100	$ 26	26	26
Anthes A	1495	$ 19¾	19¼	19¼
Anthes C pr	z4	$104½	104½	104½
Argus	z100	$ 20¼	20	20¼
Ari¼ Bpr	z20	$ 53	53	53
Arg CPpr	1169	$ 13⅜	13½	13½
Ash TemB	z1	$ 10½	10½	10½
Ashdow B	300	$ 8	8	8
Atlan Ac	11150	300	265	265
Atla 5½pr	z50	$ 6½	6½	6½
Atlan 6pr	120	440	440	440
Atl Sugar	275	$ 22	21¾	22
Atl Sug A	200	$ 23½	23½	23½
Auto Ei	100	485	485	485
Bank Mnt	1000	$ 61¾	61¼	61¾
Bank NS	319	$ 71¼	71¼	71¼
Bath P w	150	$ 12	12	12
Bell Knit	170	$ 5	5	5
Bell Ph	2023	$ 59¼	58¾	59¼
Bow M pr	40	$ 51½	51½	51½
Bowater	z5	$58¾	58¾	58¾
Bramalea	600	$ 9¼	9¼	9¼
Brazil	1710	$ 6¼	6⅜	6¼
BA Oil	1280	$ 31¾	31	31¾
BC Forest	650	$ 27½	27¼	27¼
BC Sugar	350	$ 43	43	43
BC Phone	z5	$ 68	68	68
BA Cnstn	200	$ 7⅞	7⅞	7⅞
BC Ph 6 p	15	$108	108	108
BC Ph 5¾ p	z5	$105	105	105
BC Ph 4¾ p	60	$ 91	91	91
Br Int Fin	100	$ 9¾	9¾	9¾
Bulolo	200	$ 8¼	8¼	8¼
Burns	1045	$ 25	24	24
Cabot	900	27	27	27
Cal Pow	460	$ 21¼	21	21¼
Cal P 5 p	30	$102½	102½	102½
Cal Dale	300	200	200	200
Can Bread	120	$ 14⅞	14⅞	14⅞
Can Cem	50	$ 53¾	53¾	53¾
CD Sug	230	$ 25¼	25	25
CI Fndry	100	$ 50	49½	49½
Can Malt	120	$ 23	23	23
Can Perm	185	$ 68	67½	67½
C S L	z5	$ 32½	32½	32½
C A E	2725	$ 13¼	12⅝	13¼
C Brew	3940	$ 9¼	9¼	9¼
C Brew A	425	$ 47¼	47	47
C B Al A	z50	$ 15	15	15
C B Al A	1100	400	395	395
CB Al Bw	1000	400	400	400
Cdn Ca A	400	$ 14¼	14⅛	14¼
C Chem w	935	995	965	965
C Curt W	400	$ 68	68	68
CF Prod	z1	430	430	430
C Hydro	150	$ 29¼	29	29
C Imp Bk	1280	$ 65	64½	64½
C I Gas Oi	1450	$ 10¾	10¼	10¾
C I L	835	$ 21¼	21	21
C Marc	1110	$ 5	5	5
C P R	7138	$ 63¼	62¾	62¾
Cdn Pet	400	$ 12¾	12¼	12¾
C Refract	z125	$ 18½	18½	18½
C Util	z25	$ 38	38	38
C Westng	z10	$ 68	68	68
Chemce	1340	$ 17¾	17¾	17¾
Chrysler	z109	$ 51½	51½	51½
Clairtone	400	$ ⅝	6¼	6⅜
Clairton w	100	330	330	330
Col Cell p	265	$ 27	26¾	26¾
Computi	395	$ 22½	22½	22½
C Savings	600	$ 15	15	15
Con Bldg	300	475	475	475
ConBldg p	210	7¾	7¾	7¾
Con M S	1790	$ 41¼	41¼	41¼
Con Paper	215	$ 43	42½	43
Con Gas	3625	$ 13¾	13¼	13¾
Con Gas B	10	$105¾	105¾	105¾
Corby v	z50	$ 20⅜	20⅜	20⅜
Coronatio	500	450	440	450
Coron 2 w	100	110	110	110
Crush Int	130	$ 13¼	13¼	13¼
Cygnus A	1275	460	450	450
Cygnus B	145	$ 6¾	6¾	6¾
Dale Ross	z25	$ 15¼	15¼	15½
Dist Seag	675	$ 37½	37¼	37¼
Dom Bridge	z25	$ 27	26½	26½
D Coal pr	z75	$ 6	6	6
Dom Elect	200	13	13	13
Dofasco	1505	$ 27¾	27⅝	27⅝
Dofasco p	590	$100¼	100	100
D Lime w	z5	225	225	225
D Magnes	z35	$ 9¼	9	9
Dom Scot	z16	$ 14½	14⅜	14½
Dosco	200	$ 14	14	14
Dom Store	314	$ 24	23⅞	23⅞
Dom Tar	1715	$ 20¼	20	20
Dom Tex	500	$ 33¼	33⅛	33¼
Dover	z55	$ 17½	17	17
Du Pont	z29	$ 50	50	50
East Ch	75	$ 46	46	46
Econ Inv	z1	$ 13	13	13
Econ I	z25	$ 51	50¼	50¼
Eddy Mtch	75	$ 37	37	37
Exquisite	700	$ 12¾	12¾	12¾
Exquite A	500	350	345	345
Falcon	2468	$ 98¾	98¾	98¾
Fam Play	110	$ 25¾	25¾	25¾
Fed Grain	350	$ 6¾	6¾	6¾
Fleet Mfg	500	67	67	67
Ford Cda	z30	$143	143	143
FPE-Pion A	510	$ 15¾	15¼	15¼
Fraser	45	$ 32	32	32
Frosst A	260	$ 30	30	30
Gen Bake	z25	$ 8¾	8¾	8¾
GMC	55	$107½	107½	107½
GP Drill	z25	150	150	150
GP Mfg B	600	$ 37	37	37
G ire C	100	$ 7	7	7
Globe A	875	$ 9¾	9	9¼
Goodyear	z25	$183	181	183
G Mack A	250	$ 8¾	8¾	8¾
GL Paper	100	$ 22¾	22¼	22¾
GL Power	550	$ 31	31	31
GN C Bw	1000	12	10	10
G Wpg G	2000	$ 17¾	17¾	17¾
Greyhnd	900	$ 11¾	11¾	11¾
Guar Tr	412	$ 66	65	66
Gr Life	75	$ 99	99	99
Hardee	100	$ 98	98	98
H Car A	625	$ 29	28¾	29
Hawkr S	1537	$ 5½	5¼	5½
Hawker p	80	$101	100½	101
Hayes Stl	200	$ 17	17	17
Home A	1320	$ 18	17¾	18
Home B	155	$ 19½	19½	19½
HBC	200	$ 13¼	13¼	13¼
HB Oil B	969	$ 17¼	17⅜	17⅜
Hur Erie	277	$ 62¼	62	62
Husky	900	$ 12¼	12	12¼
id D wt	1600	625	615	625
Imp Life